

Bretagne, Finistère, Quimper, 11, rue Joseph Cugnot

# À la recherche de la chapelle Sainte-Anne de Guélen

sous la direction de

**Françoise Le Boulanger**



« Ruines du Petit-Guelen (Route de Rosporden) ». Carte postale de la collection Joseph-Marie Villard, fin XIXe siècle (ca. 1877 ?)  
(Archives départementales du Finistère. 25Fi 8-27).



Bretagne, Finistère, Quimper, 11, rue Joseph Cugnot

# À la recherche de la chapelle Sainte-Anne de Guélen

sous la direction de

**Françoise Le Boulanger**

avec la collaboration de

**Agnès Chéroux**

**Alexandre Léger**

**Anne-Sophie Paranthoën**

**Françoise Labaune-Jean**

**Olivier Morin**

**Pierre Poilpré**

**Solenn Le Forestier**

Code INSEE  
29232

N° de site

Arrêté de prescription  
2019-216

N° dans le système national d'information

Code Inrap  
D129086

**INRAP Grand Ouest**

37 rue du Bignon

CS 67737

37577 Cesson-Sévigné

Juin 2020

# Sommaire

6	<b>Fiche signalétique</b>
7	<b>Mots-clefs des thésaurus</b>
8	<b>Générique de l'opération</b>
10	<b>Notice scientifique</b>
11	<b>Localisation de l'opération</b>
12	<b>Arrêté de prescription avec extrait cadastral</b>
15	<b>Projet scientifique d'intervention</b>
17	<b>Arrêté de désignation</b>

## 21 1 Introduction

21	<b>1.1. Raisons de la mise en place du diagnostic archéologique</b>
21	<b>1.2. Données géographique et géologique</b>
21	1.2.1. Contexte géographique
21	1.2.2. Contexte géologique
21	<b>1.3. Le contexte historique (Pierre Poilpré)</b>
23	<b>1.4. Conditions de réalisation de l'opération archéologique</b>
23	1.4.1. Avant l'arrivée des archéologues
23	1.4.2. La phase terrain
25	1.4.3. La phase de post-fouille

## 26 2 Présentation des données

26	<b>2.1. État des lieux avant le début de l'intervention</b>
26	2.1.1. Description générale
26	2.1.2. Des anomalies architecturales
31	<b>2.2. Structures et niveaux archéologiques dans les tranchées</b>
31	2.2.1. Dans la tranchée 1
40	2.2.2. Dans la tranchée 2
42	2.2.3. Dans la tranchée 3
44	2.2.4. Dans la tranchée 4
46	2.2.5. Bilan des découvertes archéologiques
48	<b>2.3. Étude des mobiliers (Françoise Labaune-Jean)</b>
48	2.3.1. Catalogue du mobilier céramique
51	2.3.2. Apports du mobilier mis au jour

---

<b>52</b>	<b>2.4. Étude documentaire : à la recherche de la chapelle Sainte-Anne de Guélen en Ergué-Armel (Pierre Poilpré)</b>
52	2.4.1. Aux origines de la chapelle : un établissement hospitalier au XIII <sup>e</sup> siècle? Certainement.
54	2.4.2. Une chapelle appartenant au seigneur du Plessix-Ergué? Pas vraiment et pas tout de suite.
56	2.4.3. Conclusion intermédiaire : pas de contradiction
56	2.4.4. Les derniers temps de la chapelle Sainte-Anne
57	2.4.5. Sur les emplacements de la chapelle Sainte-Anne de Guélen. Car le pluriel s'impose.
65	2.4.6. Hypothèse de chronologie
65	2.4.7. Epilogue
<b>66</b>	<b>3- Conclusion</b>
<b>67</b>	<b>4- Sources et bibliographie</b>
69	Table des illustrations
73	Inventaire des faits archéologiques et des unités stratigraphiques
76	Inventaire du mobilier archéologique
76	Inventaire des documents graphiques





**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes



# Fiche signalétique

---

## Localisation

Région  
Bretagne

Département  
Finistère(29)

Commune  
Quimper

Adresse ou lieu-dit  
11, rue Joseph Cugnot

---

## Codes

Code INSEE  
29232

Numéro de site  
-

---

## Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

L 93  
x : 175712  
y : 6787989

IGN 69  
z : 64 m NGF

---

## Références cadastrales

Commune  
Quimper

Année  
-

Section(s)  
HA

Parcelle(s)  
14p, 16p, 17p

---

## Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

-

---

## Propriétaire du terrain

SCI du Petit Guélen

---

## Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription  
2019-216  
en date du 17/05/2019

Numéro de l'arrêté de prescription  
modificatif  
-

Numéro de l'opération archéologique  
D129086

Numéro de l'arrêté de désignation  
du responsable  
2019-243  
en date du 24/06/2019

Numéro de l'autorisation de prospection  
au détecteur de métaux  
-

---

## Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SCI du Petit Guélen

---

## Nature de l'aménagement

Projet de construction d'une  
concession automobile

---

## Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

---

## Responsable scientifique de l'opération et organisme de rattachement

Françoise Le Boulanger  
INRAP Grand Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
37577 Cesson-Sévigné

---

## Dates d'intervention sur le terrain

fouille  
Du 01/07/2019 au 12/07/2019

---

## Surface du projet d'aménagement

2900m<sup>2</sup>

---

## Surface ouverte

360 m<sup>2</sup>

fouillée par rapport au projet  
12.4%

# Mots-clefs des thésaurus

## Chronologie

- Paléolithique
  - Inferieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Chalcolithique
- Protohistoire
- Âge du Bronze
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Age du Fer
  - Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquite romaine (gallo-romain)
  - République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Epoque médiévale
  - haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Epoque contemporaine
  - Ere industrielle

## Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Batiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

## Mobilier

- nb
- Industrie lithique
  - Industrie osseuse
  - Céramique
  - Scories
  - Restes végétaux
  - Faune
  - Flore
  - Objet métallique
  - Arme
  - Outil
  - Fusaiole
  - Bauge, torchis
  - Parure
  - Habillement
  - Trésor
  - Monnaie
  - Verre
  - Peinture
  - Sculpture
  - Inscription

## Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Anthracologie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Xylogie

# Générique de l'opération

## Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Ménez, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Chargé de mission	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Suivi scientifique Inrap
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Dast	Suivi scientifique Inrap
Françoise Le Boulanger, Inrap	Ingénieure de recherche	Responsable scientifique

## Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Ménez, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Chargé de mission	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand - Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Dast	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante AST	Planification des personnels
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique, région Bretagne	Logistique
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Gestion du matériel

---

## Équipe de diagnostic

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Françoise Le Boulanger, Inrap	Responsable d'opération	Coordination de l'intervention, sondages, relevés
Solenn Le Forestier, Inrap	Technicienne de fouille	Sondages, relevés
Olivier Morin, Inrap	Technicien de fouille	Sondages, relevés
Alexandre Léger, Inrap	Topographe	Relevé topographique

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Françoise Le Boulanger, Inrap	Responsable d'opération	Etude, synthèse et rédaction
Agnès Cheroux, Inrap	Technicienne, Infographiste	P.A.O
Françoise Labaune-Jean, Inrap	Spécialiste des mobiliers	Etude et dessin des mobiliers
Anne-Sophie Paranthoën, Inrap	Dessinatrice, infographiste	Mise au propre des figures, D.A.O
Pierre Poilpré	Spécialiste en recherches documentaires	Etude historique

---

## Notice scientifique

Le diagnostic archéologique réalisé à l'emplacement de bâtiments agricoles d'une ancienne ferme au lieu-dit Le Petit Guélen en Quimper a été prescrit en raison de la suspicion de vestiges appartenant à une chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle à cet endroit. L'ensemble agricole était en cours de démolition pour laisser la place à des bâtiments commerciaux.

L'hypothèse de l'existence de l'édifice religieux dans ce lieu se basait sur des sources écrites et iconographiques, ainsi que sur la présence des piédroits sculptés d'une arcade partiellement conservée et bouchée dans le pignon oriental d'un hangar.

Les quatre tranchées de diagnostic ont révélé de nombreux vestiges. La tranchée 1, la plus étendue, se positionne au niveau de l'emplacement supposé de la chapelle, de part et d'autre de l'arcade. Les structures les plus précoces correspondent à des fossés parcellaires comblés à la toute fin du Moyen Âge. Leur succèdent des fondations maçonnées en place ou largement récupérées, appartenant à des constructions antérieures à celles de la ferme rasée en 2019 et présentes sur le cadastre de 1834. Il s'agit de bâtiments à usage agricole mais aussi domestique. Les éléments de datation indiquent qu'ils sont implantés dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle au plus tôt. Sur le plan archéologique, les indices sont contradictoires. Il est évident que les piédroits de l'arcade ne sont pas à leur emplacement d'origine, leur pose est effectuée durant le XVI<sup>e</sup> siècle *a minima*. Pourtant, côté est de l'arcade, la largeur du bâtiment qu'elle permettait de rejoindre est semblable à celle indiquée sur un des dessins représentant la chapelle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ces éléments *a priori* antinomiques illustrent bien le destin original de la chapelle Sainte-Anne « de Guélen ». Grâce à l'analyse des sources écrites, la vie tourmentée de l'édifice a pu être reconstituée. Jusque dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas de chapelle dans l'emprise diagnostiquée. La chapelle est ailleurs, pas loin, de l'autre côté de la route qui longe la ferme côté nord. Elle dépend d'un hôpital, et ses dimensions sont vraisemblablement importantes. Puis quand elle est délaissée par l'ordre monastique entre les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, le seigneur local, le seigneur du Plessix, se l'attribue..... et la déplace. Plus exactement, ne sont déplacées que les belles pierres, celles des portes et des baies, qui sont maintenant insérées dans un modeste bâtiment, celui qui se trouve à l'est de l'arcade dans la tranchée 1. Le seigneur du Plessix est vraisemblablement à l'origine de ce « vrai faux architectural » au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

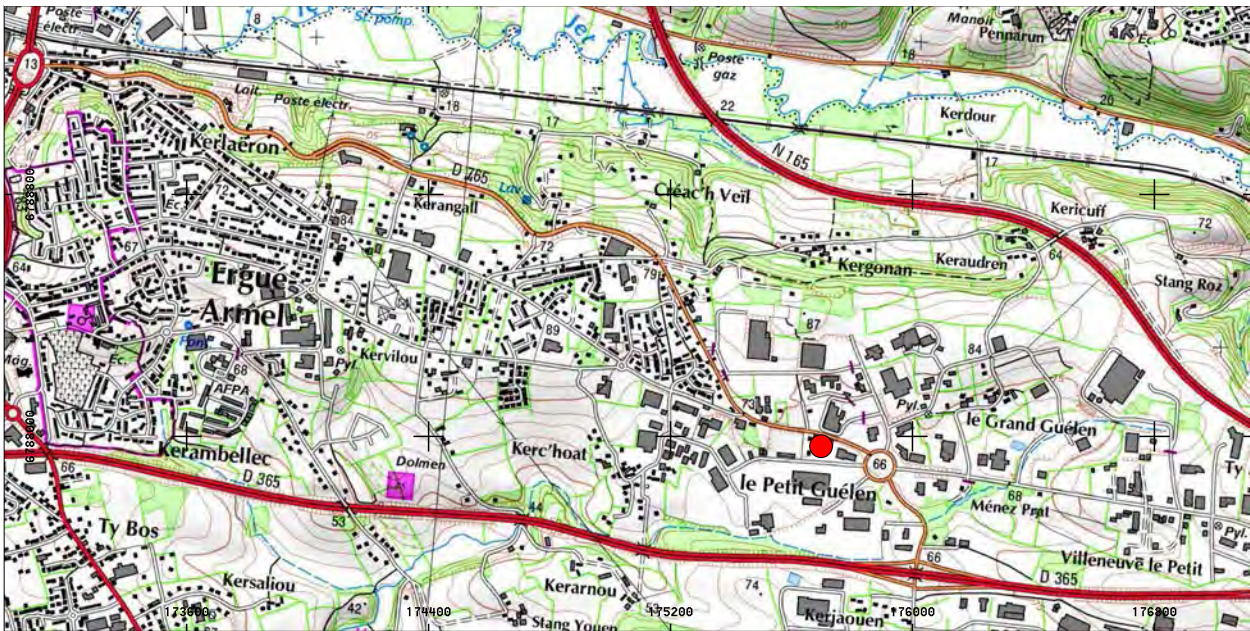
Le dernier mot de l'histoire est écrit par un touriste niçois amoureux des belles pierres, en villégiature dans la région quimpéroise en 1929. Découvrant les ruines de la chapelle « nouvelle version », il en achète toutes les pierres sculptées de style gothique pour les emmener chez lui..... un 1<sup>er</sup> avril.

# Localisation de l'opération

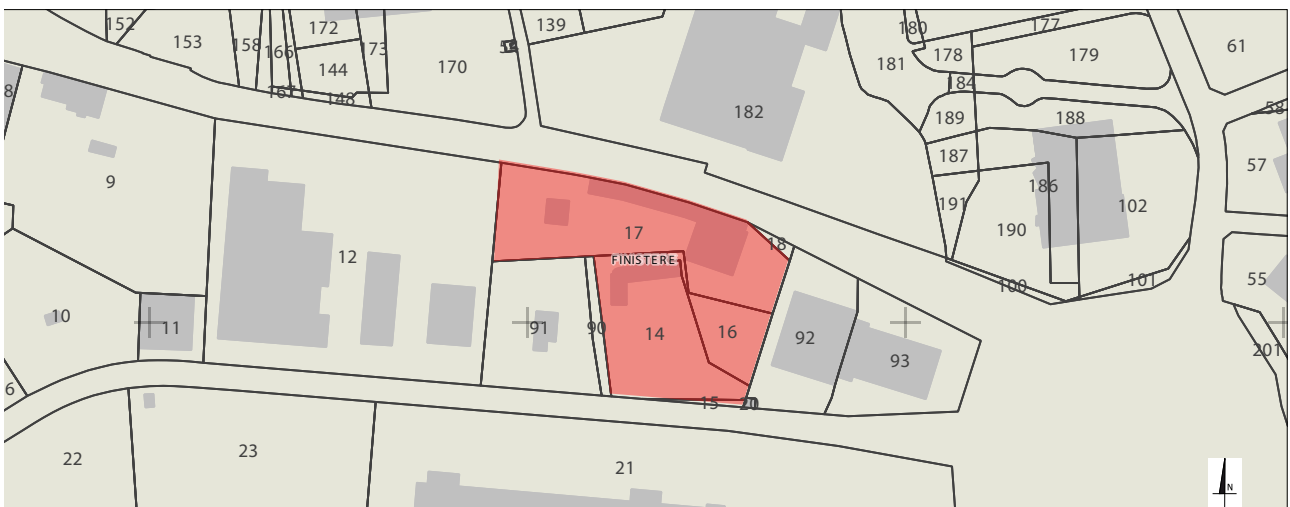
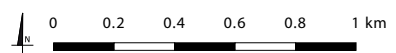


X : 175712  
Y : 6787989  
Z : 64m

Bretagne - Finistère - Quimper - 11, rue Joseph Cugnot



● emprise prescrite de l'opération    SCR : Lambert 93 - Source : Scan Régional\* et Scan25\* ©IGN  
Auteur : Inrap



■ emprise prescrite de l'opération    SCR : Lambert 93 - Source : BD Parcellaire\* ©IGN - Auteur : Inrap

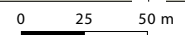



Figure 1 localisation du diagnostic dans ses contextes géographique et topographique (IGN) © Inrap, Agnès Chéroux.

# Arrêté de prescription avec extrait cadastral



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de  
Patrimoine

ARRÊTÉ n° 2019-216 du 17 mai 2019

**ARRÊTÉ n° 2019-216 portant prescription de diagnostic archéologique**

La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU la demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 27 avril 2019 présentée par Madame Véronique PEMZEC-JAUMAIN représentant la SCI du Petit Guélen relatif au projet de construction d'un garage automobile à Quimper (29), reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 29 avril 2019 ;


**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, les parcelles concernées renferment d'une part les vestiges d'une chapelle datée du XIII<sup>e</sup> siècle, et d'autre part sont susceptibles de renfermer des vestiges attribuables à la période antique ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sés en :

Région :	Bretagne
Département :	Finistère



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de  
Patrimoine

ARRÊTÉ n° 2019-216

**ARRÊTÉ n° 2019-216 portant prescription de diagnostic archéologique**

La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : QUIMPER (29) 11 rue Joseph Cugnot

PI : arrêté n° 2019-216

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.


Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

SCI du Petit Guélen  
3 rue Auguste Le Foux  
29200 BREST

Le Département du Finistère ayant un service archéologique habilité dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER



**PREFET DE LA REGION BRETAGNE**

**Cahier des charges**  
**annexé à l'arrêté n° 2019-216**  
**portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne**  
**Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne
département :	Finistère
commune :	Quimper
lieu-dit :	11 rue Joseph Cugnot
cadastre :	section : HA parcelles : 14p-16p-17p
pédiculaire :	SCI du Petit Guelen


**Emprise du diagnostic archéologique : 2 900 m<sup>2</sup>**

**Principes méthodologiques :**  
 L'intervention mécanique, réalisée sous la forme de tranchées mécaniques adaptées aux contraintes du terrain permettra de visualiser les zones d'aménagements humains, et de caractériser ces derniers.  
 Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

**Objectifs :**  
 Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies ...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.  
 Une attention particulière devra être portée au niveau d'apparition des vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du futur projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfouis.

Fait à Rennes, le 17 mai 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
 et par subdélégation,  
 l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Commune :	Quimper
Lieu-dit :	11 rue Joseph Cugnot
Cadastre :	section : HA parcelles : 14p-16p-17p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 2 900 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2 :** Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.


Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3 :** Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

**Article 4 :** Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SCI du Petit Guelen, 3 rue Auguste Le Faux - 29200 Brest, à la Mission archéologique du Département du Finistère et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 17 mai 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
 et par subdélégation,  
 l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataire :  
 SCI du Petit Guelen  
 CDA 29  
 INRAP

Copie :  
 Ville de Quimper





Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Marechal Lyautey - 78703 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

© 2011 Ministère de l'équipement et des Transports  
Impression non normalisée du plan cadastral

# Projet scientifique d'intervention

**Diagnostic archéologique D129086**  
**QUIMPER (29), 11 RUE JOSEPH CUGNOT**

**Projet scientifique d'intervention**

**1.- Identification administrative de l'opération**

Région	Bretagne	Département	Finistère
Commune	Quimper		
Lieu-dit	1 RUE JOSEPH CUGNOT		
Cadastre	Quimper : HA 14p, 10p, 17p		
Prescription Initiale	N° Arrêté	Réception	Surface
	2019-216	22-05-2019	2900 m²
Attribution	Envoi projet		
Modification	24/05/2019		
04/06/19			

Nature archéologique : Urbain Stratifié

**2.- Problématique scientifique**

Conformément à l'arrêté de prescription n°2019-216, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**  
François Le Boulanger

**3.- Contraintes techniques**

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

**4.- Méthodes et techniques envisagées**

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise allouée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

1/2

INRAP - Projet Scientifique d'intervention - D129086

**Inrap**

Mission le métier de la région Bretagne  
Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
À l'attention du Conservateur régional de l'Archéologie  
Avenue du Professeur Charles Foulon  
35700 Rennes

REF : MDTA(2019)(131)

Adresse visée par :  
Michel-Alain Baillieu  
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tel : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50  
Mail : michel.alain.baillieu@inrap.fr

LEAR n°

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée « QUIMPER (29), 11 RUE JOSEPH CUGNOT »

Opération : D129086 - Arrêté n° 2019-216

Cosson-Sévigné, le 04/06/2019

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'acquit de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 22 mai 2019 portant sur le diagnostic dénommé « QUIMPER (29), 11 RUE JOSEPH CUGNOT » sur la commune de Quimper dont la réalisation a été attribuée à Inrap selon notification du 24 mai 2019.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tel 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU  
*(Signature)*

P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale  
Grand Ouest  
17 rue de l'Église - 35041  
35077 Cosson-Sévigné cedex  
Tél : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50  
inrap@inrap.fr

**5.- Volume des moyens prévus**

• **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rabouchage
Responsable Opération Technicien	5 jours 4 jours	2 jours	Pelle sur chenilles	3 jours	1 jour

• **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rabouchage
Responsable Opération Technicien Dessinateur Spécialiste (Céramique) Spécialiste (Etude documentaire) Topographe	5 jours 10 jours	5 jours 2 jours	Mini-pelle	2 jours	1 jour

**6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel**

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
9 jours	7 jours	Juillet 2019

**7.- Observations complémentaires**

**Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique**

Nom du DAST  
Michel-Alain Baillieu



# Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-243 du 24 juin 2019

Service régional de l'archéologie

**Arrêté n° 2019-243 portant désignation du responsable scientifique  
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2019-216**

La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

- VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;
- VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;
- VU l'arrêté n° 2019-216 du 17 mai 2019 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à QUIMPER, 11 rue Joseph Cugnot (29) ;

**CONSIDÉRANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Françoise LE BOULANGER (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2019-216.

**Article 2** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Françoise LE BOULANGER.

Fait à Rennes, le 24 juin 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie

Yves MENEZ

Destinataire :  
Mme Françoise LE BOULANGER

Copie :  
Inrap  
Ville de Quimper



## **II. Résultats**



# 1 Introduction

## 1.1. Raisons de la mise en place du diagnostic archéologique

Le projet de construction d'une concession automobile en lieu et place des bâtiments d'une ancienne ferme a nécessité une opération archéologique en préalable aux travaux. Même si aucun indice archéologique (gisement ou site) n'est référencé dans les fichiers du Service Régional de l'Archéologie (SRA) de Bretagne, l'hypothèse de la construction d'une chapelle médiévale à cet endroit (cf. *infra*) a suscité questions et inquiétudes au sujet du projet immobilier parmi les membres de l'association des habitants du quartier du Petit Guélen, Bevan Gwelloc'h. Afin de répondre à ces interrogations, le SRA a prescrit un diagnostic archéologique dans le secteur de l'emplacement supposé du bâtiment religieux.

## 1.2. Données géographique et géologique

### 1.2.1. Contexte géographique

Le lieu-dit Le Petit Guélen se situe dans la commune d'Ergué-Armel rattachée à celle de Quimper en 1960. Il se trouve à l'est du centre urbain quimpérois, à un peu plus de 5 km à vol d'oiseau. La topographie d'origine est difficile à percevoir aujourd'hui (*supra* Fig. 1). Les exploitations agricoles présentes dans ce secteur de la campagne quimpéroise ont progressivement cédé la place à une ZAC, entraînant alors de nombreuses et importantes modifications du paysage (construction de routes, de ronds-points, de terre-pleins sur lesquels sont installés bureaux, hangars, etc.). Aujourd'hui, la ferme concernée par le diagnostic se trouve donc dans un environnement artificiel. La consultation de cartes topographiques et d'état-major anciennes permet de replacer le hameau dans sa topographie d'origine. Il est installé sur le bord sud de l'ancienne route reliant Quimper à Rosporden (l'actuelle D765), immédiatement à l'est d'un embranchement en « V » de cette route avec le chemin rejoignant le bourg d'Ergué-Armel. Le Petit Guélen se trouve à une altitude moyenne de 64 m NGF sur un coteau dont le point culminant à presque 90 m NGF se situe au-delà du hameau, vers le nord. C'est là que cette petite colline surplombe la rivière le Jet qui se jette dans l'Odet.

### 1.2.2. Contexte géologique

Le substrat a été atteint dans trois des quatre tranchées ouvertes (n° 1, 2 et 3). Il s'agit de granodiorite anatectique de Quimper dans laquelle le mica est beaucoup plus présent que le quartz.

La ferme est installée au niveau d'« un massif principal étroit (1 à 3 km de large) mais qui s'étend sur une quinzaine de kilomètres d'Ouest en Est depuis Pluguffan jusqu'à Troyalac'h, en passant par le Sud de la ville de Quimper » (Béchenec 1999 : 65-66).

## 1.3. Le contexte historique (Pierre Poilpré)

L'ancienne chapelle Sainte-Anne de Guélen en Ergué-Armel est connue des historiens de la région. Elle a été décrite à plusieurs reprises. Mais force



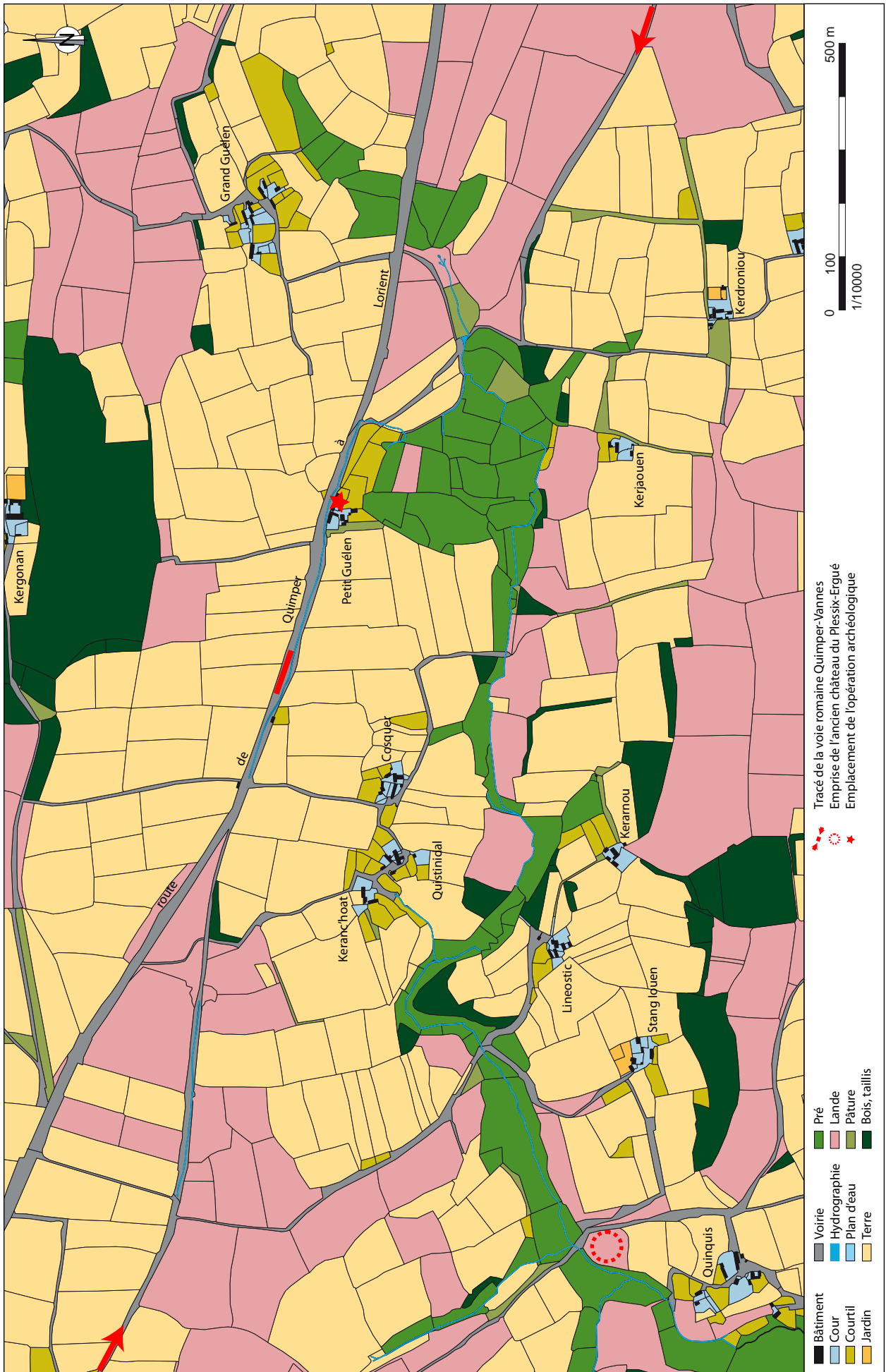


Figure 2 Environnement de l'opération sur le cadastre napoléonien d'Ergué-Armel © Inrap, Pierre Poilpré.

est de constater que les quelques indications données à son sujet divergent. Tantôt chapelle hospitalière, tantôt chapelle templière, tantôt chapelle seigneuriale, aucun consensus ne paraît se dégager. Par ailleurs ses vestiges semblent assez ténus. Bref, une certaine confusion semble régner à son propos.

À commencer par sa dédicace ! Cette chapelle est en effet parfois appelée Notre-Dame. Mais c'est là un usage récent, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque l'édifice est ruiné et son culte manifestement oublié<sup>1</sup>. Car tous les textes anciens disent bien Sainte-Anne.

Ce qui ne fait pas de doute en revanche, c'est que l'ancienne grande route de Quimper à Lorient et l'ancienne voie romaine de Quimper à Vannes se chevauchent ponctuellement au Petit Guélen, l'endroit de l'opération archéologique (Fig.2). Les deux axes se sont succédé comme route empruntée par les pèlerins effectuant le Tro Breiz, ce grand pèlerinage reliant au Moyen Âge les villes des sept saints fondateurs de la Bretagne (Saint-Malo, Dol-de-Bretagne, Saint-Brieuc, Tréguier, Saint-Pol-de-Léon, Quimper et Vannes). Sainte-Anne qui devait se trouver sur le bord de cet itinéraire constituait une station pour les pèlerins, c'était la première en partant de Quimper.

On se propose ici de réexaminer l'ensemble de l'historiographie concernant Sainte-Anne et de la confronter à des sources jusque-là inexploitées (cf. *infra*). On discutera alors du problème que pose sa localisation.

## 1.4. Conditions de réalisation de l'opération archéologique

### 1.4.1. Avant l'arrivée des archéologues

La plus grande partie des bâtiments de l'ancienne ferme avait été rasée. Outre une construction à usage d'habitation, ne restaient en élévation que des lambeaux d'appentis et d'une grange dont les maçonneries renfermaient des pierres taillées, sculptées ou gravées (cf. *infra*) (Fig.3). Pour que l'intervention archéologique se déroule dans les conditions de sécurité nécessaires, le SRA en concertation avec le maître d'ouvrage du projet et le centre départemental d'archéologie du Finistère, a demandé la démolition des parties encore en élévation mais instables des maçonneries de la grange. Au préalable, les pierres taillées insérées dans ces maçonneries ont été numérotées et photographiées, puis démontées et stockées sur palette par les services techniques municipaux dans l'attente de leur dépôt dans un lieu sécurisé.

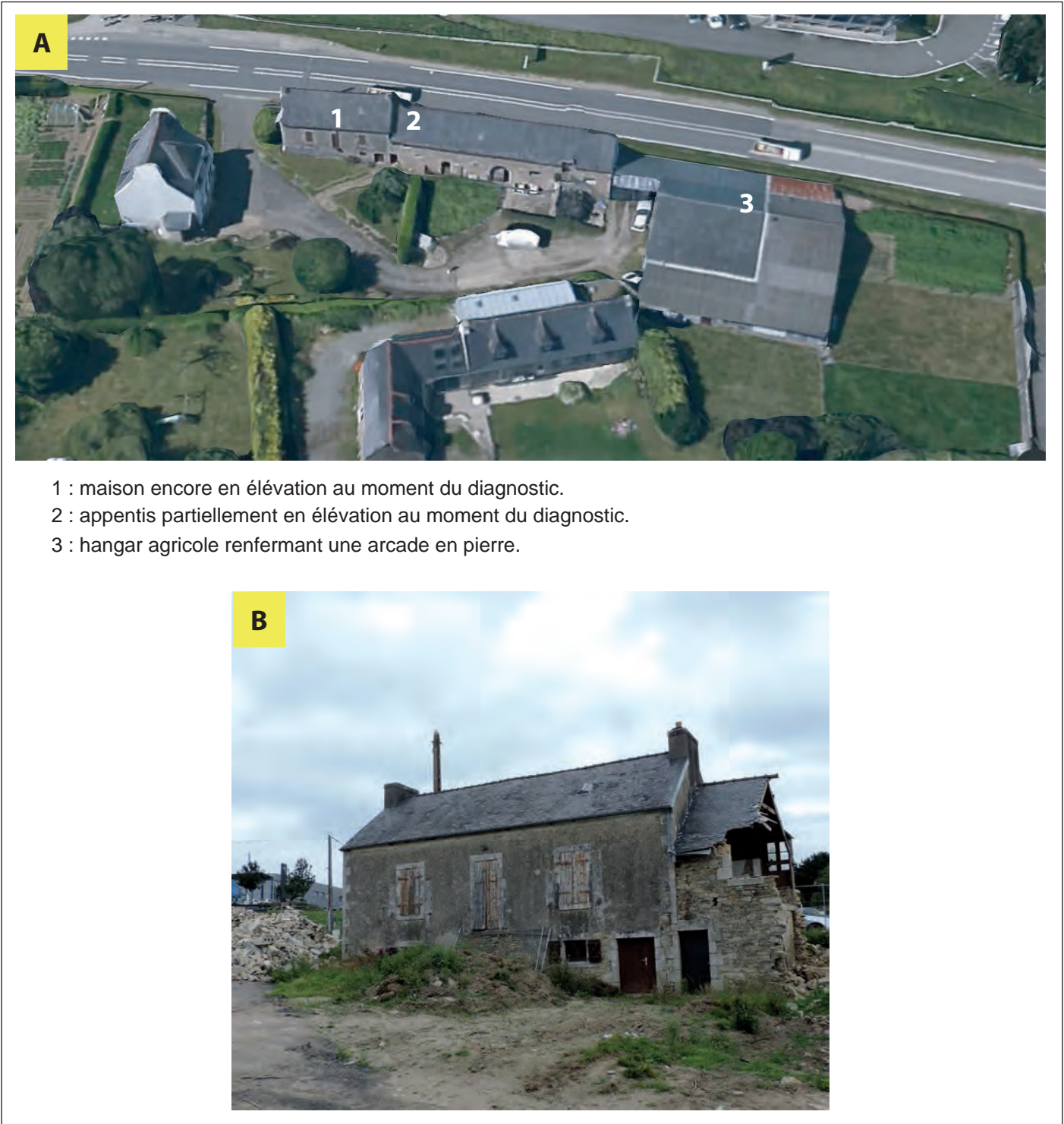
### 1.4.2. La phase terrain

L'implantation des vignettes d'exploration a été déterminée par la responsable d'opération en accord avec J.-C. Arramond en charge du dossier pour le SRA Bretagne (Fig.4). Les sondages archéologiques se localisent à l'emplacement de la grange arasée et de ses environs immédiats. C'est en effet à cet endroit que l'ancienne chapelle Sainte-Anne du Guélen était supposée être. C'est la raison pour laquelle sur les 2900 m<sup>2</sup> prescrits, 360 m<sup>2</sup> soit 12,4 % de l'emprise ont été explorés.

Quatre tranchées de diagnostic ont été creusées à l'aide d'une pelle à chenilles de 20 tonnes, à godet lisse de 3 m de large, sous la surveillance de deux archéologues de l'Inrap (Fig.4). La phase terrain du diagnostic a duré 10 jours ouvrés, du 1er au 12 juillet 2019.

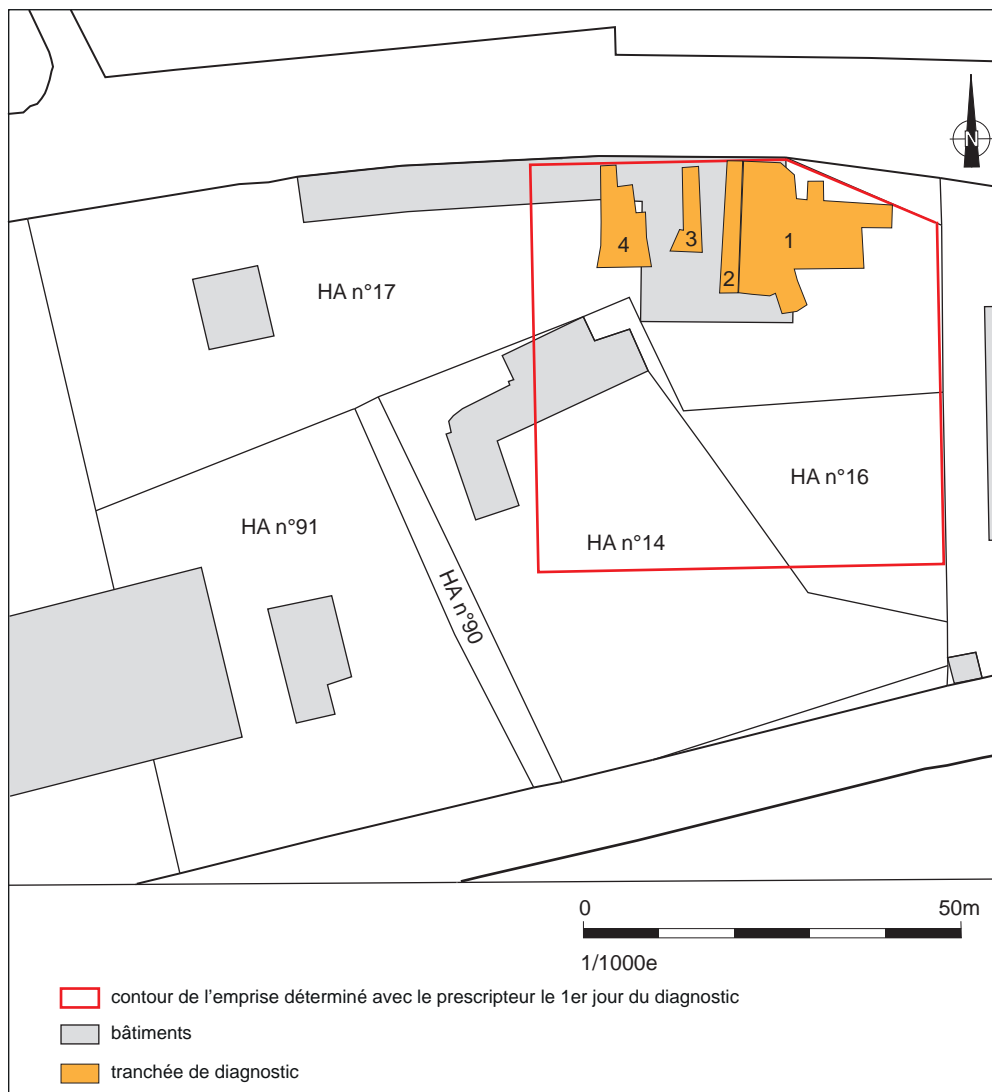
A la fin de l'ouverture des vignettes d'exploration, les niveaux ou structures archéologiques repérés en plan ont été relevés au 1/100<sup>e</sup> et ont été identifiés par numéro d'unités stratigraphiques (US) observées (creusement compris). La numérotation se fait de 1 à n dans chaque vignette. L'inventaire des US

1 Trévédy 1896, p. 222, n. 2.



- 1 : maison encore en élévation au moment du diagnostic.
- 2 : annexis partiellement en élévation au moment du diagnostic.
- 3 : hangar agricole renfermant une arcade en pierre.

**Figure 3** A - vue satellite des bâtiments de la ferme avant démolition (vue extraite du site Google Earth) ; B - les seuls bâtiments restés en élévation durant le diagnostic. La maison et son annexe partiellement détruite se situent le long de la RD 765 © Inrap, Françoise Le Boulanger.



**Figure 4** l'emprise du diagnostic reporté sur le relevé cadastral actuel © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.

a été réalisé au fur et à mesure de leur identification, et le mobilier associé enregistré. Les relevés des coupes ont été effectués au 1/20<sup>e</sup>. Le levé topographique a été réalisé par la cellule topographique de l'Inrap Bretagne.

Au terme de la phase terrain, le SRA Bretagne a autorisé le remblaiement des tranchées avec les déblais d'ouverture stockés aux abords, opération effectuée par l'entreprise de travaux publics retenue par le maître d'ouvrage.

#### 1.4.3. La phase de post-fouille

Durant la phase de post-fouille, le travail de synthèse a été réalisé par la responsable d'opération. Pierre Poilpré, archéologue spécialiste des sources historiques et archives, a mené l'enquête historique au sujet de l'ancienne chapelle Sainte-Anne et de la ferme du Petit Guélen. Françoise Labaune-Jean, céramologue et spécialiste du verre, a inventorié, étudié et dessiné ces mobiliers. Anne-Sophie Paranthoën, dessinatrice, a réalisé la mise au propre des figures et Agnès Cheroux a pris en charge la P.A.O du rapport.

## 2 Présentation des données

Les quatre tranchées livrent des vestiges. Il s'agit essentiellement de murs en place ou récupérés. Une fosse, quatre fossés et une demi-dizaine de lambeaux de sols sont identifiés. Enfin, des niveaux de remblais et de démolition sont aussi notés.

Le substrat, de nature très sableuse et micacée, a été atteint dans trois des quatre tranchées, entre 1 m et 1,20 m sous le niveau de décapage.

### 2.1. État des lieux avant le début de l'intervention

#### 2.1.1. Description générale

Les bâtiments de la ferme du Petit Guélen se développent sur le côté sud de la D765 reliant Quimper (vers l'est) à Rosporden (vers l'ouest) (**Fig.3 A**). Une succession de constructions en pierre accolées se trouve en bord de route. Une habitation de style néo-breton est aussi présente un peu plus loin, en retrait de la départementale. Sur le cadastre de 1834, la configuration des bâtiments n'est pas identique (**Fig. 2, Fig.40**). Il y a bien une suite de constructions le long de la route, mais la longueur et la largeur totales de ce bâti sont différentes de celles du bâti actuel. En outre, des constructions aujourd'hui disparues sont aussi présentes immédiatement au sud, accolées à la perpendiculaire du bâti de bord de route.

#### 2.1.2. Des anomalies architecturales

Dans la ferme actuelle, les maçonneries de deux bâtiments présentent des particularités.

Accolé au pignon est de la maison, un modeste appentis conserve un aménagement dans son mur oriental. Celui-ci est percé d'une ouverture en demi-cercle fabriquée avec des pierres provenant de deux endroits bien différents (**Fig.5**).



**Figure 5** vue vers l'ouest de l'aménagement en demi-cercle fabriqué à partir de pierres récupérées et visible dans le mur oriental de l'appentis © Inrap, Françoise Le Boulanger.



**Figure 6** vue du dessus de la dalle funéraire  
© Inrap, Françoise Le Boulanger.



**Figure 7** vue de détail du côté nord de l'aménagement en pierre © Inrap, Françoise Le Boulanger.

Une pierre tombale récupérée constitue la base horizontale. Cette épaisse dalle en schiste ardoisier conserve une inscription partiellement altérée (Fig.6). Le texte complet peut être restitué.

« Ci-gît Marie-Anne Tanguy, épouse d'Yves Diligeart, décédée à Ergué-Armel le 19 février 1864, âgée de 33 ans – Yves Diligeart, son époux, décédé le 27 8bre 1873, âgé de 52 ans ».

Ces deux personnes sont nées à Ergué-Armel, la femme le 27 juillet 1831, et l'homme le 2 mai 1822<sup>2</sup>.

L'arc de cercle est fabriqué avec des pierres claires au grain fin et taillées avec soin. Côté intérieur de l'appentis, une petite sculpture (végétal?) est conservée de chaque côté de la base de l'arc (Fig.7). Deux redans sont aussi notés sur les parements intérieurs des montants de l'arc. Ils servaient de supports à des étagères. Nous sommes ici en effet en présence de la partie haute d'un vaisselier très probablement d'époque moderne d'après les décors, un aménagement qui se trouve habituellement dans la pièce principale d'une maison cossue (Fig.8). « *Le vaisselier, élément mural monumental, était pensé dès la construction de la maison. Il est engagé dans le mur de refend, non saillant, et fait face à la cheminée. Toujours en pierre de taille (...), sa forme s'apparente à celle d'un arc en plein cintre. Certaines pierres des piédroits sont taillées de manière à ressortir vers l'intérieur du vaisselier : elles formaient des ergots saillants pour soutenir des étagères en bois qui ont disparu aujourd'hui. Ces tablettes accueillient la vaisselle et les ustensiles du foyer. Parfois un chaudron d'eau chaude était posé sur la pierre basse : on y lavait la vaisselle qu'on rangeait ensuite sur les étagères situées au-dessus* » (<http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/les-amenagements-interieurs-vaisseliers-et-cheminees-de-la-chapelle-chaussee/f2a4b69e-ddaf-45db-837c-c28ec83073b9>).



**Figure 8** exemple de vaisselier en pierre daté du XVII<sup>e</sup> siècle  
© Stéphanie Bardel, <http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/illustration/ivr5320152208140nuca/5c5acb35-50bc-4d11-a9e9-ae417fd9ef7b>.

<sup>2</sup> AD 29, SE 52/1, SE 52/2.

Ici, il est évident qu'il n'est pas à sa place d'origine. Récupéré dans un lieu indéterminé, il a été inséré dans un mur pour un usage d'ouverture. Côté intérieur, la présence de deux gonds en alliage ferreux de chaque côté de l'arc confirme cela (Fig.7). Ils accueillait une fermeture en bois de type volet.

Au moment de son installation dans l'appentis, la base a été refaite avec le remploi d'une dalle dont le premier usage est funéraire. La dalle funéraire recouvrait le caveau du couple Diligeart inhumé durant les années 1860-1870 dans le cimetière paroissial d'Ergué-Armel, à proximité de l'église. La consultation des états de section et des matrices du XIX<sup>e</sup> siècle nous apprend cette maison et la parcelle dans laquelle elle se trouve appartiennent à la famille Diligeart.

L'ouverture aménagée dans le mur oriental de l'appentis correspond donc à un bricolage récent. Il est en effet plausible qu'au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre de la gestion du cimetière paroissial, des concessions aient été réattribuées ou refaites, ce qui expliquerait la récupération possible de la pierre tombale.

La seconde anomalie architecturale se trouve dans le vaste hangar recouvert de tôle et aux murs pour partie en pierre et pour partie de brique et de broc (bois, tôle) (Fig.3). Il s'agit d'une arcade en pierre notée dans le mur pignon oriental du hangar, et entièrement bouchée. Les archéologues n'ont pas eu l'occasion de la voir encore totalement en place. Les seuls clichés de l'arcade complète à leur disposition sont ceux de l'association Bevan Gwelloc'h. La vue large nous montre les piédroits d'une arcade dont l'arc n'est que partiellement conservé, la moitié haute étant manquante (Fig.9). Un chapiteau décoré est présent à la jonction des piédroits avec l'arc (Fig.10). Le végétal représenté de façon sommaire pourrait être une fleur de lys. La datation de ce décor est incertaine. La seule vue de détail dont nous disposons montre un montage relativement fruste. De manière générale, la facture des éléments constituant l'arcade étonne<sup>3</sup>. Les claveaux conservés de l'arc semblent bien minces pour supporter une charge importante.

A l'arrivée des archéologues sur le terrain, une section maçonnée de la façade orientale du hangar était encore en place (Fig.11). Son observation attentive permet d'y repérer trois maçonneries accolées. La chronologie relative de leur édification peut être proposée (Fig.12). La première installée des trois serait le tronçon d'une longueur de 1,30 m et qui accueille le piédroit nord de l'arcade (noté « mur sud » dans la fig. 26). Les pierres, de petites dimensions, ne sont pas taillées; le parement n'est pas soigné, il devait être recouvert d'un enduit masquant ses imperfections. Deux trous de boulin nécessaires pour le montage de l'échafaudage au moment de l'édification du mur sont visibles. Une maçonnerie vient ensuite se poser contre le côté nord du « mur sud », qu'elle prolonge alors de 1 m. Cet ajout de fabrication nettement plus soignée possède des pierres d'angle bien visibles (Fig.12). Elles correspondent à l'angle nord-ouest extérieur d'un bâtiment qui se développait originellement vers l'est (Fig.11, C). Puis un mur long de 3,10 m vient se poser contre l'angle extérieur du tronçon de mur pignon conservé (Fig.12). Il est aussi accolé au mur qui fermait le hangar côté route. Il est fabriqué avec des pierres de taille petite à moyenne, à la disposition plus régulière que celle des pierres du mur de l'arcade.

Nous reviendrons sur ces maçonneries plus loin.

**Figure 9** avant la démolition : vue en biais de l'arcade bouchée dans le hangar © Bevan Gwelloc'h.



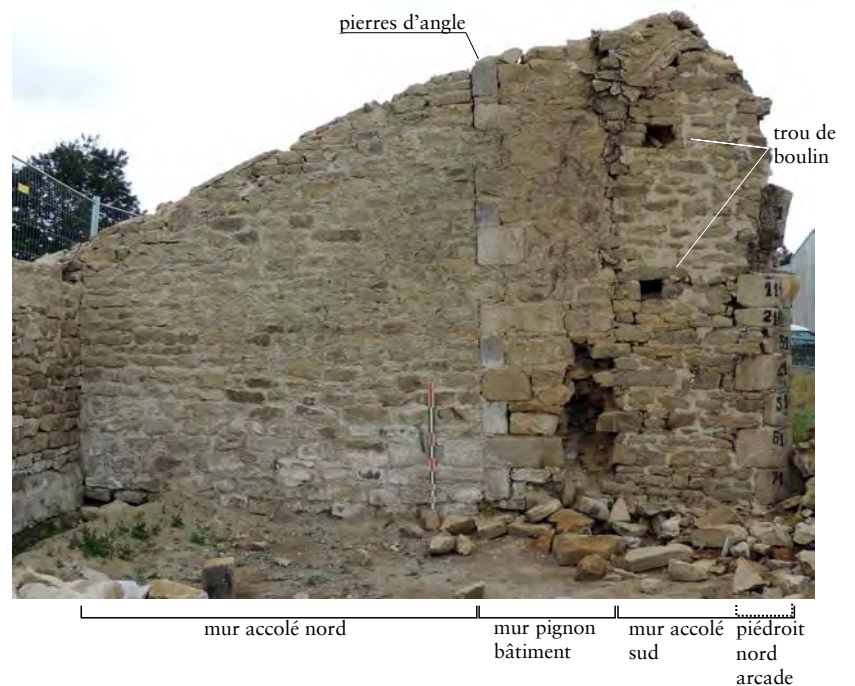
**Figure 10** détail du piédroit gauche et de l'amorce de l'arc. Un chapiteau orné de fleurs de lys surmontées de trois bandeaux fait la jonction entre les deux © Bevan Gwelloc'h.



<sup>3</sup> L'auteur du rapport tient à remercier ici Laurent Beuchet et Elen Cadiou, collègues médiévistes spécialistes de l'archéologie du bâti (Inrap), pour leur disponibilité et leurs remarques pertinentes.



**Figure 11** les vestiges de l'arcade encore en élévation le premier jour du diagnostic archéologique © Inrap, Françoise Le Boulanger  
**A** : vue vers l'est. Sont conservés le piédroit gauche et le début de l'arc ; les pierres du chapiteau ont déjà été arrachées ; les numéros sur les pierres ont été peints par les membres de l'association Bevan Gwelloc'h. **B** : vue oblique du piédroit nord de l'arcade. **C** : vue vers l'ouest.



**Figure 12** à partir de l'observation visuelle, proposition de chronologie relative de la mise en place des vestiges maçonnés encore en élévation le premier jour du diagnostic archéologique (vue vers l'est © Inrap, Françoise Le Boulanger).



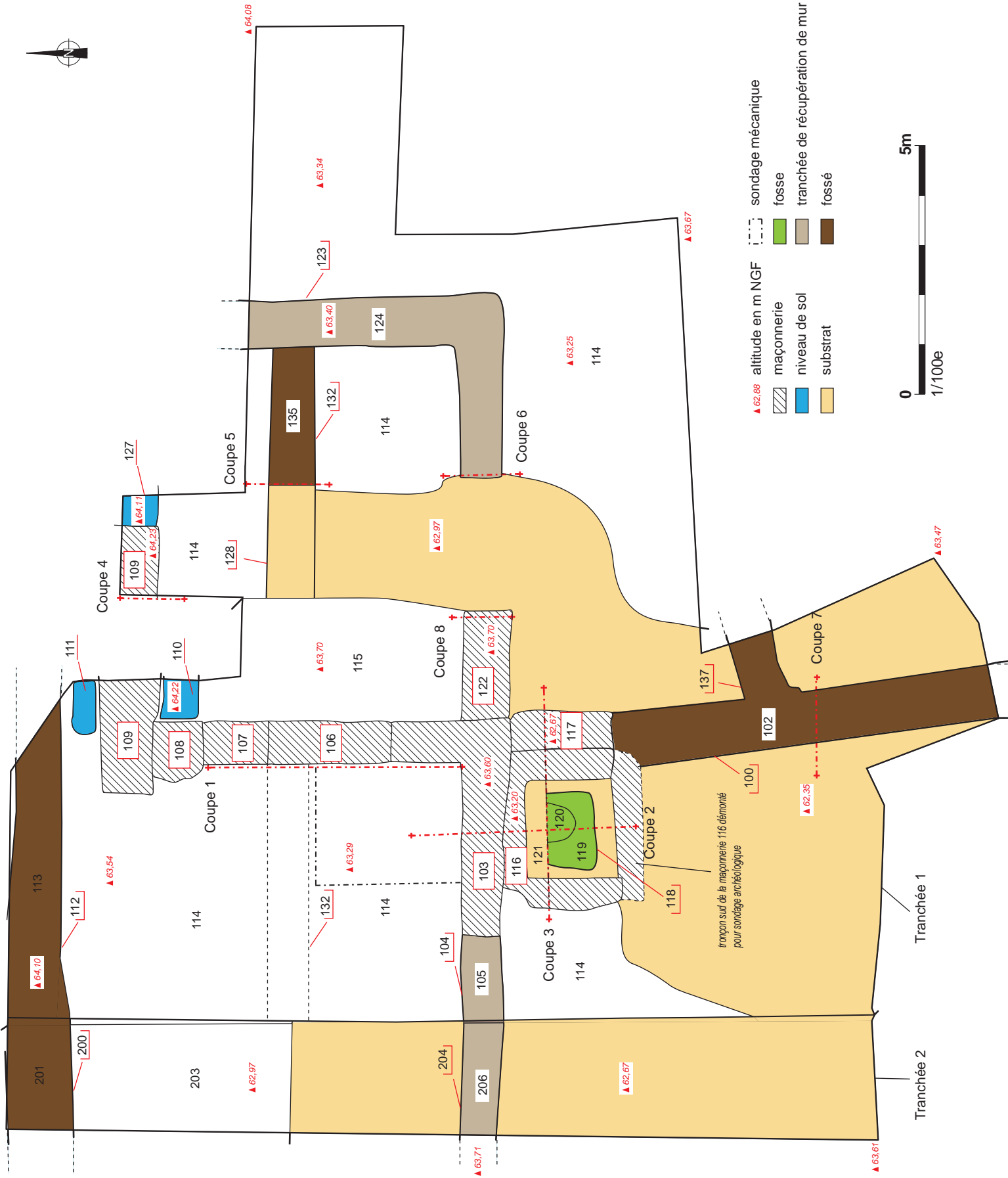


Figure 13 plan de détail des vestiges et niveaux mis au jour dans les tranchées 1 et 2 - situation des coupes – données altimétriques © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.

## 2.2. Structures et niveaux archéologiques dans les tranchées

### 2.2.1. Dans la tranchée 1

La tranchée 1 positionnée au niveau de l'arcade est la plus étendue des quatre ouvertures du diagnostic (Fig.4). Les vestiges et niveaux repérés sont nombreux et variés (Fig.13).

#### 2.2.1.1. Quatre fossés

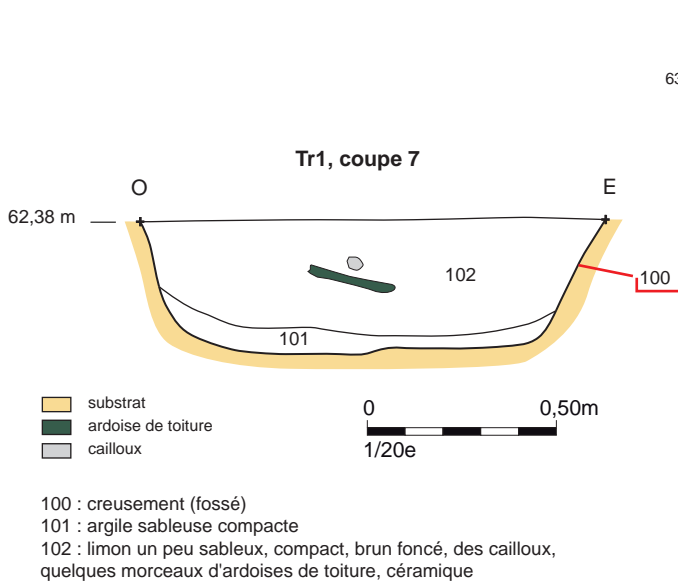
Creusés dans le substrat et dans un niveau terreux tassé de teinte brun-jaune correspondant à la terre végétale « ancienne » (US 114 = US 136), les quatre fossés recensés sont les structures les plus anciennes du point de vue stratigraphique (Fig.13).

Les fossés 100 et 137, larges de 1,20 m, se rejoignent. Le fossé 137, orienté est-ouest, démarre au niveau du fossé 100 avec lequel il a une intersection. Le fossé 100, quant à lui, a un tracé de direction NNE-SSO et un creusement en cuvette à fond plat profond de 0,34 m (Fig.14). La composition de son remplissage atteste d'un fonctionnement ouvert (US 101) puis d'un comblement rapide (US 102). Les six tessons de céramique onctueuse recueillis dans l'US 102 regroupent des formes en usage entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et la fin du XV<sup>e</sup> siècle (cf. *infra*, paragraphe 2.3.1).

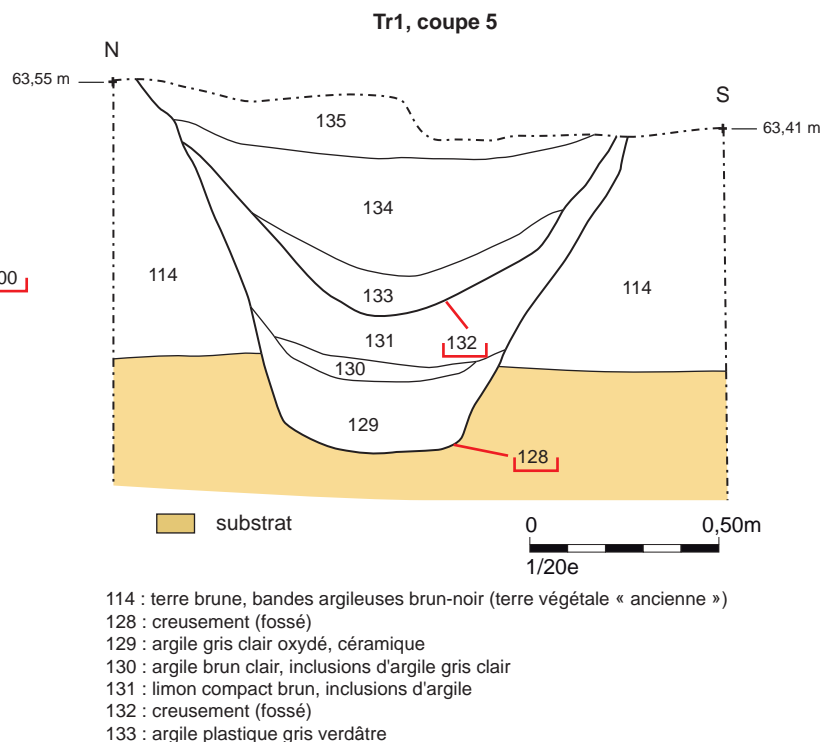
Les deux autres fossés sont superposés. Le fossé 132 est en effet installé dans le comblement supérieur de son prédécesseur, le fossé 128 (Fig.13; Fig.15). Cette superposition des tracés témoigne d'une limite spatiale pérenne, de direction ONO-ESE.

Le fossé 128 a une largeur de 1,10 m pour une profondeur de 0,80 m (Fig.15). Son creusement en « V » à fond plat a un remplissage hétérogène, dont la composition prouve un fonctionnement ouvert, le fossé commençant à se combler avec le sédiment érodé de ses parois (US 129). La fin du comblement est par contre rapide (US 131).

Le fossé 132 est plus large (1,20 m) et moins profond (0,60 m) que son prédécesseur (Fig. 14 et 15). Son creusement en cuvette a un remplissage hétérogène prouvant un usage ouvert suivi d'un comblement plutôt lent. Son tracé se poursuit jusqu'à la limite ouest de la tranchée 1. En effet, le niveau



**Figure 14** tranchée 1, coupe 7 - section transversale du fossé 100 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.



**Figure 15** tranchée 1, coupe 5 - section transversale des fossés 128 et 132 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.

supérieur de son remplissage (US 135) est visible en plan jusque-là (Fig.13). Les remplissages de ces fossés n'ont pas piégé d'éléments de la vie quotidienne. Nous n'avons pas d'indice de datation.

Aucun de ces fossés n'est en fonction au moment de premier levé cadastral en 1834 (Fig.40). Cependant, hormis le fossé 137, les trois autres ont des orientations similaires à celles du parcellaire environnant la ferme dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle (Fig.2). Les éléments de datation à notre disposition ne concernent qu'un fossé et sont attribués à la toute fin du Moyen Âge. Cette information chronologique souligne la permanence de l'organisation du paysage depuis cette époque jusque dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle au moins. Elle est aussi importante dans le cadre de la discussion au sujet de la mise en place des maçonneries les plus anciennes identifiées dans ce sondage.

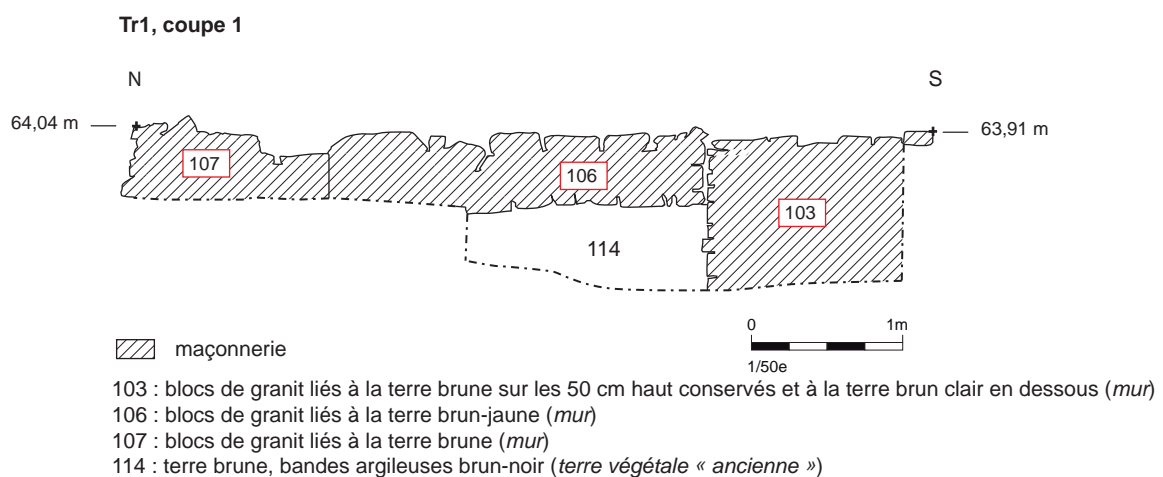
#### 2.2.1.2. Les murs et les tranchées de récupération

Une dizaine de tronçons de murs est identifiée dans la tranchée 1 (Fig.13). Certains ont été démontés jusqu'à la base des fondations une fois abandonné le bâtiment auquel ils participent. Leurs orientations sont semblables à celles du parcellaire fossoyé.

D'un point de vue stratigraphique, les faits 103 et 107 sont les maçonneries les plus anciennes dans la tranchée 1 (Fig.13). Leurs tranchées de fondation étroites traversent le niveau ancien de terre végétale (US 114). Aucune assise de l'élévation n'est conservée.

La structure 103, dont la largeur est comprise entre 0,80 m et 0,90 m, a un tracé en « L » (Fig.13). La section la plus courte (2,40 m), de direction SSO-ENE, est complète. C'est au niveau de son amorce, à l'ENE, que se trouvait la base du piédroit sud de l'arcade. Nous n'avons pas pu observer les caractéristiques de cette jonction avant sa démolition. La section ESE-ONO, d'une longueur de 3,30 m à partir de l'angle intérieur, est partiellement récupérée au-delà vers l'ouest. La tranchée de récupération 104 se poursuit dans les tranchées 2 et 3 (cf. *infra*) (Fig.40). Un sondage mécanique effectué au niveau de l'angle interne de 103 a permis de dégager le parement intérieur sur une hauteur de 1 m sans pouvoir atteindre le substrat. Deux strates sont identifiées (Fig.16). Dans la moitié inférieure du parement de 103, les pierres sont liées avec de la terre meuble brun clair. Par contre, dans la moitié supérieure, le liant, plus compact, se compose de limon brun. Ce changement peut être lié à un changement du lieu de prélèvement du liant au cours du chantier de construction. Mais il peut aussi s'agir d'une réfection de fondation. Nous y reviendrons plus loin.

**Figure 16** tranchée 1, coupe 1 - jonction des maçonneries 107, 106 et 103 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.

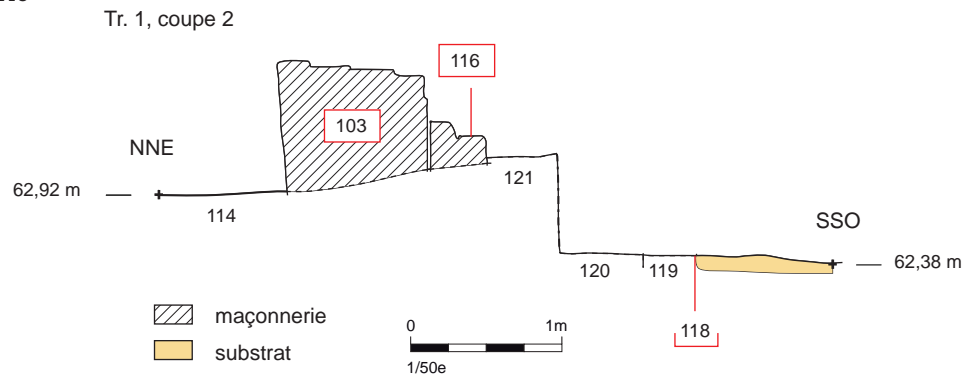


Le mur 107, large de 0,90 m, n'est conservé que sur 1,30 m de long. De direction SSO-ENE, il est placé en vis-à-vis de 103 dont il est distant de 2,50 m (Fig.13). C'est au sommet de l'extrémité sud de 107 que se trouvait la base du piédroit nord de l'arcade. Seul son parement ouest a été dégagé, sur une hauteur d'une cinquantaine de centimètres. Pierres de granit et liant sont semblables à ce qui est noté pour 103 en partie haute. Les murs 103 et 107 encadrent un passage large de 2,50 m.

Les maçonneries 117, 116 et 122 sont ensuite posées contre le mur 103 (Fig.13).

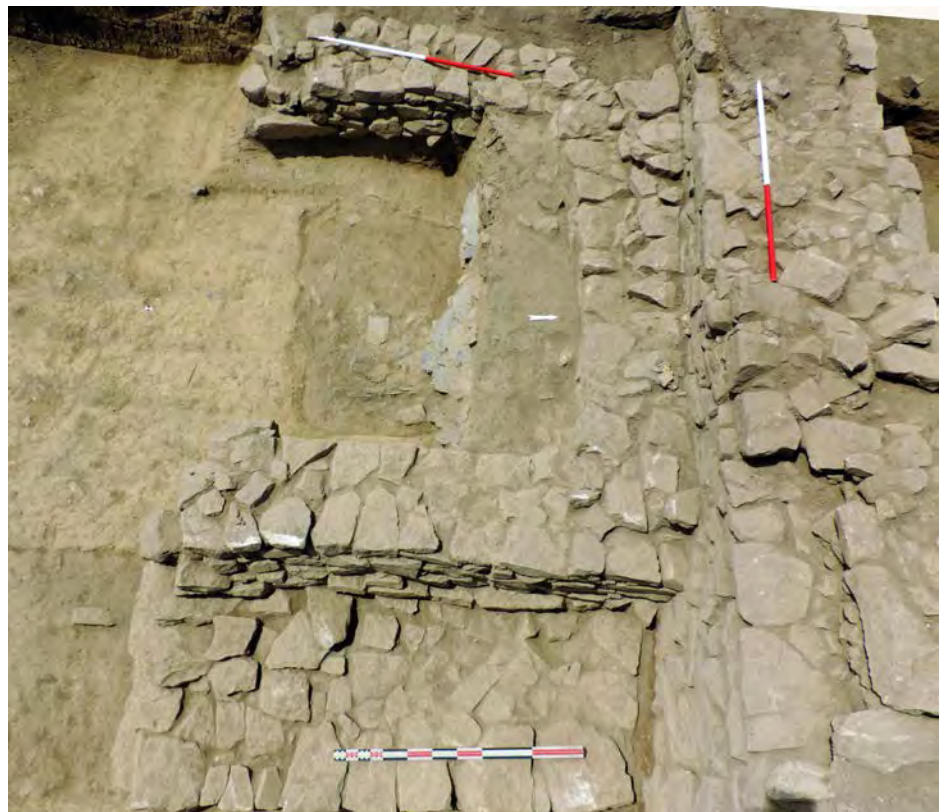
Les murs 117 et 116 sont installés contre le parement sud de 103 (Fig.17 et 18) Plus précisément, 117 précède 116 qui le recouvre partiellement (Fig.19 et 20).

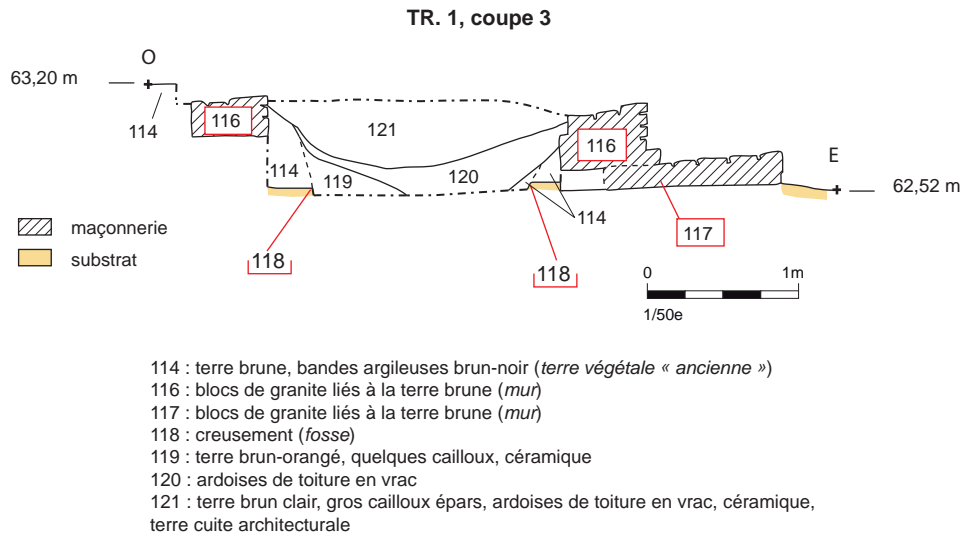
**Figure 17** tranchée 1, coupe 2 : profil NNE-SSO de la jonction des faits 103, 116 et 118  
© Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.



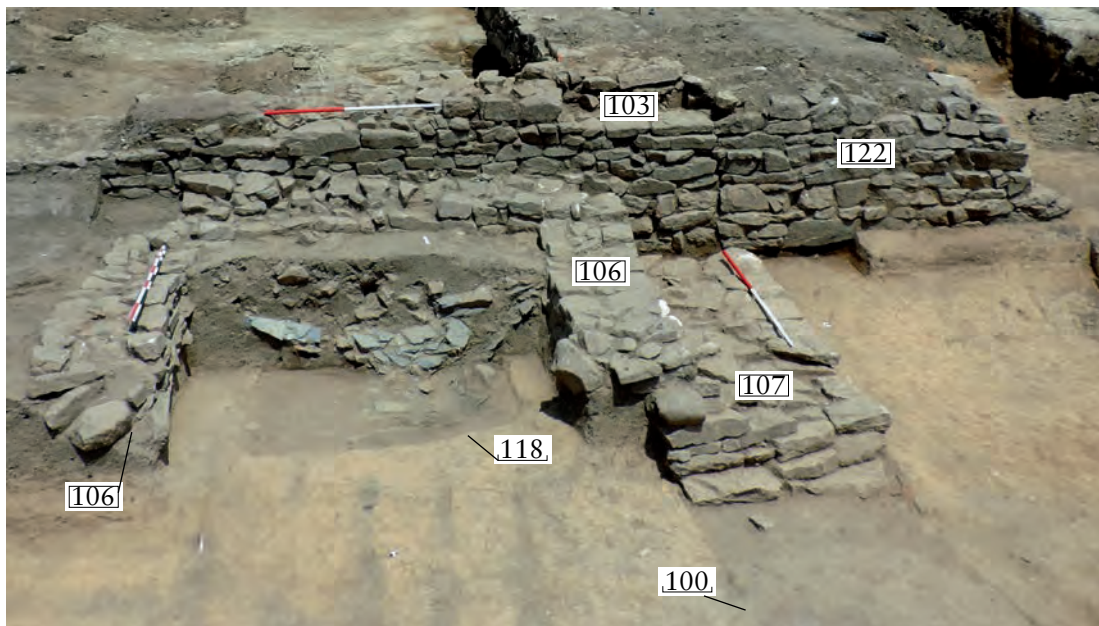
- 103 : blocs de granite liés à la terre brune sur les 50 cm haut conservés et à la terre brun clair en dessous (*mur*)
- 114 : terre brune, bandes argileuses brun-noir (*terre végétale « ancienne »*)
- 116 : blocs de granite liés à la terre brune (*mur*)
- 118 : creusement (*fosse*)
- 119 : terre brun-orangé, quelques cailloux, céramique
- 120 : ardoises de toiture en vrac
- 121 : terre brun clair, gros cailloux épars, ardoises de toiture en vrac, céramique, terre cuite architecturale

**Figure 18** tranchée 1 : vue vers l'ouest, en fin d'intervention, des maçonneries accolées au parement extérieur de 103 : murs 116 et 117 © Inrap, Françoise Le Boulanger.





**Figure 19** tranchée 1, coupe 3 : coupe transversale des faits 116, 118 et 117 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.



**Figure 20** tranchée 1 : vue vers le nord, en fin d'intervention, des maçonneries accolées au parement extérieur de 103 : le mur 116 est partiellement posé sur le mur 117. Le fossé 100 sur lequel est installé 117 est visible dans l'angle droit du cliché © Inrap, Françoise Le Boulanger.

Le mur 117 est reconnu sur toute sa longueur : 2,20 m. De direction NNE-SSO, il se pose contre l'angle extérieur de 103. En outre, il se superpose au fossé 100 (Fig.20). Large d'1,10 m et conservé sur une hauteur de 50 cm, il est fait avec des pierres de granite liées à la terre brune. La raison de sa présence est ignorée. Un bord de pot et une galettière archéologiquement complète, tous les deux en céramique onctueuse, ont été piégés dans les blocs au cours de la construction de 117. Ces éléments céramiques sont en usage du XV<sup>e</sup> siècle au début du siècle suivant (cf. *infra*, paragraphe 2.3.1). Le mur 116, large de 0,50 m et conservé sur 0,50 m de haut, correspond à quatre tronçons maçonnés parfaitement jointifs, constituant alors la base

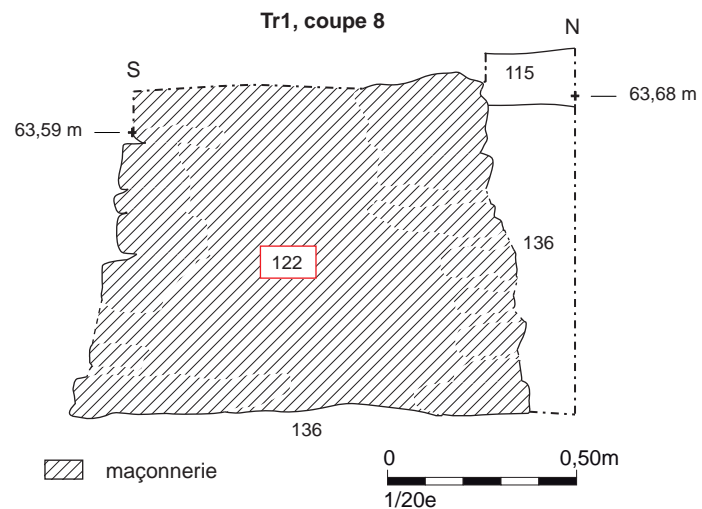
d'un ensemble bâti de plan rectangulaire long de 3,15 m (E-O) et large de 2,60 m (N-S) (Fig.13). Côté sud, le quatrième pan du mur dont la conservation était très médiocre, a été démonté mécaniquement pour la réalisation de la coupe 3. Les blocs de granit sont liés à la terre brune. Ce petit bâti quadrangulaire est installé dans le niveau de terre végétale « ancienne » (US 114) (Fig.19). Une fosse partiellement sondée dans le cadre du diagnostic est présente en son sein (Fig.13 et 18). La fosse 118, dont le plan est quadrangulaire (l = 1,40 m dans l'encaissant), a été sondée jusqu'à 0,60 m de profondeur, et le fond n'a pas été atteint (Fig.19). Ses parois quasi verticales sont creusées dans l'US 114 puis dans le substrat. Elle est comblée en partie haute de niveaux de rejets de démolition (ardoises de toiture et cailloux en vrac) (US 120 et 121). Une fois décidé l'abandon de la fosse, son comblement a été rapide. Les 52 tessons de poteries piégés dans les niveaux de remplissage indiquent que cette action s'est probablement déroulée durant le XVI<sup>e</sup> siècle (cf. *infra*, paragraphe 2.3.1, US 120 et 121). La fonction première de la fosse 118 est hypothétique. Il pourrait s'agir d'une fosse à fond perdu servant comme latrine, entourée en partie haute d'un massif maçonné quadrangulaire (US 116) servant de base à un cabanon par exemple. Enfin, le mur 122, conservé sur une longueur de 2,20 m et de direction ONO-ESE, prend appui contre le côté est de l'angle extérieur de 103 (Fig.13, 20 et 21).



**Figure 21** tranchée 1 : vue vers le nord, en fin d'intervention. La mire verticale se trouve à proximité de la jonction de la maçonnerie 122 accolée à l'angle extérieur du mur 103 © Inrap, Françoise Le Boulanger.

Implantée dans le niveau de terre végétale « ancienne », cette fondation maçonnée visible sur 1 m de haut a une largeur qui passe de 1,10 m à 0,90 m du bas vers le haut (Fig.22 et 23). Elle a les mêmes caractéristiques de construction que 116 et 117. Le reste de la maçonnerie 122 a été démantelée. Sa tranchée de récupération (US 123), qui débute là où la coupe 8 a été réalisée, a un tracé en « L » (Fig.13). Le tronçon ONO-ESE est entièrement dégagé dans la tranchée 1 (longueur : 6,50 m). Sa perpendiculaire, de direction SSO-NNE, est observée sur une longueur de 4 m mais se poursuit hors tranchée. Il est vraisemblable que 123 ait un retour vers l'ouest qui rejoigne le mur 109. Nous y reviendrons plus loin. Le remplissage de 123 se compose, outre du limon sableux brun, de petits cailloux en vrac provenant du blocage interne de 122 et non récupérés en raison de leur taille modeste (US 124) (Fig.24 et 25). Aucun élément de datation n'a été noté.

**Figure 22** tranchée 1, coupe 8 : coupe transversale du fait 122 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.

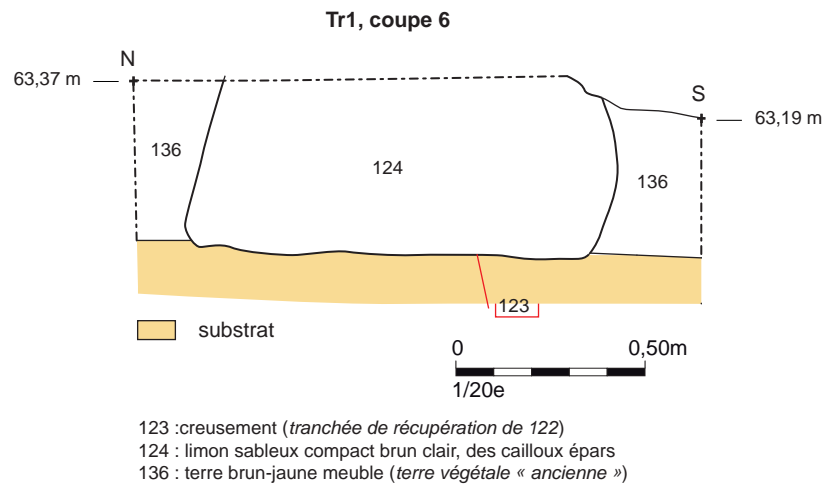


115 : terre brun-gris, morceaux ardoises, verre, céramique, ferraille (*niveau de démolition*)  
 122 : blocs de granite liés à la terre brune (*mur*)  
 136 : terre brun-jaune meuble (*terre végétale « ancienne »*)



**Figure 23** tranchée 1 : vue vers le sud de la coupe 8 : maçonnerie 122 © Inrap, Françoise Le Boulanger.

**Figure 24** tranchée 1, coupe 6 : coupe transversale du fait 123 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.



**Figure 25** tranchée 1 : vue vers le nord de la coupe 6 : tranchée de récupération 123 de la maçonnerie 122 © Inrap, Françoise Le Boulanger.



Les murs 109 et 108 sont accolés, le second prenant lui-même appui contre le bord nord de 107 (**Fig.13 et 26, vue B**). Tous deux sont installés dans le niveau de terre végétale « ancienne » (US 114 = 136) et sont fabriqués avec des pierres de granit liées à la terre brun clair. Le fait 109 est le seul à conserver une assise d'élévation large de 0,70 m (**Fig.27**). La largeur de sa fondation est semblable à celle de 108 uniquement conservé en fondation : 1 m.

La longueur de la maçonnerie 108 est égale à sa largeur (**Fig.26, vue B**). Il s'agit donc d'un massif carré. Quant au mur 109, conservé sur une hauteur de 60 cm (**Fig.27**), il démarre au niveau de 108 (**Fig.26, vue B**) et a un tracé parallèle à 122 dont il est distant de 6 m. Il est très probable qu'il en soit le pendant côté nord, et qu'avec la tranchée 123, ces trois faits matérialisent les trois côtés d'une construction rectangulaire accolée aux maçonneries 103 et 107 déjà en place (**Fig.13**).

En outre, les maçonneries 107, 108 et 109 correspondaient aussi à la clôture orientale du hangar agricole détruit au printemps 2019 (**Fig.26, vue A**).



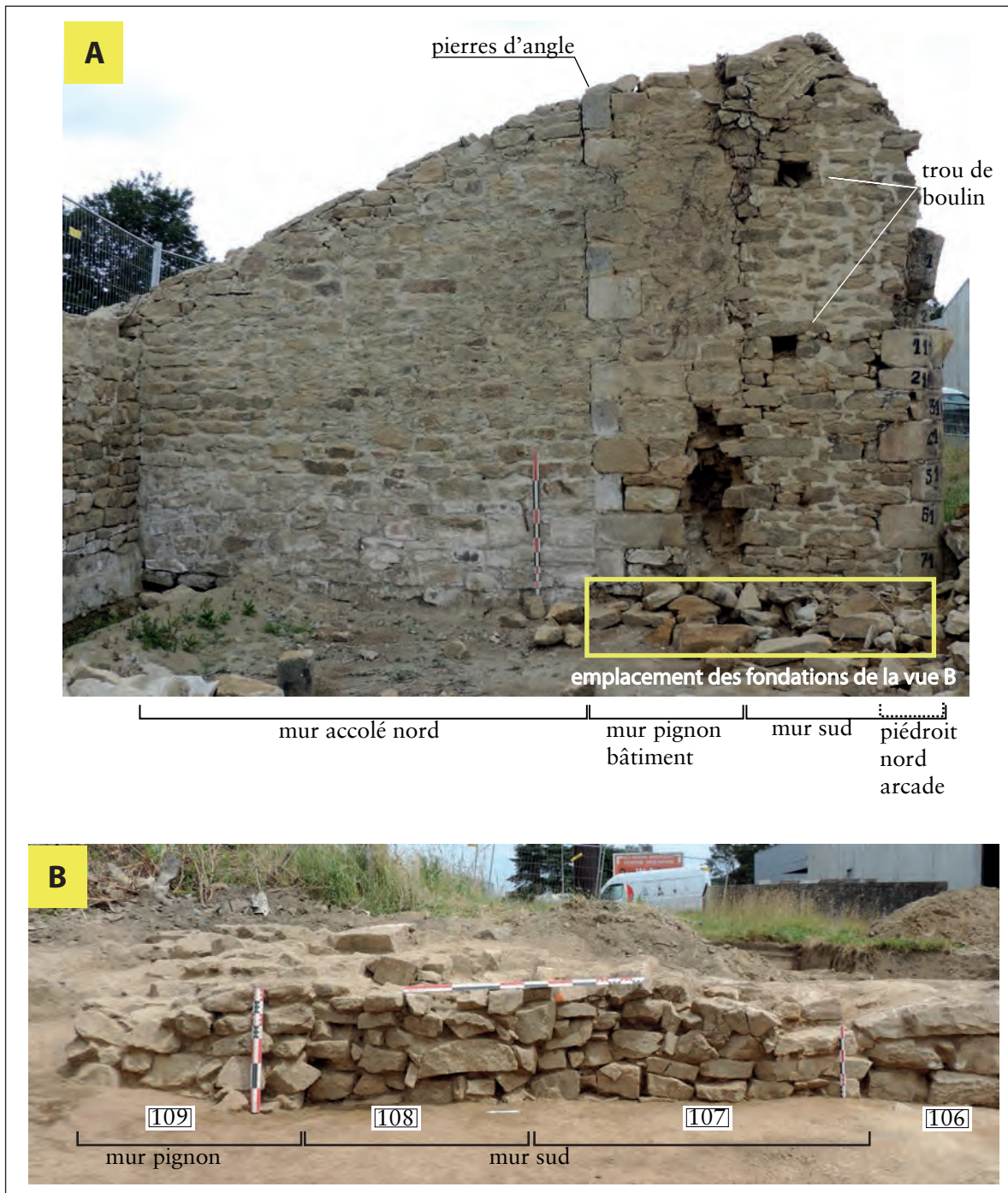


Figure 26 tranchée 1 : vue vers l'est de la jonction des maçonneries 109, 108 et 107 en élévation (A) et en fondation (B) © Inrap, Françoise Le Boulanger.

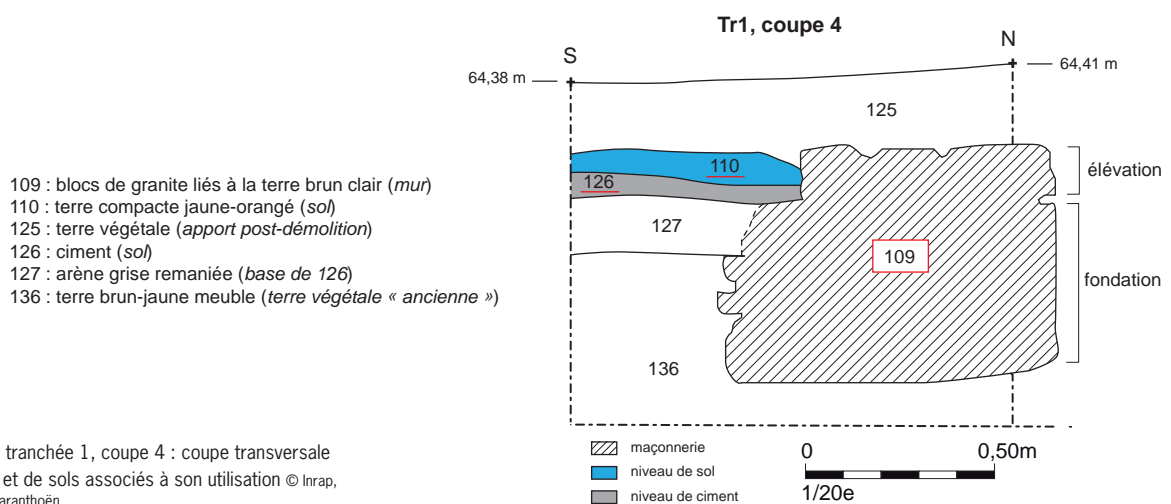
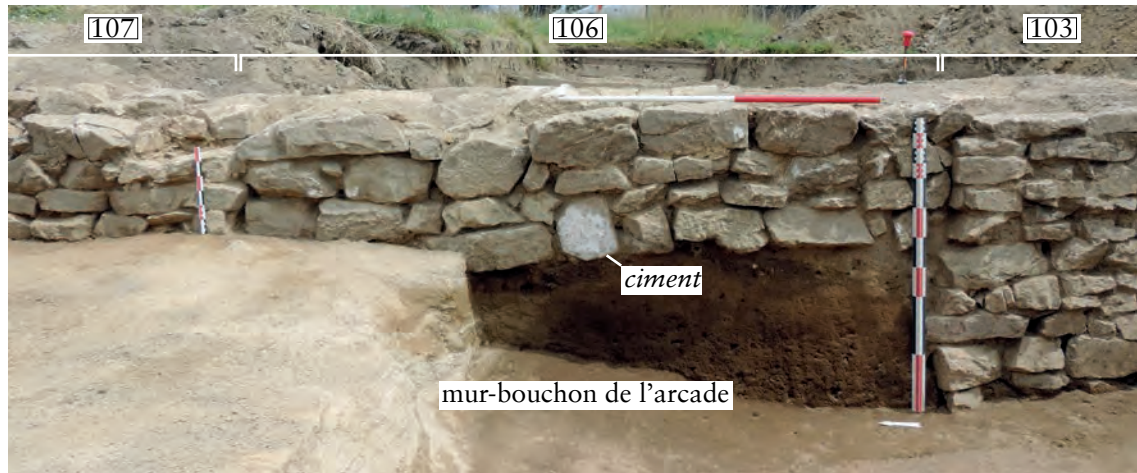


Figure 27 tranchée 1, coupe 4 : coupe transversale du fait 109 et de sols associés à son utilisation © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.

La dernière maçonnerie à présenter est celle qui se trouve entre les murs 103 et 107, à l'emplacement du passage large de 2,50 m (cf. *supra*, **Fig.13 et 28**). Le fait 106, de direction SSO-NNE, a une largeur de 0,80 m et une hauteur conservée de 0,45 m (**Fig.16**). Il est fabriqué avec des pierres de granit comme les autres maçonneries de la tranchée 1. Deux différences sont cependant notées : des blocs conservent du ciment blanchâtre collé sur leurs parois ; le liant est constitué par une terre jaune compacte. Le fait 106 correspond à la base maçonnée du bouchage de l'arcade.



**Figure 28** tranchée 1 : vue vers l'est de la jonction de la maçonnerie 106 avec les maçonneries 103 et 107) © Inrap, Françoise Le Boulanger.

### 2.2.1.3. Des lambeaux de sols

Trois seuls lambeaux de sols repérés dans la tranchée 1 se situent de part d'autre de la maçonnerie 109 avec lequel ils ont une contemporanéité d'usage (**Fig.13 et 27**).

D'un point de vue stratigraphique, le plus ancien est le sol 126 (**Fig.27**).

Comme il est posé directement sur le niveau de terre végétale « ancienne », 15 cm d'arène grise remaniée sont préalablement déposés pour éviter son affaissement et pour assurer un bon drainage (US 127). Le sol 126 est un ciment blanchâtre, ressemblant à celui noté sur des pierres de la maçonnerie 106. Rappelons ici que le ciment apparaît dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est ensuite rehaussé par la pose d'un nouveau sol, cette fois en terre battue de teinte jaune-orangé et épais de 9 cm (US 110) (**Fig.27**).

Si les sols superposés 126 et 110 se situent contre le parement intérieur de l'assise d'élévation conservée de 109, le sol 111 se trouve quant à lui côté extérieur de ce mur (**Fig.13**). Les dalles de granit posées à plat qui le matérialisent sont en relation avec cet usage extérieur.

Les indices de datation sont absents pour envisager la période d'utilisation de ces sols. Cependant, leur usage simultané de celui du bâtiment auquel appartient la maçonnerie 109 est un indice indirect.

Le remblai 115 présent dans le bâtiment en question apporte un autre indice indirect. Il s'agit d'un niveau de démolition lié à l'abandon du bâtiment (**Fig.13 et 22**). Il a livré un petit lot de tessons de poteries appartenant à des productions locales et d'importation en usage à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusque dans le courant du siècle suivant (cf. *infra*, paragraphe 2.3.1). La construction visible sur le cadastre de 1834 a dû être démolie après la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est probablement à ce moment-là que le passage a été bouché avec la mise en place de la maçonnerie 106.

#### 2.2.1.4. Une rigole d'époque contemporaine

En limite nord de la tranchée 1, le creusement rectiligne 112, de direction ONO-ESE, et que l'on retrouve également dans les tranchées 2 et 3 correspond vraisemblablement à une rigole récente (Fig.13). Nous en reparlerons dans le paragraphe traitant de la tranchée 2.

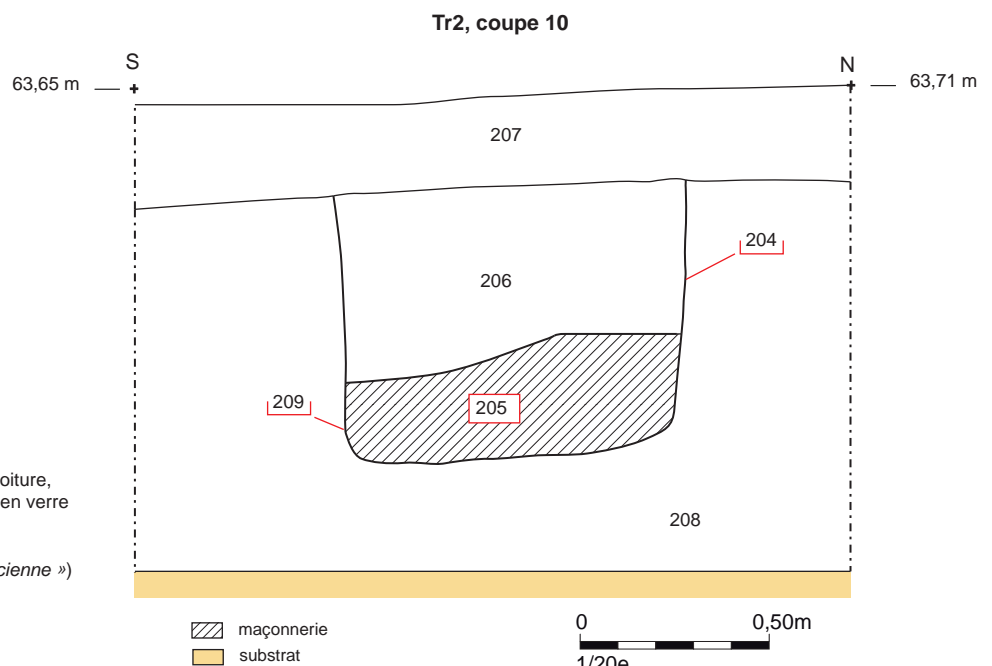
#### 2.2.2. Dans la tranchée 2

La tranchée 2 est accolée à la limite ouest de la tranchée 1 (Fig.13). Trois creusements y sont identifiés, tous installés dans le niveau de terre végétale « ancienne » (US 208 ici) (Fig.29). Le substrat a été ponctuellement atteint à 1 m de profondeur sous le niveau de décapage qui correspond ici à un remblai de démolition (Fig.30). L'US 207, à la composition très hétérogène, a livré trois tessons de poteries en usage à partir de la toute fin de l'époque moderne jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle inclus (cf. *infra*, paragraphe 2.3.1, US 207). Dans ce cas, ces indices ne datent pas la démolition, cette dernière ayant eu lieu peu de temps avant l'intervention archéologique. Ils indiquent simplement une occupation de cet espace depuis deux siècles au moins.

**Figure 29** vue générale de la tranchée 2, vers le NNE © Inrap, Françoise Le Boulanger.



**Figure 30** tranchée 2, coupe 10 : coupe transversale des faits 209 et 204 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.





**Figure 31** tranchée 2 : vue vers l'ouest de la coupe des faits 204 et 209 © Inrap, Françoise Le Boulanger.

2.2.2.1. Un mur et sa tranchée de récupération

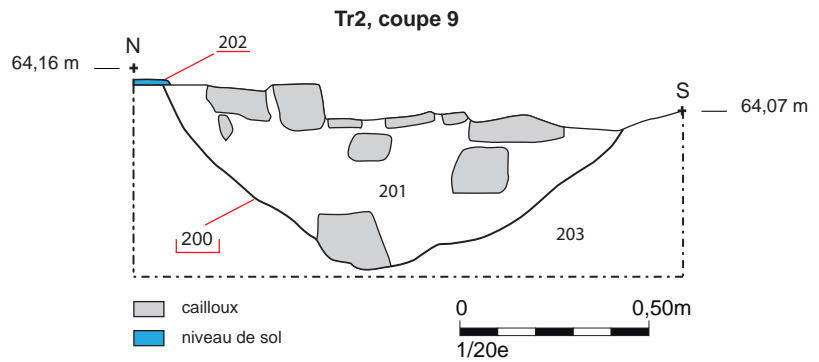
La maçonnerie 205 construite avec des pierres de granit liées à la terre brune ne conserve en place que ses deux premières assises de fondation (Fig.30). Sa tranchée d'installation (US 209) a un profil en « U » à fond plat large de 0,95 m et profond de 0,74 m initialement.

Cette fondation a été largement récupérée (Fig.30). Le fait 204, large de 0,95 m et profond de 0,45 m, est rempli par des cailloux du blocage de 205 et de la terre brune (Fig.31).

La maçonnerie 205 correspond à la suite du fait 103 (tranchée 1), et sa tranchée de récupération 204 à celle du fait 104 (tranchée 1).

2.2.2.2. La suite de la rigole d'époque contemporaine

A l'extrémité nord de la tranchée, le creusement 200 correspond à la suite du fait 112 (tranchée 1) (Fig.13). Sa coupe transversale indique un profil en cuvette large de 1,25 m et profond de 0,50 m (Fig.32 et 33). La composition de son remplissage unique traduit un comblement rapide avec terre et débris de la vie quotidienne (US 201). Le petit lot céramique qui y a été recueilli contient des fragments de poteries en usage durant le XIX<sup>e</sup> siècle (cf. *infra*, paragraphe 2.3.1, US 201).



**Figure 32** tranchée 2, coupe 9 : coupe transversale du fait 200 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.

200 : creusement (*rigole, récent*)  
 201 : cailloux de granit, terre brune, morceaux de bouteilles en verre, céramique  
 202 : terre battue oxydée (*sol*)  
 203 : terre brune meuble, quelques cailloux (*remblai*)



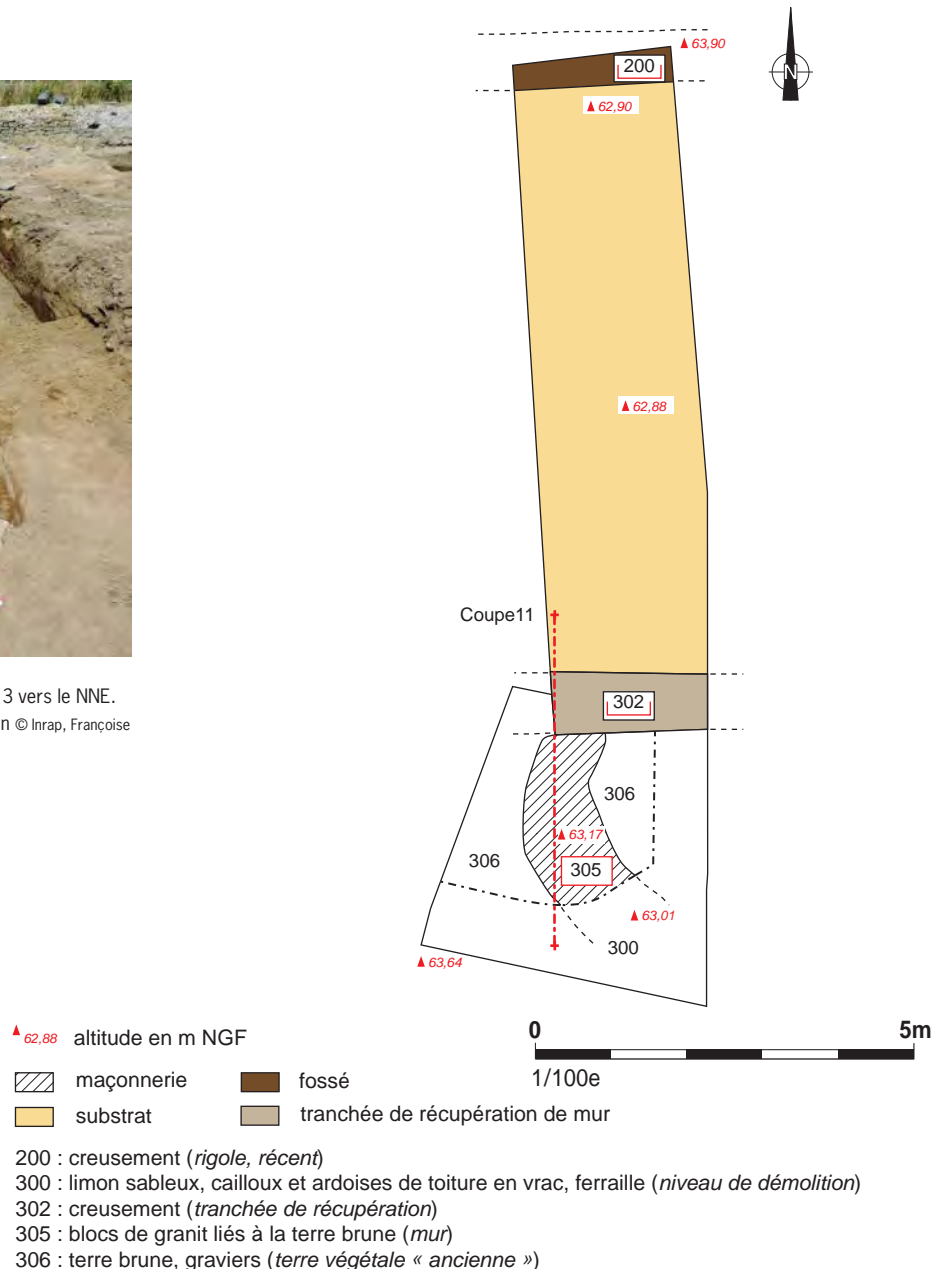
**Figure 33** tranchée 2 : vue vers l'est de la coupe du fait 200 implanté dans un niveau de terre végétale « ancienne » (US 208) © Inrap, Françoise Le Boulanger.

### 2.2.3. Dans la tranchée 3

Hormis la moitié sud de la rigole d'époque contemporaine accrochée en limite nord, les vestiges repérés se concentrent dans le quart sud de la tranchée (Fig. 34 et 35). Ils sont installés dans un niveau de terre végétale « ancienne » épais de 0,55 m (US 306). Ce niveau a livré en partie haute dix fragments de poteries en usage à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusque dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle (cf. *infra*, paragraphe 2.3.1, US 306). Le substrat a été atteint ponctuellement à 0,80 m sous le niveau de décapage.



**Figure 34** vue générale de la tranchée 3 vers le NNE.  
La maçonnerie 305 se trouve au 1er plan © Inrap, Françoise Le Boulanger.



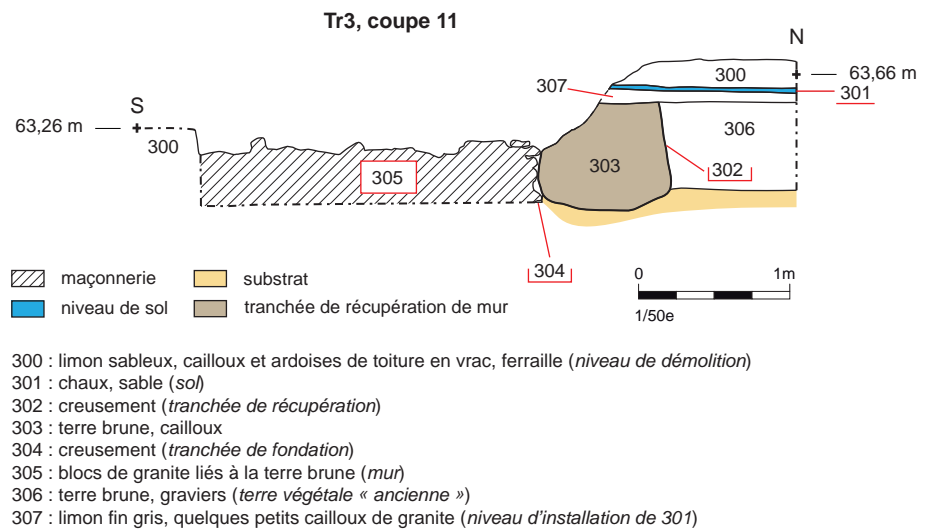
**Figure 35** tranchée 3, plan de détail © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.

### 2.2.3.1. Un mur et une tranchée de récupération

Le fait 302 correspond à un creusement en « U » à fond plat de 1 m de large et 0,90 m de profondeur (Fig.36 et 37). Son emplacement, son orientation ONO-ESE, son profil, ses dimensions, la nature de son remplissage unique (US 303), tous ces éléments confirment qu'il s'agit de la suite de la tranchée de récupération de la maçonnerie 103.

Accolée à la paroi sud de la tranchée de récupération de mur, apparaît la maçonnerie 305 dont le tracé est courbe (Fig.34 et 35). Elle se poursuit au-delà de la limite de tranchée. Construite avec des pierres de granit liées à la terre brune, elle a une largeur comprise entre 1 m et 1,10 m.

**Figure 36** tranchée 3, section transversale des faits 305, 302 et du sol 301 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.



**Figure 37** tranchée 3 : vue vers l'ouest de la coupe transversale des US 302, 306, 307 et 301 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën

### 2.2.3.2. Un sol postérieur

Le seul sol mis au jour dans la tranchée 3 est mis en place après que la suite du mur 103 a été récupérée. Le fait 302 est en effet recouvert par le niveau d'installation du sol, l'US 307 (Fig.36 coupe 11). Ce fin niveau de limon sableux mêlé de petits cailloux stabilise et améliore le drainage du sol 301. Ce dernier est un mélange de chaux et de sable plus ou moins tassé.

### 2.2.4. Dans la tranchée 4

Comme dans le cas de la tranchée précédente, les vestiges se concentrent dans le tiers sud de la tranchée (Fig.38). Un sondage mécanique profond d'1,50 m par rapport au niveau de décapage et effectué en milieu de tranchée n'a pas permis d'atteindre le substrat.

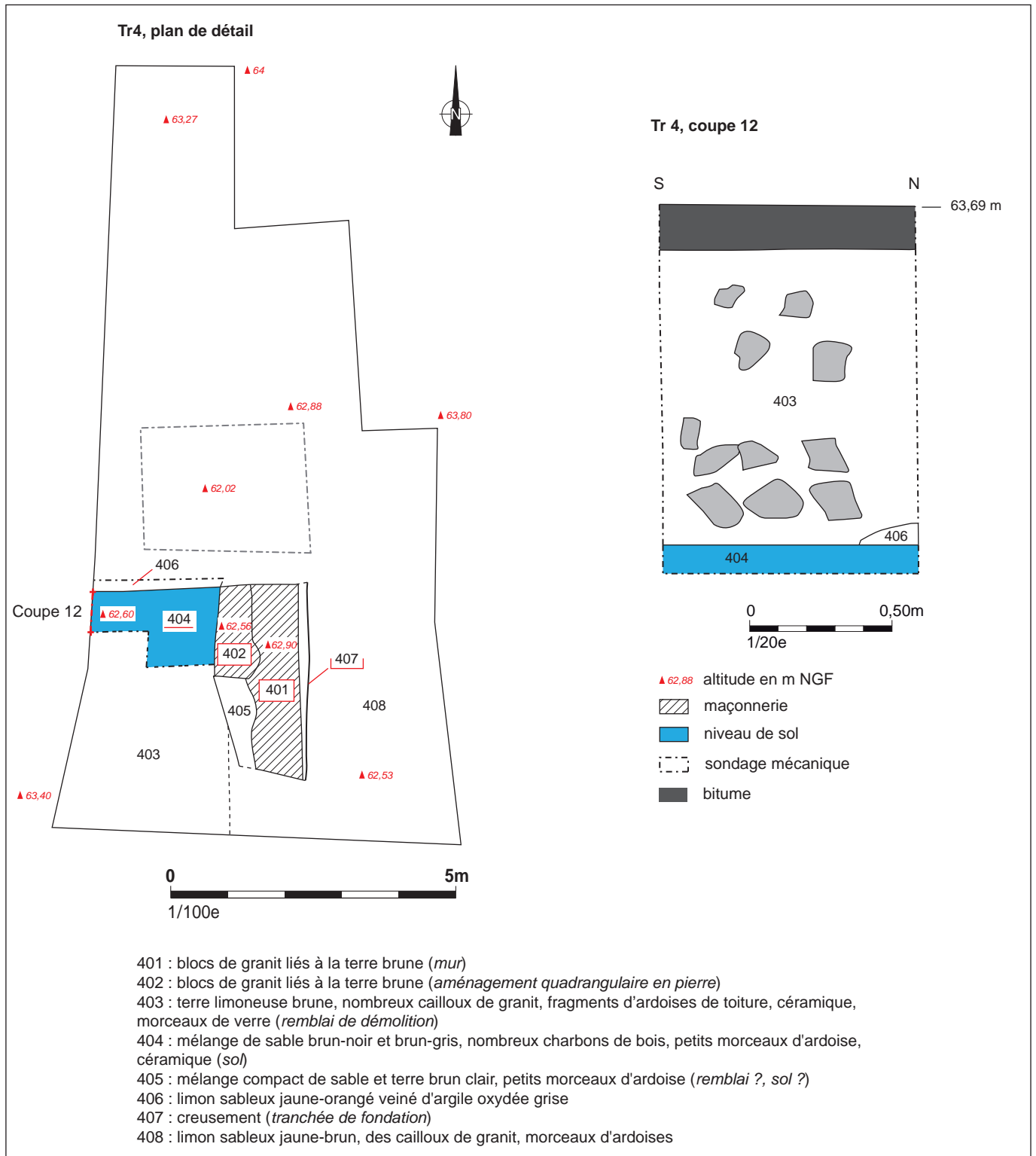


Figure 38 tranchée 4, plan de détail, coupe 12 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.

#### 2.2.4.1. Des vestiges maçonnés et un sol en place

Le mur 401, implanté dans une tranchée de fondation étroite (US 407), a une direction NNE-SSO (Fig.38 et 39). Dégagé sur une longueur de 3,50 m, il se poursuit hors tranchée vers le sud. Sa largeur totale est comprise entre 0,80 et 0,90 m. Comme la grande majorité des maçonneries repérées dans les tranchées du diagnostic, il est fait de pierres en granit liées à la terre brune. Les parements sont constitués par des blocs de bonne taille (L = 0,75 m), au contraire du blocage composé de blocs de 10 cm de côté en moyenne.

**Figure 39** vue vers l'est du niveau 404 et des maçonneries 401 et 402 © Inrap, Françoise Le Boulanger.



Un aménagement en pierre est accolé contre une partie de son parement ouest (Fig.38 et 39). L'US 402 est un massif presque carré (L = 1,55 m ; l = 1,40 m) fait de blocs en granit liés à la terre brune.

Un lambeau de niveau d'occupation vient se poser contre le bord ouest de l'US 402 (Fig.38 et 39). Le sol 404 est constitué d'un mélange de limon sableux oxydé brun-gris et de petits cailloux de granit, dans lequel ont été piégés neuf morceaux de poteries appartenant à des productions locales ou importées en usage au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (cf. *infra*, paragraphe 2.3.1, US 404).

#### 2.2.4.2. Des niveaux de remblai de démolition

Trois niveaux de remblais recouvrent les vestiges ci-dessus (US 405, 408 et 403) (Fig.38). L'US 403 occupe la plus grande partie et est la plus épaisse (0,70 m). Il s'agit d'un niveau de démolition mêlant terre brune, cailloux - surtout dans les 30 premiers centimètres -, morceaux d'ardoises de toiture, et nombreux fragments d'objets en verre et en céramique. Le mobilier céramique, abondant (60 tessons), regroupe des poteries en usage au cours de la même période que le sol 404 (cf. *infra*, paragraphe 2.3.1, US 403). L'US 403 provient de la démolition d'une construction à laquelle prennent part les vestiges maçonnés et le sol décrits plus haut, vraisemblablement peu de temps après la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.



### 2.2.5. Bilan des découvertes archéologiques

Les vestiges les plus anciens sont de simples fossés de parcellaire dont l'abandon s'est probablement déroulé entre la fin du XIV<sup>e</sup> et la fin du XV<sup>e</sup> siècle (tranchée 1).

Des fondations maçonnées, parfois implantées dans des sections abandonnées de ces anciens fossés, leur succèdent.

Dans les tranchées de diagnostic, la majorité des maçonneries en place ou récupérées correspond à des murs de bâtiments accolés présents sur le relevé cadastral de 1834 (Fig.40).

L'exploration archéologique atteste que ces bâtiments sont en place depuis le XVI<sup>e</sup> siècle mais qu'ils n'ont pas été édifiés en une seule phase.

Les plus anciennes maçonneries correspondent aux US 103 et 107 qui encadrent un passage large de 2,50 m (Fig.40). Elles participent à une grande construction de direction est-ouest et installée le long de la route menant à Quimper (L = 24 m ; l = 5,50 m). À une période récente (début XX<sup>e</sup> s. ?), le mur sud de ce bâtiment a été largement démonté comme l'attestent les sections de tranchées de récupération repérées dans les vignettes 1, 2 et 3 (Fig.40). Un four au plan circulaire bien reconnaissable sur le relevé cadastral de 1834 est installé au sud de ce bâtiment. Un tronçon courbe de sa base maçonnée a été retrouvée dans la tranchée 3 (Fig.40).

Ce n'est qu'après l'érection de cette vaste construction que prennent place des bâtiments côté sud et côté est. Côté sud, il s'agit de deux ouvrages maçonnés successifs dont le plus récent (US 116) pourrait participer à l'aménagement de latrines. Ces dernières seraient abandonnées avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Côté est, un bâtiment aux dimensions modestes (L = 8,50 m ; l = 6,50 m) est accolé au pignon oriental du vaste édifice. En effet, le mur 122 et son pendant côté nord, l'US 109, s'appuient contre les maçonneries 103 et 107 (Fig.40). La circulation de l'un à l'autre se fait par le passage cité plus haut. C'est au niveau de ce dernier que se trouvaient les piédroits de l'arcade partiellement conservée. Même si nous ignorons à quelle période ces piédroits ont été posés et s'ils reposent sur des maçonneries plus anciennes, il est certain que cette opération ne s'est pas déroulée avant le XVI<sup>e</sup> siècle. Or, cette datation est incohérente avec le style gothique des ouvertures de la chapelle Sainte-Anne de Guélen, caractéristique architecturale décrite, dessinée et même photographiée entre la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du siècle suivant (cf. *infra*). Si les pierres des piédroits de l'arcade proviennent de la chapelle, elles ne se trouvent pas à leur place d'origine. Elles ont été déplacées.

D'un point de vue strictement archéologique, il n'y a aucune preuve tangible de la présence dans l'emprise du diagnostic, de la chapelle Sainte-Anne de Guélen dont le style architectural des ouvertures la rattache au XIII<sup>e</sup> siècle. La tranchée 1 se situe à l'endroit où elle est supposée se trouver. Le petit bâtiment rectangulaire installé à l'est du grand bâtiment a une largeur interne similaire à celle indiquée par Joseph Bigot sur le dessin qu'il en fait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (cf. Fig.55). Pourtant, nous venons de le voir, cette construction est mise en place au début de l'époque moderne au plus tôt. Comment expliquer ces éléments contradictoires ? L'étude documentaire nous fournit la réponse (cf. *infra*).



Figure 40 les murs en place ou récupérés mis au jour dans les tranchées de diagnostic positionnés sur le fond cadastral de 1834 d'Ergué-Armel (section D1 de Kermadec) © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.

## 2.3. Étude des mobiliers (Françoise Labaune-Jean)

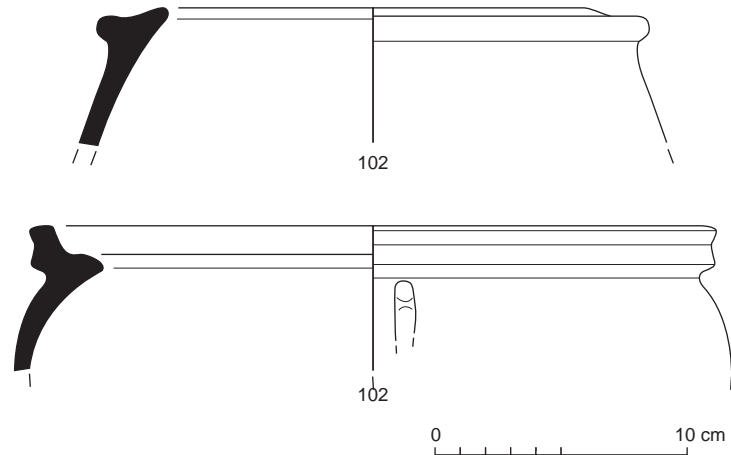
### 2.3.1. Catalogue du mobilier céramique

#### Tr. 1 us 102

Lot de 6 tessons de céramique onctueuse uniquement dont un bord de pot (1G de Quimper) à lèvre rentrante et un autre de marmite (type 3B).

*Fin XIV<sup>e</sup> – fin XV<sup>e</sup> siècle. (Fig.41)*

**Figure 41** formes en céramique onctueuse de l'US 102 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.



#### Tr. 1 us 115

Lot de 14 tessons de céramique comprenant :

1 fragment de panse de grès au sel (Puisaye ?).

10 tessons de récipients à pâte sans revêtement dont un à cuisson réductrice, 3 à pâte orange fine et 6 à pâte brun rose dure.

3 tessons à glaçure interne polychrome à rattacher aux productions du Beauvaisis.

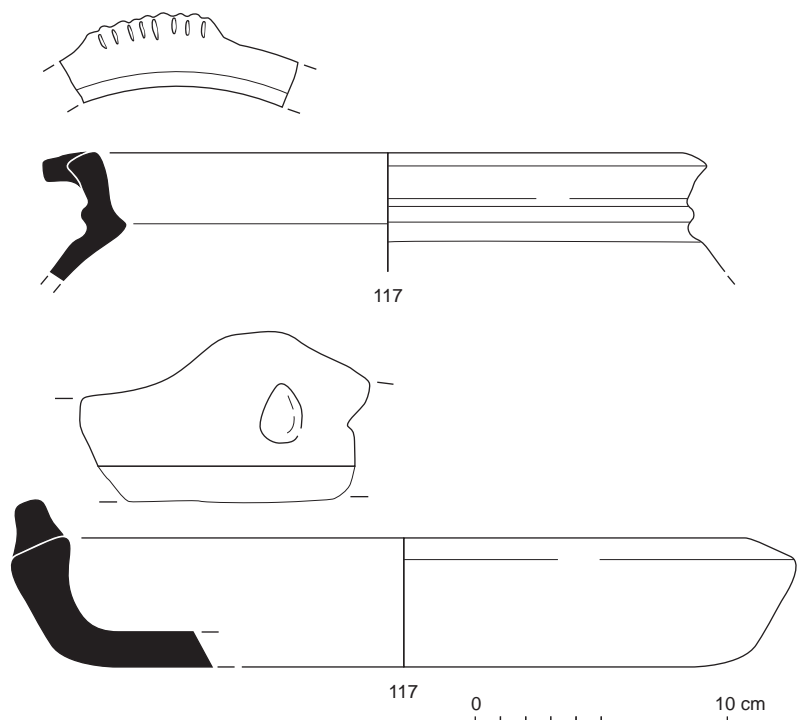
*À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

#### Tr. 1 us 117

Lot de 4 tessons en céramique onctueuse, parmi lesquels on trouve un bord de pot (type 1J possible) et le profil archéologiquement complet d'une galettière à anse (type 6).

*XV<sup>e</sup> siècle – début XVI<sup>e</sup> siècle. (Fig.42)*

**Figure 42** formes en céramique onctueuse de l'US 117 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.



**Tr. 1 us 120**

Lot de 30 tessons de céramique comprenant :

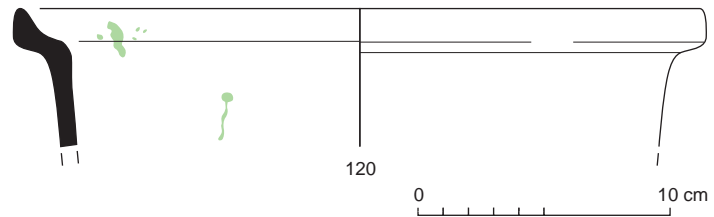
26 tessons en céramique onctueuse correspondant principalement au fond plat d'un même récipient.

1 fragment de bord de vase ouvert à lèvre en gouttière, doté d'une pâte beige-rose dure.

3 tessons (anse) d'un récipient à pâte oxydante de teinte rose, tendre, caractérisée par une forte densité en mica lui donnant un aspect très brillant en surface.

*XVI<sup>e</sup> siècle?* (Fig.43 et 44)

**Figure 43** pot ouvert (jatte ?) en céramique à glaçure de l'US 120 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.



**Figure 44** éléments de récipient à pâte très micacée de l'US 120 © Fr. Labaune-Jean, Inrap.

**Tr. 1 us 121**

Lot de 22 tessons de céramique comprenant :

17 tessons en céramique onctueuse correspondant principalement au fond plat d'un même récipient.

5 tessons (panse) d'un récipient à pâte oxydante de teinte rose, tendre, caractérisée par une forte densité en mica lui donnant un aspect très brillant en surface.

Ce lot est comparable au mobilier recueilli dans l'US 120.

*XVI<sup>e</sup> siècle?*



**Figure 45** bord d'assiette en faïence non revêtue de l'US 201 © Fr. Labaune-Jean, Inrap.

**Tr. 2 us 201**

Lot de 5 tessons de céramique comprenant :

4 fragments de céramique à pâte claire et glaçure interne, de forme indéterminée.

1 tesson de bord d'assiette à lèvre en feston correspondant à un objet en faïence n'ayant pas reçu sa couverte de faïence blanche (rejet de production).

S'y ajoutent 2 fragments de panse et fond de bouteille en verre de teinte vert fougère et un fond de gobelet en verre incolore.

*XIX<sup>e</sup> siècle.* (Fig.45)

**Tr. 2 us 207**

Lot de 3 tessons de céramique comprenant :

1 fond de coupe ou bol à pâte claire recouverte d'une glaçure au manganèse.

2 tessons (fond) d'un récipient en faïence polychrome de Quimper.

*Fin XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle.*

**Tr. 3 us 306**

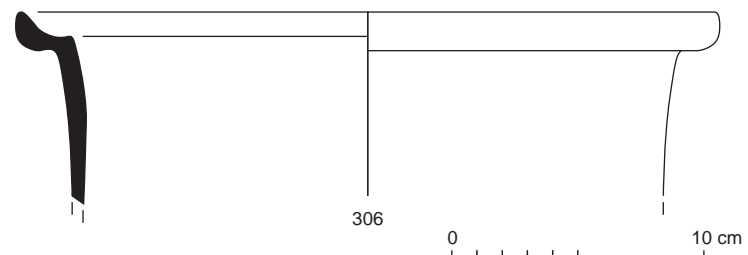
Lot de 10 tessons de céramique comprenant :

2 tessons de récipient à pâte orange à texture grossière.

8 tessons à pâte beige parmi lesquels se trouve un tesson de bord de pot ouvert à lèvre en gouttière.

*XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle. (Fig.46)*

**Figure 46** bord de pot à lèvre en gouttière de l'US 306 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.

**Tr. 4 us 403**

Lot de 60 tessons de céramique comprenant :

2 tessons de panse d'une bouteille étroite en grès au sel (Puisaye?).

7 tessons de récipients à pâte claire, sans revêtement.

2 tessons en faïence blanche dont un bord d'assiette.

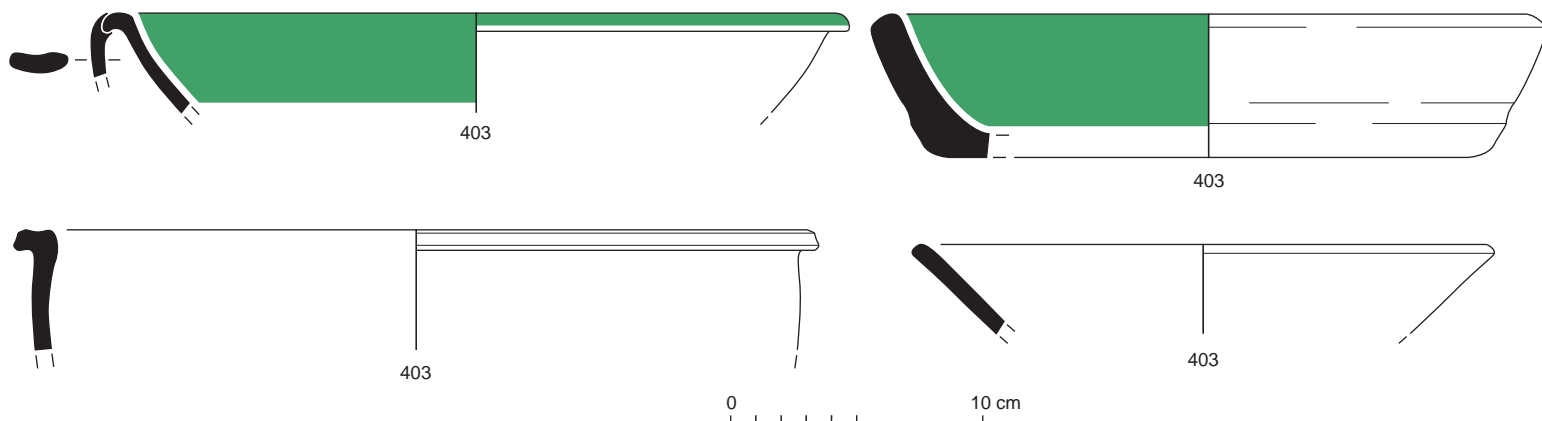
3 tessons appartenant à une assiette ou un plat en faïence polychrome de Quimper.

14 tessons en céramique à glaçure interne polychrome (appartenant aux productions du Beauvaisis).

30 tessons de récipients à glaçure interne vert pâle non couvrante correspondant à un bord de plat ou écuelle et à deux pots ouverts à lèvre en méplat court.

2 tessons de tasses en faïence colorée (intrusifs).

*XVIII<sup>e</sup> siècle. (Fig.47)*



**Figure 47** différentes formes de récipients de l'US 403 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.

**Tr. 4 us 404**

Lot de 9 tessons de céramique comprenant :

3 tessons en faïence blanche dont un morceau de panse courbe de récipient fermé de type cruche.

1 tesson de panse à glaçure interne vert pâle.

2 fragments de panse de récipient à pâte claire sans revêtement.

3 tessons à pâte fine et glaçure interne polychrome (à rattacher aux productions du Beauvaisis).

Ce lot est comparable au mobilier recueilli dans l'us 403.

*XVIII<sup>e</sup> siècle.*

**2.3.2. Apports du mobilier mis au jour**

L'intervention archéologique menée rue Joseph Cugnot à Quimper a permis de recueillir un petit lot de mobilier à base de récipients en céramique pour l'essentiel, auxquels s'ajoutent trois tessons en verre.

Les lots les plus anciens sont illustrés par des récipients prioritairement réalisés en céramique onctueuse, comme cela a déjà pu être régulièrement observé sur d'autres interventions archéologiques menées à Quimper. Ici, les formes les plus anciennes sont celles identifiées pour l'us 102, à savoir un pot ouvert à lèvre rentrante triangulaire et un autre à bord vertical court et gouttière interne. Ils correspondent à des associations en usage entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et celle du XV<sup>e</sup> siècle. Le contexte us 117, quant à lui, se caractérise par la présence d'un profil archéologiquement complet de galettière à bord large biseauté, complété par un tenon triangulaire, vertical. Elle est associée à un bord de pot à lèvre verticale, à extrémité droite et tenon horizontal incisé. Ce dernier permet de repousser la datation du lot à la période XV – début XVI<sup>e</sup> siècle.

Les lots des US 120 et 121 sont sans doute légèrement plus récents mais la quantité encore importante de céramique onctueuse incite à les placer dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces deux lots se démarquent également par la présence d'un ou de plusieurs récipients réalisés dans une pâte fine, cuite en mode oxydant, qui se distingue par une très forte proportion d'inclusions de paillettes de mica qui donne un aspect de surface brillant et mordoré, certainement voulu. La provenance de cette production reste à reconnaître.

Avec les lots des us 403 et 404, ce sont les formes contemporaines en usage à Quimper au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle qui apparaissent. Ces assemblages montrent notamment la diffusion des productions en provenance du Beauvaisis qui semblent avoir un certain succès ici, alors que dans des contextes similaires, à Rennes par exemple, elles sont totalement absentes. Ces lots indiquent les présences de plusieurs récipients de ce groupe technique, avec un exemplaire de type bol ou pot ouvert, un autre sans doute proche mais dont le petit fragment de bord témoigne d'un aménagement pincé et enfin le fond d'un autre. Contrairement aux deux premiers à pâte beige et glaçure polychrome, ce troisième individu possède une pâte orange et un décor jouant sur la bichromie ocre-brun et blanc-beige apparaissant sur l'orangé de la pâte sous une glaçure incolore. Les motifs utilisés sont à base de lignes et de bandes, de courbes doublées, de chevrons simples et accolés, ainsi que de perles et de petites touches végétales (**Fig. 48**). Ces décors correspondent à l'évolution des productions du Beauvaisis, faisant suite à celles à base d'engobe et à *sgraffiato* des siècles précédents (Ravoire 2004, 185). Elles sont associées à des vases de production locale avec ou sans revêtement. Les éléments de formes identifiés correspondent là aussi à des récipients ouverts de type plat-jatte, avec des lèvres courtes en petit méplat horizontal. Enfin, il faut signaler la présence d'une aile et d'un fond d'assiette en faïence à rattacher aux ateliers quimpérois. Elle possède sur l'aile, un décor délimité dans un large bandeau par des caissons successifs, alternant un remplissage moucheté composé de trois couleurs (jaune, ocre et brun-manganèse) et

**Figure 48** tessons de céramique glaçurée du Beauvaisis de l'US 403 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.



**Figure 49** fragments d'assiette en faïence de Quimper de l'US 403 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.



un cercle ocre entourant un motif de rosette ou fleur à cœur jaune et à six pétales circulaires bleus. Les deux tessons de fond montrent que ce décor se poursuit au centre de l'assiette avec une large bande circulaire jaune, bordée d'ocre qui accueille une petite ligne en feston noir apposée le long du bord extérieur. Sur un fond blanc, se développe ensuite un décor végétal de petites feuilles trifides accolées alternant les coloris ocre, vert et bleu. (Fig.49)

## 2.4. Étude documentaire : à la recherche de la chapelle Sainte-Anne de Guélen en Ergué-Armel (Pierre Poilpré)

### 2.4.1. Aux origines de la chapelle : un établissement hospitalier au XIII<sup>e</sup> siècle? Certainement.

On lit souvent que Sainte-Anne de Guélen était une chapelle templière ou hospitalière, parfois même qu'elle l'était dès le XIII<sup>e</sup> voire le XII<sup>e</sup> siècle, mais l'assertion est bien rarement étayée. Par ailleurs, on trouve aussi quelques réfutations de cette théorie; c'est d'ailleurs la position retenue par la toute récente note des archives municipales de Quimper<sup>4</sup>. Bref, dès ce premier point on constate une certaine incertitude.

En fait, le document sur lequel s'appuient sans le nommer les tenants de la première théorie, et que mettent en avant ceux de la seconde, c'est la fameuse charte confirmative de 1160 accordée par le duc Conan IV aux Hospitaliers<sup>5</sup>. Celle-ci énumère les biens que tient l'ordre en Bretagne. Il a été démontré depuis longtemps, par l'historien Anatole de Barthélemy en 1872, que cette charte était apocryphe<sup>6</sup>. Mais, si elle n'est pas authentique, il a été aussi montré que son contenu correspondait néanmoins bien aux possessions des Hospitaliers à l'époque de la réalisation du faux. Cette époque, c'est la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle pour Barthélemy, voire la décennie 1310 comme il a été proposé plus récemment dans un travail universitaire de 2008<sup>7</sup>. Ainsi donc cet apocryphe nous livre un tableau des possessions hospitalières tenues dans la Bretagne de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Or comme l'écrit en 1882 le vicomte Aymard de Blois, fondateur de

<sup>4</sup> Le Gall 2019, p. [2].

<sup>5</sup> On ne s'attardera pas ici sur l'hypothèse templière. D'abord parce que si elle a été envisagée un temps, elle a très rapidement été délaissée par l'historiographie. Ensuite parce que les quelques mentions que nous trouvons parfois encore paraissent être la conséquence d'une certaine équivalence maladroite qui se fait entre Hospitaliers et Templiers.

<sup>6</sup> Barthélemy 1872.

<sup>7</sup> Morin 2008.

la Société Archéologique du Finistère, « la chapelle et petite maison conventuelle de Sainte-Anne de Guélen n'apparaît pas dans la charte de Conan IV<sup>8</sup> ». Alors certes, en effet, on ne trouve pas la mention « Sainte-Anne de Guélen » dans la charte. Le contraire aurait d'ailleurs été étonnant puisque des biens énumérés elle ne donne généralement que le nom de la paroisse dans laquelle ils se situent. En revanche, dans cette charte et sa série d'« aumôneries » (*elemosina*) sises en Cornouaille, et plus précisément dans la partie de cette série manifestement consacrée à des lieux des alentours de Quimper, on voit qu'un de ces établissements est dit de *Arke*. Or pour A. de Barthélémy, cet *Arke* doit être « Ergué » et désigner donc Ergué-Armel ou Ergué-Gabéric<sup>9</sup>. Ces deux paroisses voisines et homonymes, qui ne devaient en former qu'une seule à l'origine, semblent déjà séparées au XIII<sup>e</sup> siècle puisque dès 1244 on voit dans le cartulaire de Quimper une « *parochia de Erge Armael*<sup>10</sup> ». Quelques années plus tard, en 1902 dans son étude sur les ordres militaires en Bretagne, le chanoine Amédée Guillotin de Corson reprend à son compte cette identification *Arke*-Ergé et propose pour la première fois de situer cet établissement hospitalier d'*Arke* à Sainte-Anne de Guélen<sup>11</sup>, où l'on considère depuis longtemps que la chapelle est de style « templier »<sup>12</sup>. Mais induit manifestement en erreur par le continuateur d'Ogée qui avait fait avant lui la même erreur, il écrit maladroitement que la chapelle se trouve en Ergué-Gabéric. Dans l'étude récente de 2008, l'étudiant conserve l'équivalence *Arke*-Ergué mais, sans doute influencé par le texte du chanoine, interprète ce nom en Ergué-Gabéric<sup>13</sup>. L'équivalence entre *Arke* et Ergué, qui au Moyen Âge était parfois aussi écrit *Erque*<sup>14</sup>, est cohérente. Et puisque l'endroit doit être cherché près de Quimper, elle devient évidente. Reste à déterminer quel Ergué. Même si, à vrai dire, on peut se demander si la charte désigne l'un ou l'autre Ergué. La partition n'est peut-être pas encore parfaitement établie entre les deux paroisses et surtout ce faux du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle peut fort bien utiliser des vrais anciens, antérieurs à celle-ci. Quoi qu'il en soit, il faut quand même resituer l'endroit. Alors, disons plutôt qu'il reste à déterminer dans quelle partie d'Ergué, Armel ou Gabéric, se situe l'aumônerie. En fait, sans la mégarde de Guillotin de Corson la question ne se poserait guère. On ne connaît pas de site en Ergué-Gabéric qui pourrait conserver le souvenir d'un tel établissement. Alors que la chapelle Sainte-Anne de Guélen est, elle, un parfait candidat. On sait en effet qu'à la fin du Moyen Âge, un hôpital lui est associé. Dans les réformations des fouages, on trouve ainsi cité en 1427 « *l'hospitallier de Quellen, [qui] a un garde de l'hôpital, exempt* », et en 1444 « *l'hospitallier de Quelen exempt*<sup>15</sup> ». Peut-être même, mais nous en doutons un peu, que Sainte-Anne de Guélen faisait partie des biens des Hospitaliers transférés au nouvel ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem en 1672<sup>16</sup>.

8 De Blois 1882, p. 133.

9 Barthélémy 1872, p. 450, n. 17.

10 *Cartulaire de l'église de Quimper*, n. 66, p. 108.

11 Guillotin de Corson 1902.

12 Voir notamment le continuateur d'Ogée en 1843 (Ogée 1843, p. 268).

13 Morin 2008, p. 49.

14 Que ce soit pour Armel ou Gabéric (cf. BMR, ms. 501, fol. 579 v° et 580 r°).

15 BMR, ms. 501, fol. 579 v°.

16 C'est ce qu'avance J. Trévédry lorsqu'il rapporte à propos de ce transfert que « le mandataire des deux ordres s'empresse d'assigner le prêtre « possesseur et administrateur de l'hôpital Sainte-Anne, en revendication, restitution des fruits, etc. » » (Trévédry 1896, p. 222, n. 2). On ignore la source de l'historien et ne pouvons la vérifier. Mais ne se serait-il pas plutôt question dans ce passage de la chapelle et hôpital Sainte-Anne de Daoulas (au nord de l'évêché)? Le fonds de l'ordre de Saint-Lazare conserve en tout cas un dossier sur Sainte-Anne de Daoulas et aucun ne semble-t-il sur Sainte-Anne de Guélen (inventaire des Archives nationales : Ordre de Saint-Lazare. Titres par l'ordre alphabétique des diocèses et par l'ordre alphabétique des localités (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), S//4812-S//4945)



Quoi qu'il en soit, il n'existe aucune raison de placer préférentiellement l'établissement d'*Arke* à Ergué-Gabéric. Et Sainte-Anne avec son hôpital paraît toute désignée. Et ce d'autant plus qu'elle est installée auprès d'une voie romaine et grand chemin médiéval, une position habituelle pour ce type d'établissement. Celle-ci paraît d'ailleurs avoir existé dès au moins l'époque de rédaction de la charte. Les historiens qui ont vu son portail datent son style « du XIV<sup>e</sup> siècle ou même du XIII<sup>e</sup> » pour J.-M. Abgrall et P. Peyron<sup>17</sup>, « extrême fin du XIII<sup>e</sup> ou premières années du XIV<sup>e</sup> siècle » pour R. Couffon et A. Le Bars<sup>18</sup>. Pour Benjamin Girard en 1889 « on y voit encore une tombe plate portant la date de 1257, et sur laquelle est gravée une grande croix tréflée<sup>19</sup> ».

#### 2.4.2. Une chapelle appartenant au seigneur du Plessix-Ergué? Pas vraiment et pas tout de suite.

Cependant, semblant s'opposer à cette version est l'argument d'une appartenance seigneuriale de la chapelle au Moyen Âge. Celui-ci est professé avec vigueur en 1908 par les auteurs de la notice paroissiale d'Ergué-Armel, les chanoines J.-M. Abgrall et P. Peyron, pour qui « il est hors de doute que cette chapelle de Sainte-Anne appartenait à la seigneurie du Plessix, dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup> ». Et ces derniers de continuer plus loin en citant plusieurs faits d'époque moderne liant ces seigneurs à la chapelle<sup>21</sup>. Plus récemment, on a parlé de « propriété féodale » à propos de ce lien entre Sainte-Anne et le Plessix<sup>22</sup>.

Avant de discuter de cette position, disons ce qu'était le Plessix et qui étaient ses seigneurs. Le Plessix ou Plessix-Ergué était une seigneurie dont le chef-lieu primitif se trouvait au village actuel du Quinquis (*i. e.* Plessix en breton), à 1200 m au sud-ouest du Petit-Guélen (*supra* Fig. 2). En partie arasée aujourd'hui<sup>23</sup>, on y trouvait à l'extrémité d'un promontoire une imposante motte que l'archéologue Louis Le Guennec décrit ainsi en 1921 : Cette motte formant une terrasse quadrangulaire aux angles arrondis, mesure 120 mètres de pourtour à la base et 65 mètres au sommet. Son élévation est de 6 à 7 mètres. À mi-hauteur règne, particularité peu commune, une sorte de banquette ou de chemin de ronde. Quelques vestiges de murailles apparaissent sur la motte<sup>24</sup>.

Cette terre devait être importante puisque son « détenteur partageait avec trois autres seigneurs le privilège de porter la chaise de l'évêque de Quimper lors de son entrée dans la ville épiscopale<sup>25</sup> ». Elle appartenait au Moyen Âge et jusqu'à la Révolution aux seigneurs de Plœuc, aujourd'hui Plœuc-sur-Lié dans l'arrondissement de Saint-Brieuc (22). D'après J. Trévédy, c'est par son mariage en 1292 que Jeanne de Plœuc, l'héritière de cette lignée, l'apporta à son époux Tanguy de Kergolay qui prit alors le nom et les armes de Plœuc. Jeanne était la fille de Guillaume de Plœuc et de Constance de Léon, épousés vers 1269, et l'historien suppose alors que la terre du Plessix avait été apportée aux Plœuc par cette Constance<sup>26</sup>. L'affirmation des chanoines est dès lors des plus surprenantes. On ne connaît pas les seigneurs du Plessix au début du XIII<sup>e</sup> siècle, pas plus ces chanoines que quiconque puisqu'à propos de cette seigneurie ils disent eux-mêmes se référer au travail de Trévédy. Et, par ailleurs, ils écrivent dans leur notice que la première mention d'Ergué-Armel ne date que de 1244,

17 Abgrall, Peyron 1908, p. 281.

18 Couffon, Le Bars 1959, p. 106.

19 Girard 1889, p. 332.

20 Abgrall, Peyron 1908, p. 277.

21 Abgrall, Peyron 1908, p. 281.

22 Le Gall 2019, p. [5].

23 Kernevez 1997, p. 169.

24 Le Guennec 1921, p. 146.

25 Kernevez 1997, p. 169.

26 Trévédy 1896, p. 222, n. 2.

dans une charte déjà évoquée plus haut qui ne concerne ni le Plessix ni une quelconque chapelle. En outre, au-delà de ce problème de logique, on peut se demander quel type de source en ce début du XIII<sup>e</sup> siècle autorise J.-M. Abgrall et P. Peyron à être aussi catégoriques.

En fait, la seule chose qui apparaît clairement, c'est qu'à l'époque moderne le seigneur du Plessix est très présent dans la chapelle Sainte-Anne. Récapitulons les occurrences relevées par les chanoines et Trévédy :

- en 1570, il présente le nouveau chapelain, Guillaume Coetforn, en remplacement du dernier décédé, Jean Le Maistre « qui n'était autre que le recteur d'Ergué-Armel » ;

- en 1673, il invoque le titre de « fondateur de l'hospice et de la chapelle où il avait toutes prééminences » et il prétend que ses prédécesseurs présentaient le chapelain dès l'année 1461 ;

- en 1677, il présente une fois de plus le nouveau chapelain, Alain Prouhet, qui est là encore le recteur d'Ergué-Armel, en remplacement d'Olivier du Louet, archidiacre de Poher, « qui s'est démis de ladite chapellenie ».

Présence forte en effet et il est étonnant alors qu'on n'ait jamais cherché à corroborer ces faits en examinant les papiers de la seigneurie du Plessix. Il existe pourtant trois dénombremens de cette terre : deux aveux, en 1486 et en 1561, et une déclaration en 1677, conservés dans le fonds de la Chambre des Comptes du duché (archives départementales de Nantes). Leur lecture est instructive. Dans aucun d'entre eux le seigneur du Plessix ne prétend posséder la chapelle Sainte-Anne. Dans l'aveu de 1486, il n'est même pas question de l'établissement<sup>27</sup>. La chose n'est certes pas très surprenante, et donc pas forcément signifiante, puisque dans ces aveux précoces, du XV<sup>e</sup> siècle, on ne fait guère allusion aux édifices culturels. Dans l'aveu donné en 1561, soit neuf ans avant la première occurrence relevée par les historiens, on peut cette fois lire que :

[...] *ledit sr de Ploeuic a enthierement toutes les preminences estants en la chappelle Sainte Anne, en ladite parroisse, et pouvoyre de presenter personne idoyne pour avoir l'administration a mons' l'evesque de Cournouaille ou a messieurs du chapittre dudit esvesque*<sup>28</sup> [...]

Puis en 1677, la déclaration est plus détaillée puisqu'on trouve parmi les différents droits du seigneur du Plessix :

[...] *le droict de patronage et de presanter à Monsieur l'evesque de Cournouaille ou au venerable chapitre sede vacante un chapellain et comme administrateur titulaire en l'eglise, chapelle et gouvernement de Sainte Anne, située en ladite parroisse d'Ergué.*

[...] *Plus, a ladite seigneurie du Plessix appartiennent toutes les preeminences de ladite chapelle et gouvernement de Sainte Anne, en ladite parroisse d'Ergué, outre le patronnage et presentation, comme dit est*<sup>29</sup> [...]

Ainsi donc, se confirme ce qui a été entrevu plus haut, à savoir qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle au moins, le seigneur du Plessix, en plus d'avoir les prééminences dans la chapelle Sainte-Anne, bénéficiait du droit de présentation (ou de patronage, les deux expressions étant synonymes). Notons bien que ces droits à Sainte-Anne ne sont qu'une partie des prééminences qu'il possède par ailleurs. Citons ainsi le droit d'armoiries dans et à l'extérieur de l'église paroissiale d'Ergué-Armel, et le droit de banc dans cette même église. Citons aussi le droit d'armoiries et le droit de sépulture dans l'une des chapelles de la cathédrale de Quimper. Le droit de patronage qu'il a à Sainte-Anne lui permet de désigner le desservant de son choix pour la chapelle, et de présenter celui-ci à l'évêque pour approbation. C'est un droit important que les laïcs ne possèdent pas souvent à l'époque moderne. Mais s'il est bien le patron de Sainte-Anne, il n'en est pas pour autant le propriétaire. Ces deux états ne sont pas conditionnés l'un à l'autre. Et remarquons

27 AD44, B 1217, liasse 2, pièce 1.

28 AD44, B 1217, liasse 2, pièce 2.

29 AD44, B 2043, fol. 113 sq.

d'ailleurs que de chapelle il en possédait bien une, mais au manoir du Plessix-Ergué bien sûr. Dans la déclaration de 1677, lorsqu'est décrit l'ensemble manorial, on peut lire :

[...] *autres bastiments aussy ruinés y adjacents, et une galerie encore couverte d'ardoise au bout de laquelle il y avoit autrefois une chapelle* [...]

Elle est là sa chapelle. À Sainte-Anne, il bénéficia de droits, mais comme ailleurs. Ces derniers sont certes importants, sans doute parce le seigneur du Plessix-Ergué y a prodigué ses libéralités, en reconstruisant l'édifice peut-être, ou parce que l'endroit se trouve dans ses terres – les « montagnes » du Petit Guélen et du Grand Guélen (*Menez an Quelen Bihan* et *Menez Bras Quelen*) relevaient du Plessix. Enfin, pour terminer sur cette question, il faut relever, mais on ne s'en étonnera pas trop, qu'au moment de la Révolution, lors des saisies, la « chapelle et dépendances de Guélin » n'est pas dite appartenir au seigneur du Plessix, mais à la fabrique de la paroisse d'Ergué-Armel<sup>30</sup>.

#### 2.4.3. Conclusion intermédiaire : pas de contradiction

Ainsi donc, la chapelle Sainte-Anne n'appartenait pas au seigneur du Plessix, pas plus à l'époque moderne, où il en est certes le patron, qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, où il n'existe pas de source pour valider l'assertion des chanoines.

Dès lors, et puisque cette chapelle paraît seule, dans l'état des connaissances et en toute logique, à pouvoir être assimilée à l'*elemosina* d'*Arke*, rien ne s'oppose à un scénario finalement assez simple. À savoir que Sainte-Anne fut d'abord un établissement hospitalier, au moins dès la transition XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, et sans doute jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Et que, par la suite, manifestement délaissée par l'ordre monastique, le seigneur local, au moins dès le XVI<sup>e</sup> siècle, fit main basse dessus.

#### 2.4.4. Les derniers temps de la chapelle Sainte-Anne

Afin d'achever l'historique de la chapelle, il nous faut maintenant évoquer ses derniers temps, du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle.

##### Une chapelle desservie jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle

Sainte-Anne semble avoir été desservie pendant toute l'époque moderne. On a déjà évoqué quelques prêtres au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle à propos du patronage. Ajoutons qu'en 1678, Alain Prouhet, mentionné plus haut, est toujours en poste. Suivront un certain Guillaume Moënné, puis en 1703 François Julien, sous-chantre de l'église cathédrale<sup>31</sup>. On sait aussi qu'en 1705, on y remet toujours des indulgences<sup>32</sup>. Pour la suite du XVIII<sup>e</sup> siècle, on manque de données mais lors des saisies révolutionnaires elle est toujours considérée comme un lieu de culte.

En 1795, le 1<sup>er</sup> ventôse an III, elle est finalement vendue à des particuliers, MM. Barbe et Le Bihan<sup>33</sup>. Au cours du siècle suivant, on reviendra sur ce point plus bas, l'édifice à l'abandon part en ruine.

##### Son démantèlement au XX<sup>e</sup> siècle, de l'elginisme

La chose n'a jamais été relevée à notre connaissance mais le démantèlement de Sainte-Anne de Guélen a fait l'objet d'un article dans un journal national. C'était dans le *Journal des débats* du lundi 1<sup>er</sup> avril 1929. Il est alors question d'elginisme, ce mot rare qui désigne le fait de s'emparer d'une œuvre d'art pour l'exposer ailleurs, et le journaliste écrit :

« Aujourd'hui, Sainte-Anne de Guélen n'existe plus. L'été dernier, un touriste qui passait par là en auto s'arrêta, regarda, et, moyennant dix mille francs, il obtint du propriétaire licence de tout emporter. Huit jours plus

30 AD29, 1 Q 228, 1 Q 324.

31 De Blois 1882, p. 133-134.

32 AD29, 61 G.

33 AD29, 1 Q 228, 1 Q 324.

tard, le charmant portail, avec son ébrasement tapissé de seize colonnettes, et la fenêtre gothique, démontés et emballés, prenaient par voie ferrée la direction du midi.<sup>34</sup> »

Le chanoine Henri Pérennès, vice-président de la Société archéologique du Finistère, confirme cet enlèvement et cette époque lorsqu'en 1942, il écrit que « la chapelle [...] a complètement disparu depuis une quinzaine d'années<sup>35</sup> ». L'érudit local, René Henry, plus récemment, nous en dit davantage sur le touriste acheteur, c'était un « amateur niçois<sup>36</sup> ».

L'épisode est assez bien documenté et il ne faut pas croire René Couffon et Alfred Le Bars qui font erreur, dans leur ouvrage sur les églises et chapelles du Finistère, lorsqu'ils prétendent que les principaux éléments d'architecture furent transportés au musée lapidaire de Quimper<sup>37</sup>, l'actuel musée départemental breton où bien sûr on ne les trouve pas. C'est bien sur la Côte d'Azur qu'il conviendrait de les chercher.

#### **2.4.5. Sur les emplacements de la chapelle Sainte-Anne de Guélen. Car le pluriel s'impose.**

Maintenant que l'histoire de l'édifice nous est mieux connue, intéressons-nous à présent à sa matérialité.

##### Des sources iconographiques révélatrices

Bien que détruite précocement, dans les années 20, Sainte-Anne de Guélen bénéficie d'un dossier iconographique loin d'être négligeable.

##### Description du corpus

Toutes les représentations datent, en toute logique, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, une époque à laquelle le bâtiment, abandonné, est envahi par la végétation et menace ruine.

La plus ancienne, peut-être, est une huile sur toile réalisée par le peintre et photographe quimpérois Jean-Marie Villard, le créateur du célèbre atelier photographique de Quimper, intitulée *La Halle* et datée de 1877 (Fig.50). Le titre ne donne donc pas le nom de la chapelle, et ce n'est que par comparaison avec les autres documents que l'on peut identifier l'endroit. L'artiste ne donne à voir qu'une partie d'un portail gothique, à l'arrière duquel se succède en enfilade plusieurs bâtiments ruraux. Le tout se trouve au bord d'une grande route – elle est bornée – conduisant à Quimper – on distingue au fond les deux flèches de la cathédrale.

Est-ce que Jean-Marie Villard a réalisé son tableau sur place ? On l'ignore mais ce qui est certain, c'est qu'il a pu bénéficier d'un support photographique pour modèle. La plus ancienne photographie connue de la chapelle provient en effet de la collection de Joseph-Marie Villard, photographe, frère de Jean-Marie, initié par ce dernier à cet art (Fig.51). La composition est en tout cas très proche. L'angle est le même. Le cadrage est toutefois décalé sur la gauche, ce qui permet d'entrevoir davantage la chapelle. On distingue désormais, en plus du portail et à son côté, une croisée.

Un dessin de la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle, édité dans une brochure qu'on qualifierait aujourd'hui de touristique, paraît clairement inspiré par ces deux représentations (Fig.52). On voit l'ensemble du portail comme sur la photographie de la collection de Joseph-Marie, mais la végétation est sans aucun doute copiée sur le tableau de Jean-Marie. L'angle est toujours le même.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on quitte la composition en enfilade, pour des vues frontales. C'est d'abord un croquis de L. Le Guennec dans les années 1915-1919 (Fig.53). Le bâtiment est à peine esquissé, on ne distingue que le portail et la croisée. Une dernière photographie, parue en 1942 dans l'ouvrage de

34 *Journal des débats politiques et littéraires*, 141<sup>e</sup> année, n° 89, 1929, p. 3.

35 Pérennès 1942, p. 100.

36 Henry 2001, p. 95.

37 Couffon, Le Bars 1959, p. 106.

**Figure 50** La Halte. Huile sur toile de Jean-Marie Villard, 1877 (Musée des beaux-arts de Quimper, n° d'inventaire 55-103).



**Figure 51** « Ruines du Petit-Guelen (Route de Rosporden) ». Carte postale de la collection Joseph-Marie Villard, fin XIXe siècle (ca. 1877 ?) (Archives départementales du Finistère. 25Fi 8-27).



**Figure 52** « Ruines du monastère du Petit-Guélen (ancienne chapelle dédiée à Sainte-Anne XIIIe s.) ». Dessin de A. Karl, vers 1890-1900 (Edition dans France-Album, vers 1890-1900).



**Figure 53** « Ruines de Sainte-Anne de Guélen, près de Quimper ». Dessin de Louis Le Guennec, 1915-1919 (Archives municipales de Quimper, 20 Fi 10/398-74).





**Figure 54** « Ruines disparues de Sainte-Anne de Guélen en Ergué-Armel ». Photographie, début XXe siècle (Edition dans Pérennès 1942, p.101).

Pérennès, doit être de peu antérieure au démantèlement (Fig.54). On perçoit enfin la chapelle dans toute sa longueur.

En plus de ces représentations d'artistes ou d'historiens, un relevé du bâtiment a été dressé par un architecte, Joseph Bigot († 1894), architecte du diocèse de Quimper de 1837 à 1892. On y trouve la façade avec le portail et la croisée, un plan, et un détail en coupe des bénitiers situés de part et d'autre du portail (Fig.55). Pourtant l'œuvre d'un architecte, ce relevé semble prendre quelques libertés voire contient même des erreurs. Ainsi, ici seul le pignon à droite des ouvertures est conservé; alors que sur toutes les autres représentations c'est celui de gauche qui est seul à posséder encore toute son élévation. Le parement de la façade, lui, est complètement enjolivé voire inventé. Les photographies indiquent clairement que seuls les baies et le chaînage d'angle sont en pierres de taille, alors qu'ici l'ensemble en est doté.

#### Apports du corpus

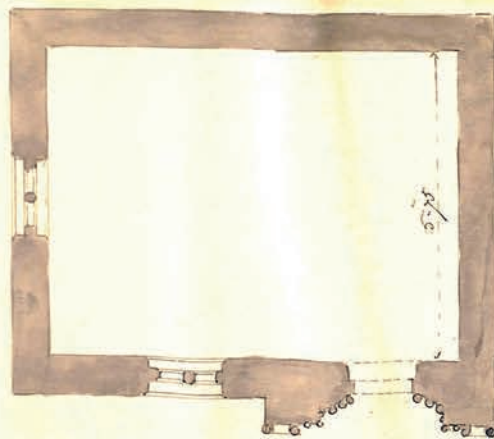
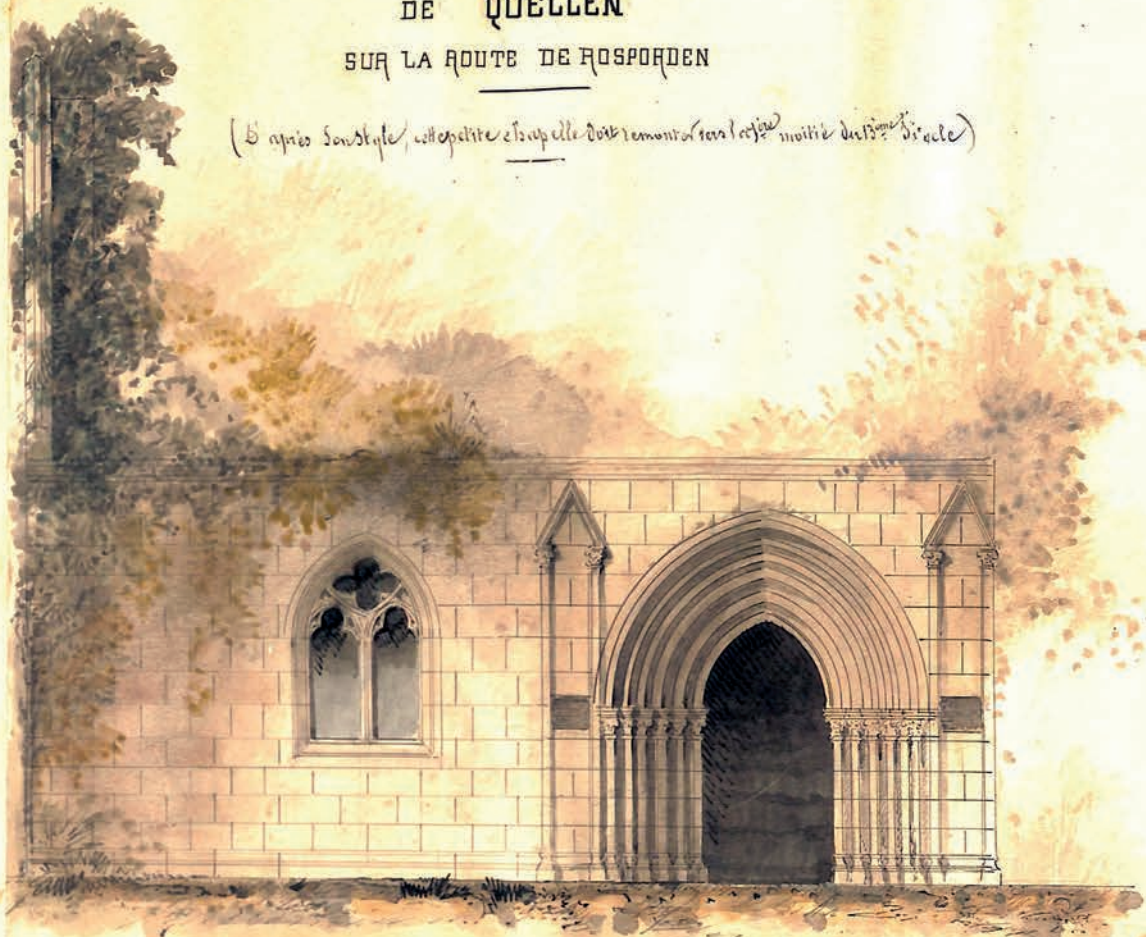
##### Une localisation au Petit Guélen

Le premier apport de ce corpus, en ce qui nous concerne, est l'indication que la chapelle se trouvait au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle au Petit Guélen, et plus précisément dans l'emprise de l'opération archéologique. La légende de certaines images donne certes explicitement ce toponyme mais d'autres indices permettent de confirmer sans aucun doute la localisation. Le groupe de bâtiments longe, on l'a vu, une grande route, route qui dans notre cas ne peut être que celle de Quimper à Rosporden (information d'ailleurs parfois donnée en légende), l'actuelle D 765 ici. Ce groupe doit se situer au sud de la route puisque lorsqu'on chemine sur cet axe vers Quimper, il se trouve à notre gauche (*supra* Fig.50). Par ailleurs lorsqu'on examine attentivement le tableau de Villard, on peut lire sur la borne « Quimper – 6K ». Or 6 km c'est précisément la distance qui sépare la cité du Petit Guélen. Il est évident que l'enfilade de bâtiment qu'initie ou que ponctue la chapelle sur ces images est celle qui apparaît sur le cadastre napoléonien au Petit Guélen. La chapelle constitue alors l'extrémité orientale de l'enfilade, là où l'on trouve

8 L X, 3

RUINES DE LA CHAPELLE  
DITE DE NOTRE DAME  
DE QUELLEN  
SUR LA ROUTE DE ROSPORDEN

(D'après Soustyle, cette petite chapelle doit remonter vers l'origine même de l'église)



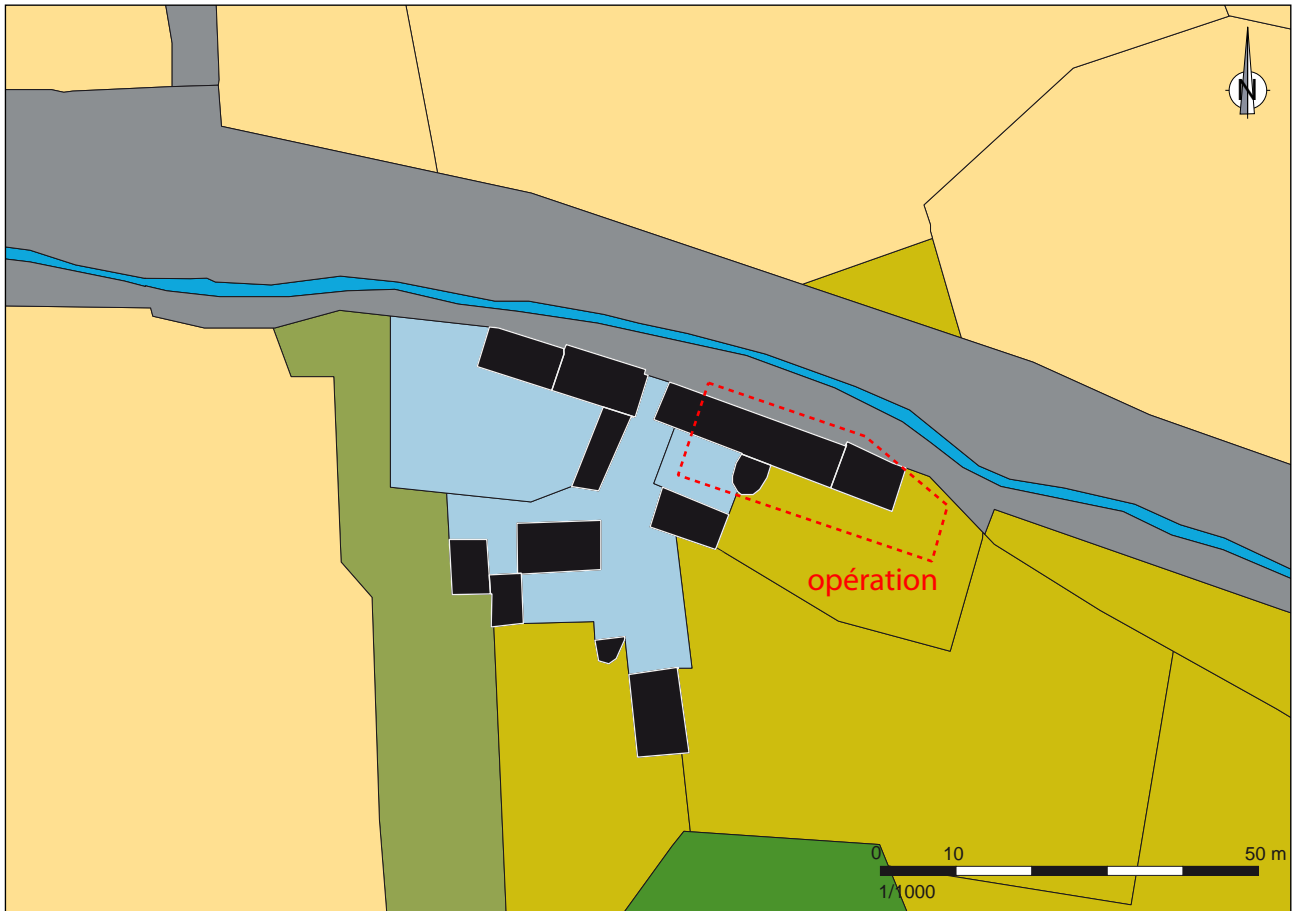
Coupe de la chapelle sur chacune  
des faces de l'apote. Cette-ci a été coupé  
de rapport avec celle de l'église des Grésallies  
à Quimper, actuellement domoile



Figure 55 « Ruines de la chapelle dite de Notre Dame de Quellen sur la route de Rosporden ». Dessin de Joseph Bigot, XIXe siècle (Archives diocésaines de Quimper et Léon, 8 L X-3).



un modeste bâtiment d'environ 6,50 m sur 8,50 m (Fig.56). Ces dimensions correspondent d'ailleurs à celles que l'on mesure sur le plan de l'architecte Bigot (Fig.55). Il s'agit donc du bâtiment dont les fondations ont été mises au jour au centre de la tranchée 1 (*supra*, Fig.40).



**Figure 56** Le Petit Guélen sur le cadastre napoléonien d'Ergué-Armel © Inrap, Pierre Pollpré.

#### Une chapelle visiblement remontée

Le second apport de ce corpus est tout aussi déterminant. Le bâtiment tel qu'il apparaît sur ces représentations est sans aucun doute le fruit d'un remontage. Les deux baies dont on connaît l'élévation, le portail et la croisée de la façade septentrionale, appartenaient visiblement à un édifice de quelque importance, supérieure en tout état de cause à celle du modeste édifice qui se dévoile. Les maçonneries qui les entourent paraissent d'ailleurs bien frustrées à leur côté. Quant à la position du portail, sur le gouttereau nord du bâtiment, elle est exceptionnelle. Les accès à l'espace sacré se font généralement par le pignon occidental et/ou par le gouttereau méridional. Un tel rejet de l'entrée principale sur le côté nord ne se rencontre que dans des cas où la topographie foncière est très contrainte, en ville donc essentiellement.

#### Un monument déplacé

On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure les auteurs qui ont visité le monument au XIX<sup>e</sup> siècle, n'avaient pas conscience de ce remaniement. Benjamin Girard note ainsi en 1889 que « de la chapelle [...] il ne reste qu'un grand portail gothique très remarquable<sup>38</sup> ». Les chanoines Abgrall et Peyron écrivent eux en 1908 que « [d]e la chapelle, il ne reste que la jolie porte monumentale, ornée de colonnettes à chapiteaux, et une petite fenêtre à deux baies<sup>39</sup> ». On relève à peu près la même formule chez Pérennès<sup>40</sup>. Tous semblent bien exclure le reste du bâtiment.

38 Girard 1889, p.332.

39 Abgrall, Peyron 1908, p. 281.

40 Pérennès 1942, p. 100.

Ainsi donc l'édifice que l'on voit reproduit depuis le XIX<sup>e</sup> siècle incorporerait des éléments d'architecture d'une construction antérieure, du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle. Où situer alors cette chapelle primitive ?

Il faut d'abord dire ce qu'est Le Guélen. Car c'est bien de la chapelle Sainte-Anne de Guélen qu'il s'agit et non de la chapelle Sainte-Anne de Petit Guélen. Le *guélen* ou *keleenn* c'est le houx en breton. C'est le nom d'un ancien pont, sur la voie romaine, quelques centaines de mètres en aval du Petit Guélen. C'était à la fin du Moyen Âge celui d'un village, « *villaige Le Quellen*<sup>41</sup> », manifestement le Grand Guélen, la distinction entre « grand » et « petit » ne s'effectuant qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, sur le cadastre, le toponyme Guélen, sans qualificatif, se rencontre encore autour de l'ancien pont, au sud de la route moderne, et entre les deux villages, Petit et Grand, au nord de cette route (Fig.57).

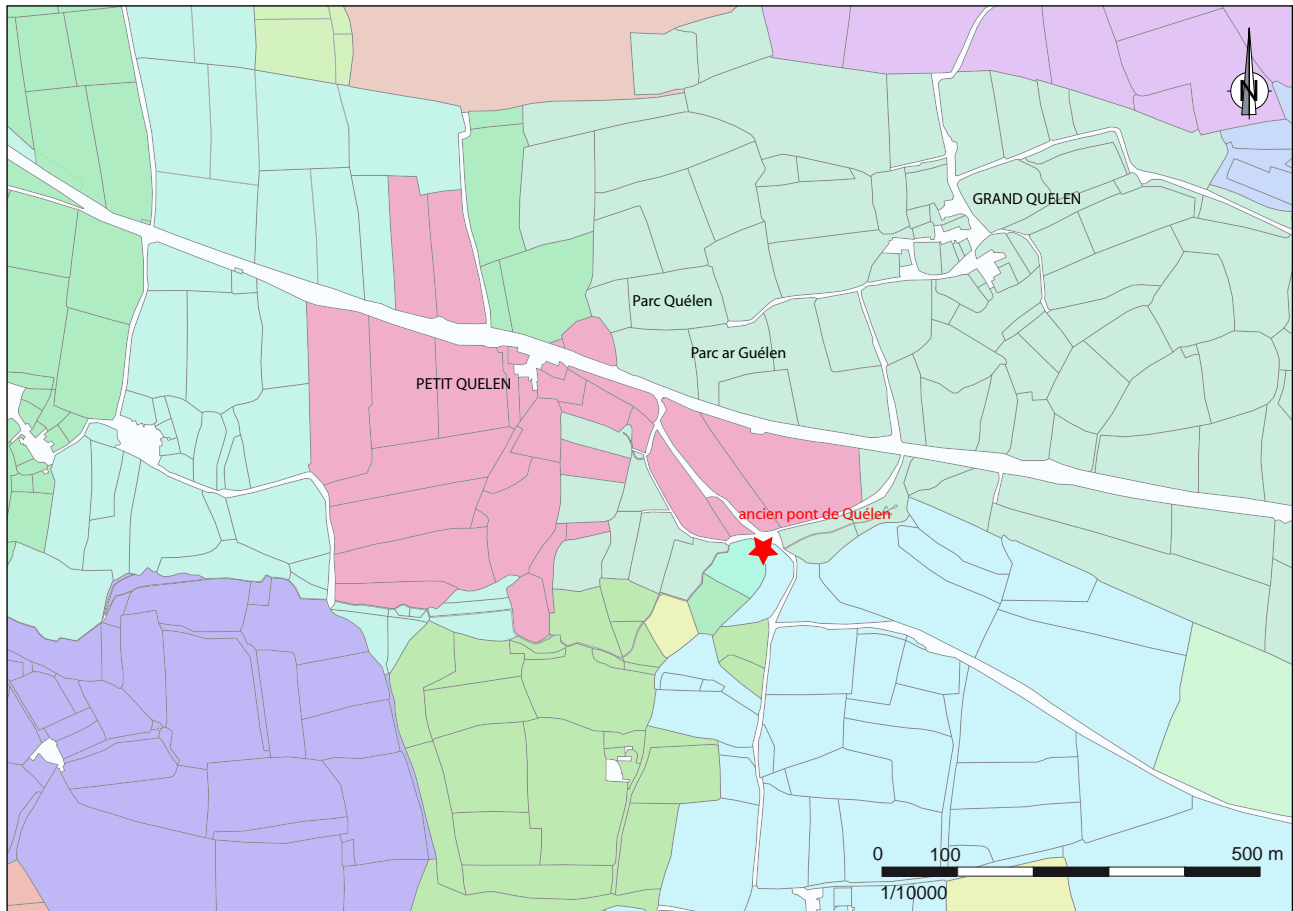
Plusieurs indices nous conduisent d'ailleurs au nord de cette grande route moderne. Notons qu'on qualifie cette route de moderne parce qu'elle recoupe sans ambages le parcellaire bocager alentour, parcellaire généralement considéré comme s'étant mis en place à partir de la fin du Moyen Âge. En supposant que l'édifice original ne devait pas être trop éloigné de celui dans lequel on a incorporé quelques-uns de ses éléments d'architecture, on ne peut que relever une forme parcellaire particulière se développant tout à côté du Petit Guélen. En face de ce village, au nord de la route donc, on observe une parcelle à la forme ovoïde dont l'extrémité méridionale paraît avoir été amputée par le tracé de l'axe moderne (Fig.2 et 58). Avant l'établissement de la grand-route, cet ovale était implanté à la jonction de la voie romaine et d'un chemin issu du Grand Guélen. Cette forme est en soi remarquable et pourrait fort bien conserver le souvenir d'un établissement particulier, constituer en somme l'empreinte d'une ancienne clôture. Mais il y a davantage.

On ne connaît pas grand-chose du domaine de la chapelle. On sait seulement grâce à un acte daté du 30 mars 1706 et déposé au présidial « que cette chapelle de Sainte-Anne a pour toute dépendance un courtil et un jardin faisant face à la chapelle et situés sur l'autre côté du chemin ou route<sup>42</sup> ». On peut déjà s'étonner que les seules dépendances de la chapelle soient situées de l'autre côté de la route. Mais surtout, on voit bien que ce courtil et ce jardin ne peuvent correspondre pour l'un qu'à la minuscule parcelle qui fait face à la chapelle et qui est encore en courtil sur le cadastre ancien, et pour l'autre à la parcelle voisine à l'est, la seule dont la taille peut faire d'elle un jardin, parcelle qui est justement celle que nous venons de mettre en évidence (Fig.2 et 56). L'appartenance passée de ces deux parcelles à la chapelle se devine d'ailleurs lorsque l'on restitue les anciens « terroirs<sup>43</sup> » ; elles forment comme une excroissance du Petit Guélen au-delà de la route

41 AD44, B 1217, pce. 1, c'est-à-dire l'aveu de 1486.

42 Blois 1882, p. 133-134.

43 Il est en effet dans le Finistère un outil tout à fait remarquable dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'intérêt (Poilpré 2016, p. 154, Poilpré 2017, p. 747). Le cadastre napoléonien qui nous sert habituellement de support se révèle dans ce département encore plus utile que dans les autres départements bretons. Ici en effet, ses états de section livrent une information supplémentaire qui nous permet d'accéder à une organisation foncière antérieure à celle dont le document est censé rendre compte. En plus de son propre nom, il est en effet donné pour chaque parcelle, dans une rubrique appelée « noms des villages, fermes, cantons ou triages » ou plus simplement « noms des villages », celui d'un lieu-dit auquel elle semble ressortir. Cette information n'a rien d'administrative puisqu'elle est déconnectée de la propriété réelle. Par exemple, une parcelle appartenant à un propriétaire de Kerjaouen peut être dite dépendante de Kerdrioniou et plusieurs propriétaires peuvent se partager des terres au sein d'un même lieu-dit. Cette rubrique signale donc le rattachement historique, traditionnel, d'une parcelle à un lieu-dit au-delà de son appartenance effective qui, elle, est par définition changeante. De fait, la cartographie de cette information fait-elle apparaître des ensembles ramassés, centrés autour d'un groupe d'habitations éponyme, alors que celle des propriétés réelles montrerait elle une dispersion bien plus importante. Ces ensembles s'apparentent dès lors aux *terrouers* médiévaux et modernes et c'est pourquoi nous les appelons « terroirs » afin de simplifier le « villages, fermes, cantons ou triages » et pour faire référence à cette notion passée. Nous ne prétendons certes pas que ces derniers équivalent à ces premiers mais nous avons déjà eu l'occasion de montrer qu'ils en étaient en grande partie les héritiers (Poilpré 2016, p. 154-159) et ils témoignent quoi qu'il en soit d'une organisation ancienne, bien antérieure à celle de l'époque à laquelle ils ont été consignés.

**Figure 57** les anciens « terroirs » autour du Petit Guélen © Inrap, Pierre Poilpré.**Figure 58** traces d'un ancien paysage autour du Petit Guélen © Inrap, Pierre Poilpré.

(Fig.57). Bref, ces deux pièces de terre constituent sans aucun doute la dépendance de la chapelle à l'époque moderne. Or, compte tenu de la particularité morphologique présentée précédemment, il semblerait assez logique de voir dans cette dépendance l'assiette de l'édifice primitif. Ce qui achève de nous convaincre de placer ici ou à proximité cette première chapelle c'est que tout à côté une parcelle porte encore sur le cadastre napoléonien le nom de *Parc an Hospital*<sup>44</sup>, le Champ de l'Hôpital (Fig.58). C'est bien de l'autre côté de la route donc qu'il conviendrait de chercher les fondations de la chapelle du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, à un endroit où, malheureusement, des bâtiments commerciaux ont été construits dans les années 1980.

#### 2.4.6. Hypothèse de chronologie

De quand date alors le déménagement ? On ne peut être catégorique. Ce qui est sûr c'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, étant donné son état, la chapelle est déjà là depuis longtemps. Elle l'était déjà du reste en 1706 comme nous venons de le voir. En 1677, dans la déclaration du Plessix, le temporel de Sainte-Anne est mentionné à la rubrique du *Quelen Bihan*, le Petit Guélen, ce qui indique que la chapelle est déjà rattachée à ce village, et sans doute donc qu'elle était implantée à la place qu'on lui connaît. En 1561, dans l'aveu de la même seigneurie, le Champ de l'Hôpital que nous venons d'évoquer, dit alors *Parc an Lospital*, existe déjà dans les terres du *Quelen Bras*, le Grand Guélen, sans qu'il ne soit fait référence à la chapelle ou à son hôpital. L'appellation semble déjà être un toponyme, déconnecté de son référent. La chose n'est pas certaine, mais on a de bonnes raisons de penser que le transfert de l'édifice est antérieur au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

Puisque nous remontons finalement assez haut, il devient tentant d'associer ce transfert physique à celui qui s'est fait entre les Hospitaliers et le seigneur du Plessix. Ce dernier, en faisant reconstruire la chapelle, aurait obtenu d'en devenir le patron. Nous avons vu que ce transfert de tutelle n'était pas daté mais qu'il devait logiquement se situer entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Peut-on être plus précis ? Peut-être. Nous avons mentionné qu'en 1673 le seigneur du Plessix prétendait que ses prédécesseurs bénéficiaient du droit de présentation depuis 1461. On ne peut bien sûr pas vérifier cette allégation et le seigneur avait tout intérêt à faire remonter le plus haut dans le temps l'acquisition de son droit. Mais on peut aussi penser que cette date n'est pas totalement inventée. À cet égard, rappelons que les réformations de 1427 et de 1444 font état d'un hospitalier présent à Guélen ; ce n'est plus le cas dans la suivante, celle de 1536<sup>45</sup>.

*In fine*, le transfert nous semble dater d'avant le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Il pourrait être concomitant de l'immixtion du seigneur du Plessix, épisode qui doit s'être déroulé entre 1444 et 1561, et de façon plausible en 1461.

#### 2.4.7. Epilogue

Quelques mots pour finir sur le Petit Guélen et la nouvelle chapelle. Si Sainte-Anne a continué d'être desservie jusqu'à la Révolution, elle n'avait plus semble-t-il d'hôpital sous le règne du seigneur du Plessix. Mais une fonction d'hébergement et de restauration paraît néanmoins avoir perduré à ses côtés, au village du Petit Guélen. Une pièce de terre en dépendant (au sud de la route, elle) est dite *Parc an Hostaliri*, le Champ de l'Auberge, sur le cadastre ancien<sup>46</sup>. Et c'est ce qui explique que des cavaliers y fassent une *halte* sur le tableau de Villard pour leur bolée de cidre.

La ferme du Petit Guélen n'a pas fait que récupérer cette fonction. Comme le suggère le chanoine Pérennès des vestiges de l'ancien hôpital pourraient avoir également été intégrés, à l'instar de la chapelle, aux constructions domestiques du lieu-dit<sup>47</sup>. Bien plus tard, au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que la chapelle est délabrée, c'est la « statue de la patronne », sainte Anne, qui se trouve accaparée et installée « dans la ferme voisine<sup>48</sup> ».

44 AD29, 3 P 53/2, B 263.

45 BMR, ms. 501, fol. 580 r°.

46 AD29, 3 P 53/2, B 350.

47 Pérennès 1942, p. 100.

48 Abgrall, Peyron 1908, p. 281.

Enfin, il nous faut dire qui habitaient ce Petit Guélen. Dès au moins le XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au moins la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'était les Diligeart. Guillaume Le Diligeart, « féagiste », en 1677 dans la déclaration du Plessix. Et un certain Yves-Marie Diligeart, cultivateur, époux en 1849 d'une certaine Marie-Anne Hamon, cultivatrice. On comprend un peu mieux dès lors pourquoi on trouve ces deux derniers noms sur la pierre gravée « sauvée » des décombres du Petit Guélen.

### 3- Conclusion

Le diagnostic archéologique réalisé à l'emplacement de bâtiments agricoles d'une ancienne ferme au lieu-dit Le Petit Guélen en Quimper a été prescrit en raison de la suspicion de vestiges appartenant à une chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle à cet endroit. L'ensemble agricole était en cours de démolition pour laisser la place à des bâtiments commerciaux.

L'hypothèse de l'existence de l'édifice religieux dans ce lieu se basait sur des sources écrites et iconographiques, ainsi que sur la présence des piédroits sculptés d'une arcade partiellement conservée et bouchée dans le pignon oriental d'un hangar.

Les quatre tranchées de diagnostic ont révélé de nombreux vestiges. La tranchée 1, la plus étendue, se positionne au niveau de l'emplacement supposé de la chapelle, de part et d'autre de l'arcade. Les structures les plus précoces correspondent à des fossés parcellaires comblés à la toute fin du Moyen Âge. Leur succèdent des fondations maçonnées en place ou largement récupérées, appartenant à des constructions antérieures à celles de la ferme rasée en 2019 et présentes sur le cadastre de 1834. Il s'agit de bâtiments à usage agricole mais aussi domestique, avec par exemple la présence d'un four à pain ou encore de latrines. Les éléments de datation indiquent qu'ils sont implantés dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle au plus tôt. Sur le plan archéologique, les indices sont contradictoires. Il est évident que les piédroits de l'arcade ne sont pas à leur emplacement d'origine, leur pose est effectuée durant le XVI<sup>e</sup> siècle *a minima*. Pourtant, côté est de l'arcade, la largeur du bâtiment qu'elle permettait de rejoindre est semblable à celle indiquée sur un des dessins représentant la chapelle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces éléments *a priori* antinomiques illustrent bien le destin original de la chapelle Sainte-Anne de Guélen. Grâce à l'analyse des sources écrites, la vie tourmentée de l'édifice a pu être reconstituée. Jusque dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas de chapelle dans l'emprise diagnostiquée. La chapelle est ailleurs, pas loin, de l'autre côté de la route qui longe la ferme côté nord. Elle dépend d'un hôpital, et ses dimensions sont vraisemblablement importantes, en harmonie avec les larges ouvertures de style gothique qui l'embellissent. Puis quand elle est délaissée par l'ordre monastique entre les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, le seigneur local, le seigneur du Plessix, se l'attribue..... et la déplace. Plus exactement, ne sont déplacées que les belles pierres, celles des portes et des baies, qui sont maintenant insérées dans un modeste bâtiment, celui qui se trouve à l'est de l'arcade dans la tranchée 1. Le seigneur du Plessix est vraisemblablement à l'origine de ce « vrai faux architectural » au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le dernier mot de l'histoire est écrit par un touriste niçois amoureux des belles pierres, en villégiature dans la région quimpéroise en 1929. Découvrant les ruines de la chapelle « nouvelle version », il en achète toutes les pierres sculptées de style gothique pour les emmener chez lui..... un 1<sup>er</sup> avril.

## 4- Sources et bibliographie

### Sources

#### *Archives municipales de Quimper*

20 Fi 10/398, carnet de croquis de Louis Le Guennec, 1915-1919.

#### *Archives départementales du Finistère (AD 29)*

3P 53/1, cadastre d'Ergué-Armel, 1834.

3 P 53/2, états de section des propriétés non bâties et bâties d'Ergué-Armel, 1835.

5E 52/1, tables décennales des actes de mariage, naissances et décès de la commune Ergué-Armel – XI-1872.

5E 52/2 : tables décennales des actes de mariage, naissances et décès de la commune Ergué-Armel – 1873-1932.

61 G, fonds des paroisses et trèves, Sainte-Anne de Guélen, indulgences, 1705.

1 Q 310-337, Domaines nationaux, vente des biens immeubles, district de Quimper, 1790-1796.

#### *Archives départementales de Loire-Atlantique (AD44)*

B 1217, Chambre des comptes, sénéchaussée de Conq, Fouesnant et Rosporden, paroisse d'Ergué-Armel, 1490-1561.

B 2040, Chambre des comptes, sénéchaussée de Quimper, papier terrier de la barre royale de Quimper, 1678-1682.

#### *Archives diocésaines de Quimper et Léon*

8 L X-3, Fonds des architectes Joseph et Gustave Bigot (1821-1897), chapelle Notre-Dame du Quélen en Ergué-Armel.

#### *Bibliothèque municipale de Rennes (BMR)*

ms. 501, Anciennes réformations de la noblesse de Bretagne (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle), copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### SOURCES IMPRIMÉES

*Cartulaire de l'église de Quimper*. PEYRON (P.) éd., Quimper : A. de Kerangal, 1909, XXIX-587 p.

### Bibliographie

**Abgrall, Peyron 1908** : ABGRALL (J.-M.), PEYRON (P.) – [Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon] Ergué-Armel. *Bulletin de la commission diocésaine d'histoire et d'archéologie*, 8<sup>e</sup> année, 1908, p. 277-281.

**Barthélémy 1872** : BARTHÉLÉMY (A. de) – Chartes de Conan IV, duc de Bretagne, relatives aux biens de l'Ordre du Temple et de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 33-1, 1872, p. 443-454.

**Béchenec 1999** : BECHENEC (F.) dir. – *Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Quimper (346)*. 1999. Orléans : BRGM, 161 p.

**Béchenec 1999** : BECHENEC (F.), HALLE-GOUËT (B.) - *Carte géol. France (1/50 000), feuille Quimper (346)*. 1999. Orléans : BRGM

**Couffon, Le Bars 1959** : COUFFON (R.), LE BARS (A.) – *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*. Saint-Brieuc : Les presses bretonnes, 1959, 542 p.

**De Blois 1882** : DE BLOIS (A.) – Séance du 3 juin 1882. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, p. 133-138.

**Girard 1889** : GIRARD (B.) – *La Bretagne maritime*. Rochefort-sur-Mer : C. Thèze, 526 p. 1889.

**Guillot de Corson 1902** : GUILLOTIN DE CORSON (A.) – *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dits Chevaliers de Malte en Bretagne*. Nantes : L. Durance, 1902, 306 p.

**Henry 2001** : HENRY (R.) – *Les châteaux et manoirs d'Ergué-Armel et leurs légendes*. [Quimper] : R. Henry, 2001, 168 p.

**Kernevez 1997** : KERNEVEZ (P.) – *Fortifications médiévales du Finistère : mottes, enceintes et châteaux*. Rennes : Institut Culturel de Bretagne Skol-Uhel ar Vro, 1997, 197 p.

**Le Guennec 1921** : LE GUENNEC (L.) – Les anciens manoirs des environs de Quimper. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 48, 1921, p. 144-170.

**Le Gall 2019** : LE GALL (B.) – *Note relative à l'histoire de l'ancienne chapelle et hôpital de Sainte-Anne de Guélen en Ergué-Armel*. Quimper : Service des archives municipales, 2019, [5] p.

**Morin 2008** : MORIN (F.) – Quand l'historien doit faire confiance à des faux : les chartes confirmatives de Conan IV, duc de Bretagne, aux Templiers et aux Hospitaliers. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 115-3, 2008, p. 33-56.

**Ogée 1843** : OGÉE (J.) – *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*. t. 1. Rennes : Molliex, 1843, 534 p. (Réédition revue et augmentée par A. Marteville et P. Varin de Nantes : Vatar, 1780)

**Pérennès 1942** : PÉRENNÈS (H.) – *Sainte Anne chez nous. Sainte-Anne du Portzic et autres monuments du culte de sainte Anne au diocèse de Quimper et de Léon*. Rennes : Le Nouvelliste, 1942, 144 p.

**Poilpré 2016** : POILPRÉ (P.) – Identification et contexte du site médiéval de Spernot-Messioual d'après les sources écrites. In : ŒIL DE SALEYS (S.) dir. – *Des occupations protohistoriques et médiévales aux deux extrémités de la déviation du Spernot. Bretagne, Finistère, Brest, Spernot/Messioual* : rapport final d'opération de fouille. Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2016, p. 149-194.

**Poilpré 2017** : POILPRÉ (P.) – Étude historique et topographique du site de la ZAC de Lavallot en Guipavas. In : SIMIER (B.) dir. – *Guipavas (Finistère). ZAC de Lavallot Nord : évolution d'un terroir entre la Préhistoire et le Moyen Âge* : rapport final d'opération de fouille. Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2017, t. 3, p. 151-194.

**Ravoire 2004** : RAVOIRE (F.) – Un ensemble céramique provenant du couvent des Feuillantines (75005 – Paris) de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et de début du XVIII<sup>e</sup> siècle, *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, 2004, 175-197.

**Villard 2005** : VILLARD (J.-Fr.) – La vie quotidienne. Éléments de culture matérielle, in LE BIHAN (J.-P.), VILLARD (J.-Fr.) – *Archéologie de Quimper. Matériaux pour servir l'histoire. De la chute de l'empire romain à la fin du Moyen Âge*. Quimper, éd. Le Cloître, 2005, 357-389.

**Trévédry 1896** : TRÉVÉDY (J.) – Le pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 23, 1896, p. 203-234.

# Table des illustrations

11	<b>Figure 1</b>	localisation du diagnostic dans ses contextes géographique et topographique (IGN) © Inrap, Agnès Chéroux.
22	<b>Figure 2</b>	Environnement de l'opération sur le cadastre napoléonien d'Ergué-Armel © Inrap, Pierre Poilpré.
24	<b>Figure 3</b>	A - vue satellite des bâtiments de la ferme avant démolition (vue extraite du site Google Earth) ; B - les seuls bâtiments restés en élévation durant le diagnostic. La maison et son annexe partiellement détruite se situent le long de la RD 765 © Inrap, Françoise Le Boulanger.
25	<b>Figure 4</b>	l'emprise du diagnostic reporté sur le relevé cadastral actuel © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
26	<b>Figure 5</b>	vue vers l'ouest de l'aménagement en demi-cercle fabriqué à partir de pierres récupérées et visible dans le mur oriental de l'appentis © Inrap, Françoise Le Boulanger.
27	<b>Figure 6</b>	vue du dessus de la dalle funéraire © Inrap, Françoise Le Boulanger.
27	<b>Figure 7</b>	vue de détail du côté nord de l'aménagement en pierre © Inrap, Françoise Le Boulanger.
27	<b>Figure 8</b>	exemple de vaisselier en pierre daté du XVII <sup>e</sup> siècle © Stéphanie Bardel, <a href="http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/illustration/ivr5320152208140nuca/5c5acb35-50bc-4d11-a9e9-ae417fd9ef7b">http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/illustration/ivr5320152208140nuca/5c5acb35-50bc-4d11-a9e9-ae417fd9ef7b</a> .
28	<b>Figure 9</b>	avant la démolition : vue en biais de l'arcade bouchée dans le hangar © Bevan Gwelloc'h.
28	<b>Figure 10</b>	détail du piédroit gauche et de l'amorce de l'arc. Un chapiteau orné de fleurs de lys surmontées de trois bandeaux fait la jonction entre les deux © Bevan Gwelloc'h.
29	<b>Figure 11</b>	les vestiges de l'arcade encore en élévation le premier jour du diagnostic archéologique © Inrap, Françoise Le Boulanger A : vue vers l'est. Sont conservés le piédroit gauche et le début de l'arc ; les pierres du chapiteau ont déjà été arrachées ; les numéros sur les pierres ont été peints par les membres de l'association Bevan Gwelloc'h. B : vue oblique du piédroit nord de l'arcade. C : vue vers l'ouest.
29	<b>Figure 12</b>	à partir de l'observation visuelle, proposition de chronologie relative de la mise en place des vestiges maçonnés encore en élévation le premier jour du diagnostic archéologique (vue vers l'est © Inrap, Françoise Le Boulanger.
30	<b>Figure 13</b>	plan de détail des vestiges et niveaux mis au jour dans les tranchées 1 et 2 - situation des coupes – données altimétriques © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
31	<b>Figure 14</b>	tranchée 1, coupe 7 - section transversale du fossé 100 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
31	<b>Figure 15</b>	tranchée 1, coupe 5 - section transversale des fossés 128 et 132 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
32	<b>Figure 16</b>	tranchée 1, coupe 1 - jonction des maçonneries 107, 106 et 103 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
33	<b>Figure 17</b>	tranchée 1, coupe 2 : profil NNE-SSO de la jonction des faits 103, 116 et 118 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
33	<b>Figure 18</b>	tranchée 1 : vue vers l'ouest, en fin d'intervention, des maçonneries accolées au parement extérieur de 103 : murs 116 et 117 © Inrap, Françoise Le Boulanger.
34	<b>Figure 19</b>	tranchée 1, coupe 3 : coupe transversale des faits 116, 118 et 117 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
34	<b>Figure 20</b>	tranchée 1 : vue vers le nord, en fin d'intervention, des maçonneries accolées au parement extérieur de 103 : le mur 116 est partiellement posé sur le mur 117. Le fossé 100 sur lequel est installé 117 est visible dans l'angle droit du cliché © Inrap, Françoise Le Boulanger.
35	<b>Figure 21</b>	tranchée 1 : vue vers le nord, en fin d'intervention. La mire verticale se trouve à proximité de la jonction de la maçonnerie 122 accolée à l'angle extérieur du mur 103 © Inrap, Françoise Le Boulanger.
36	<b>Figure 22</b>	tranchée 1, coupe 8 : coupe transversale du fait 122 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
36	<b>Figure 23</b>	tranchée 1 : vue vers le sud de la coupe 8 : maçonnerie 122 © Inrap, Françoise Le Boulanger.
37	<b>Figure 24</b>	tranchée 1, coupe 6 : coupe transversale du fait 123 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
37	<b>Figure 25</b>	tranchée 1 : vue vers le nord de la coupe 6 : tranchée de récupération 123 de la maçonnerie 122 © Inrap, Françoise Le Boulanger.
38	<b>Figure 26</b>	tranchée 1 : vue vers l'est de la jonction des maçonneries 109, 108 et 107 en élévation (A) et en fondation (B) © Inrap, Françoise Le Boulanger.
38	<b>Figure 27</b>	tranchée 1, coupe 4 : coupe transversale du fait 109 et de sols associés à son utilisation © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
39	<b>Figure 28</b>	tranchée 1 : vue vers l'est de la jonction de la maçonnerie 106 avec les maçonneries 103 et 107 © Inrap, Françoise Le Boulanger.
40	<b>Figure 29</b>	vue générale de la tranchée 2, vers le NNE © Inrap, Françoise Le Boulanger.
40	<b>Figure 30</b>	tranchée 2, coupe 10 : coupe transversale des faits 209 et 204 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.



41	<b>Figure 31</b>	tranchée 2 : vue vers l'ouest de la coupe des faits 204 et 209 © Inrap, Françoise Le Boulanger.
41	<b>Figure 32</b>	tranchée 2, coupe 9 : coupe transversale du fait 200 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
41	<b>Figure 33</b>	tranchée 2 : vue vers l'est de la coupe du fait 200 implanté dans un niveau de terre végétale « ancienne » (US 208) © Inrap, Françoise Le Boulanger.
42	<b>Figure 34</b>	vue générale de la tranchée 3 vers le NNE. La maçonnerie 305 se trouve au 1er plan © Inrap, Françoise Le Boulanger.
42	<b>Figure 35</b>	tranchée 3, plan de détail © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
43	<b>Figure 36</b>	tranchée 3, section transversale des faits 305, 302 et du sol 301 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
43	<b>Figure 37</b>	tranchée 3 : vue vers l'ouest de la coupe transversale des US 302, 306, 307 et 301 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën
44	<b>Figure 38</b>	tranchée 4, plan de détail, coupe 12 © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
45	<b>Figure 39</b>	vue vers l'est du niveau 404 et des maçonneries 401 et 402 © Inrap, Françoise Le Boulanger.
47	<b>Figure 40</b>	les murs en place ou récupérés mis au jour dans les tranchées de diagnostic positionnés sur le fond cadastral de 1834 d'Ergué-Armel (section D1 de Kermadec) © Inrap, Anne-Sophie Paranthoën.
48	<b>Figure 41</b>	formes en céramique onctueuse de l'US 102 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.
48	<b>Figure 42</b>	formes en céramique onctueuse de l'US 117 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.
49	<b>Figure 43</b>	pot ouvert (jatte ?) en céramique à glaçure de l'US 120 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.
49	<b>Figure 44</b>	éléments de récipient à pâte très micacée de l'US 120 © Fr. Labaune-Jean, Inrap.
49	<b>Figure 45</b>	bord d'assiette en faïence non revêtue de l'US 201 © Fr. Labaune-Jean, Inrap.
50	<b>Figure 46</b>	bord de pot à lèvres en gouttière de l'US 306 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.
50	<b>Figure 47</b>	différentes formes de récipients de l'US 403 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.
52	<b>Figure 48</b>	tessons de céramique glaçurée du Beauvaisis de l'US 403 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.
52	<b>Figure 49</b>	fragments d'assiette en faïence de Quimper de l'US 403 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.
58	<b>Figure 50</b>	La Halte. Huile sur toile de Jean-Marie Villard, 1877 (Musée des beaux-arts de Quimper, n° d'inventaire 55-103).
58	<b>Figure 51</b>	« Ruines du Petit-Guelen (Route de Rosporden) ». Carte postale de la collection Joseph-Marie Villard, fin XIXe siècle (ca. 1877 ?) (Archives départementales du Finistère. 25Fi 8-27).
59	<b>Figure 52</b>	« Ruines du monastère du Petit-Guélen (ancienne chapelle dédiée à Sainte-Anne XIIIe s.) ». Dessin de A. Karl, vers 1890-1900 (Edition dans France-Album, vers 1890-1900).
59	<b>Figure 53</b>	« Ruines de Sainte-Anne de Guélen, près de Quimper ». Dessin de Louis Le Guennec, 1915-1919 (Archives municipales de Quimper, 20 Fi 10/398-74).
60	<b>Figure 54</b>	« Ruines disparues de Sainte-Anne de Guélen en Ergué-Armel ». Photographie, début XXe siècle (Edition dans Pérennès 1942, p.101).
61	<b>Figure 55</b>	« Ruines de la chapelle dite de Notre Dame de Quellen sur la route de Rosporden ». Dessin de Joseph Bigot, XIXe siècle (Archives diocésaines de Quimper et Léon, 8 L X-3).
62	<b>Figure 56</b>	Le Petit Guélen sur le cadastre napoléonien d'Ergué-Armel © Inrap, Pierre Poilpré.
64	<b>Figure 57</b>	les anciens « terroirs » autour du Petit Guélen © Inrap, Pierre Poilpré.
64	<b>Figure 58</b>	traces d'un ancien paysage autour du Petit Guélen © Inrap, Pierre Poilpré.

# III. Inventaires



# Inventaire des faits archéologiques et des unités stratigraphiques

N° Tranchée	N° US	N° Fait	Description	L (cm)	l (cm)	diamètre	ép./P/H. (cm)	Interprétation	Observations
1	100	100	creusement en cuvette à fond plat		120		34	fossé, direction NNE-SSO	fonctionnement ouvert; sous 117 et 116
	101	100	argile sableuse compacte brun clair				6	base fossé	pourrissement de l'encaissant
	102	100	limon un peu sableux, compact, brun foncé, des cailloux, quelques morceaux d'ardoises de toiture, céramique				28	remplissage du fossé	
	103	103	blocs de granit liés à la terre brune sur les 50 cm haut conservés et à la terre brun clair en dessous	570	80 (SSO-ENE) 90 (ONO-ESE)		95 min.	angle de mur : ONO-ESE/ SSO-NNE	Longueur : N-S : 240 cm ; E-O : 330
	104	104	creusement rectiligne de direction ONO-ESE	190	95			tranchée de récupération de 103	égal 204
	105	104	terre brune, petits cailloux en vrac					remplissage	égal 206
	106	106	blocs de granit liés à la terre jaune sur les 20 cm haut conservés et à la terre brune en dessous	250	85		45	mur SSO-NNE	base arcade bouchée
	107	107	blocs de granit liés à la terre brune	130	90		50 min.	mur SSO-NNE	accolé à 108
	108	108	blocs de granit liés à la terre brun clair	100	100			mur	postérieur à 107 ; parement ouest arrondi
	109	109	blocs de granit liés à la terre brun clair	530 min.	90 (fondations) 70 (élévation)		60 (totale)	mur ONO(extrémité)-ESE	fonctionnement simultané avec 110-126-127 (coupe 4)
	110		terre compacte jaune-orangé		70 min.		9	sol	composition proche du liant de 106 ; contre 109 et 108; perturbé par le trou d'un poteau récent
	111		dalles de granit posées à plat, bords émoussés	100 min.	40			sol	accolé à 109
	112	112	creusement rectiligne de direction ONO-ESE	600 min.	100			fossé ou rigole (récent)	égal 200; continue côté Est-Tr1+ côté ouest-Tr2
	113	112	cailloux de granit, terre brune, morceaux de bouteilles en verre, céramique					remplissage de 112	égal 201
	114		terre brune, bandes argileuses brun-noir					terre végétale « ancienne »	sous 106; contre 103; sur encaissant
	115		terre brun-gris, morceaux ardoises, verre, céramique, ferraille					niveau de démolition	égal 300
	116	116	blocs de granit liés à la terre brune	1100	40 à 50		25 à 30	mur	Contre 103; sur 117; dans 114 Construction rectangulaire (285x260cm) (7,4 m²)
	117	117	blocs de granit liés à la terre brune	220	110		50	mur NNE-SSO	contre angle ext. de 103; dans 114 et encaissant
	118	118	creusement quadrangulaire à parois quasi verticales		140		60 min.	fosse	dans 114 et encaissant
	119	118	terre brun-orangé, quelques cailloux, céramique				22 min.	remplissage de 118	sous 120
	120	118	ardoises de toiture en vrac				28 min.	remplissage de 118	sous 121
121	118	terre brun clair, gros cailloux épars, ardoises de toiture en vrac, céramique, terre cuite architecturale				45,7	remplissage de 118	remplissage supérieur de 118	

N° Tranchée	N° US	N° Fait	Description	L (cm)	l (cm)	diamètre	ép./P/H. (cm)	Interprétation	Observations
	122	122	blocs de granit liés à la terre brune	220	110 à 90		100	mur ONO-ESE	contre angle ext 103, prolongement oriental, largeur diminuée du haut vers le bas
	123	123	creusement rectiligne en «L»; angle sud-est présent	650 (totale) (ONO-ESE) et 400 min. (NNE-SSO)	106		46	tranchée de récupération de 122	avec 122, dessine un bâtiment accolé à 103. Dans 114 et encaissant
	124	123	limon sableux compact brun clair, des cailloux épars					remplissage de 123	
	125		terre végétale				20	apport récent, ap. démolition	
	126		niveau de ciment				6	sol	sur 127, sous 110, contre 109 (coupe 4)
	127		arène grise remaniée				15	base de 126	posé contre 109; sur 114 (coupe 4)
	128	128	creusement en «V» à fond plat		110		80	fossé rectiligne, direction ONO-ESE	sous 132; dans 114 et encaissant (coupe 5)
	129	128	argile gris clair oxydé, céramique					remplissage de 128	sous 130
	130	128	argile brun clair, inclusions d'argile gris clair					remplissage de 128	sous 131
	131	128	limon compact brun, inclusions d'argile					remplissage de 128	coupe par 132
	132	132	creusement en cuvette		130		60	fossé rectiligne, direction ONO-ESE	creusé dans 128 (coupe 5); sous 124
	133	132	argile plastique gris verdâtre					remplissage de 132	
	134	132	alternance de fins niveaux d'argile gris et de limon brun-gris					remplissage de 132	
	135	132	sable fin blanchâtre					remplissage de 132	
	136		terre brun-jaune meuble					terre végétale «ancienne»	coupe par 118? ; coupe 3
	137	137	creusement		120			fossé de direction est-ouest	débuté au niveau du fossé 100
<b>2</b>	200	200	creusement rectiligne, est-ouest - profil en «V» à fond arrondi		125		50	rigole (récent)	égal 112
	201	200	cailloux de granit, terre brune, morceaux de bouteilles en verre, céramique					remplissage de 200	
	202		terre battue oxydée					sol	au nord de 200 (cf. coupe)
	203		terre brune meuble quelques cailloux					remblai	
	204	204	creusement rectiligne - profil en «U» à fond plat - direction ONO-ESE		95		46	tranchée de récupération	égal 104; sur 103
	205	209	blocs de granit superposés, liant en terre brune		95		30	mur	égal 103
	206	204	terre brune, petits cailloux en vrac				46	remplissage de 204	

N° Tranchée	N° US	N° Fait	Description	L (cm)	I (cm)	diamètre	ép./P./H. (cm)	Interprétation	Observations
	207		terre brune, nombreux morceaux d'ardoises de toiture, des cailloux, céramique, fragments de bouteilles en verre				25	remblai de démolition	sur 204 et 208
	208		alternance de terre brune argileuse et d'arène granitique remaniée				100 min.	terre végétale «ancienne»	cf. coupe
	209	209	creusement en «U» à fond plat		95		74 (total)	tranchée de fondation de 205	Dans 208
<b>3</b>	300		limon sableux, cailloux et ardoises de toiture en vrac, ferraille					remblai de démolition	
	301		chaux, sable				4	sol	sous 300, sur 307
	302	302	creusement en «U» à fond plat; direction ONO-ESE		100		90	tranchée de récupération	sou 307, dans 306, contre 304
	303	302	terre brune, des cailloux en vrac					remplissage de 302	
	304	304	creusement au tracé curviligne		100 à 110		40	tranchée étroite de fondation	
	305	304	blocs de granit liés à la terre brune		100 à 110		40	mur	dans 304
	306		terre brune, des graviers				55	terre végétale «ancienne»	contre et de part et d'autre de 305
	307		limon fin gris, quelques petits cailloux de granit				6 à 10	niveau d'installation de 301	sur 302 et sur 306
<b>4</b>	401	407	blocs de granit liés à la terre brune; gros en parement (L=75cm), petits dans blocage (L=10 cm)	350 min.	90 à 80			mur de direction NNE-SSO	
	402	402	blocs de granit liés à la terre brune, posés à plat de 40 à 80 cm de large	160	55			aménagement quadrangulaire	contre parement ouest de 401
	403		terre limoneuse brune, nombreux cailloux de granit, fragments d'ardoises de toiture, céramique, morceaux de verre				70	remblai de démolition	sur 401, 402, 405, 404
	404		mélange de sable brun-noir et brun-gris, nombreux charbons de bois, petits morceaux d'ardoise, céramique	200 min.	106 min.			sol	contre 402
	405		mélange compact de sable et terre brun clair, petits morceaux d'ardoise					remblai? Sol?	contre 401 et 402
	406		limon sableux jaune-orangé veiné d'argile oxydée grise					remblai?	
	407	407	creusement rectiligne					tranchée de fondation étroite de 401	
	408		limon sableux jaune-brun, des cailloux de granit, morceaux d'ardoises					remblai (de démolition?)	contre parement est de 401

## Inventaire du mobilier archéologique

Tr.	N° us	cer. proto	GR	HMA	BMA	transition 15-16e	Mod.	post 1789 à 19e s.	Indét.	total	Datation proposée	Caisse
1	102					6				6	fin 14e - fin 15e s.	1
1	115							14		14	à partir du 18e s.	1
1	117				4					4	15e - début 16e s.	1
1	120						30			30	XVI <sup>e</sup> siècle?	1
1	121						22			22	XVI <sup>e</sup> siècle?	1
2	201							5		5	XIX <sup>e</sup> siècle	1
2	207							3		3	fin 18e - 19e s.	1
3	306							10		10	18e - (19e) s.	1
4	403							60		60	mobilier hétérogène	1
4	404							9		9	18e - (19e) s.	1

## Inventaire des documents graphiques

Minute n°	Contenu	Echelle	Auteur(s)
1	Tranchée 1, coupe 1	1/20e	F. Le Boulanger, O. Morin
2	Tranchée 1, coupes 2, 3 et 5 - coupe fossé 100	1/20e	F. Le Boulanger, O. Morin
3	Tranchée 1, coupes 4, 6 et 8	1/20e	F. Le Boulanger, O. Morin
4	Tranchée 1, plan de détail - Tranchée 3, plan de détail et coupe	1/100e et 1/20e	F. Le Boulanger, O. Morin
5	Tranchée 2, plan-croquis, coupes de 200, de 209 et 204	1/20e	F. Le Boulanger, O. Morin
6	Tranchée 4, plan de détail, coupe-croquis berme ouest	1/100e	S. Le Forestier, O. Morin
7	Tranchée 1, liste des US		F. Le Boulanger







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture  
et de la Communication  
ministère de  
l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

**Chronologie**

Époque médiévale,  
bas Moyen Âge,  
Temps moderne

**Sujets et thèmes**

Bâtiment, Habitat  
rural, Structure  
agraire, Fosse

**Mobilier**

Céramique,  
Scories, Faune,  
Objet métallique,  
Verre

Le diagnostic archéologique réalisé à l'emplacement de bâtiments agricoles d'une ancienne ferme au lieu-dit Le Petit Guélen en Quimper a été prescrit en raison de la suspicion de vestiges appartenant à une chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle à cet endroit. L'ensemble agricole était en cours de démolition pour laisser la place à des bâtiments commerciaux.

Les quatre tranchées de diagnostic ont révélé de nombreuses maçonneries parmi lesquelles aucune n'a été mise en place avant le XVI<sup>e</sup> siècle. C'est l'étude documentaire qui apporte la lumière sur le mystère de la localisation de la chapelle Sainte-Anne de Guélen.

**Inrap Grand Ouest**

37 rue du Bignon, CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné  
Tél. 02 23 36 00 40

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)